ISSN 1246-3442

BUDGET PRIMITIF DE 2016

Réunion du 1er trimestre 2016

Séance du 31 mars 2016

Compte-rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Le Département
www.lotetgaronne.fr

NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2001	-	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2006	-	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

PRESIDENT : **Pierre CAMANI, Sénateur de Lot-et-Garonne**

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1	**M. Christian DELBREL** Journaliste Maire de Pont-du-Casse Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Nathalie BRICARD** Infirmière
AGEN 2	**M. Christian DEZALOS Ch. O.** Retraité Maire de Boé Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Laurence LAMY** Fonctionnaire
AGEN-	**M. Pierre CHOLLET** Médecin pneumologue 1er Adjoint au Maire d'Agen **Mme Baya KHERKHACH** Salariée
AGEN 4	**M. Christophe BOCQUET** Retraité **Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT** Fonctionnaire Adjointe au Maire d'Agen
L'ALBRET	**M. Nicolas LACOMBE** Directeur d'école Maire de Nérac Président de la communauté de communes du Val d'Albret **Mme Marylène PAILLARES** Adjointe au Maire de Nérac

CONFLUENT	**M. Alain MERLY Ch.** Représentant de commerce Maire de Prayssas Président de la communauté de communes du canton de Prayssas **Mme Laurence DUCOS** Salariée
COTEAUX DE GUYENNE	**M. Pierre CAMANI** ***Président du Conseil départemental*** ***Sénateur de Lot-et-Garonne*** Cadre territorial en disponibilité **Mme Caroline HAURE-TROCHON** Médecin généraliste
FORET DE GASCOGNE	**M. Raymond GIRARDI** Retraité Maire d'Argenton Président de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne **Mme Hélène LAULAN** Fonctionnaire
FUMELOIS	**M. Daniel BORIE** Retraité Maire de Saint-Vite **Mme Sophie GARGOWITSCH** Enseignante – sophro-relaxologue Maire de Blanquefort-sur-Briolance
HAUT AGENAIS PERIGORD	**M. Marcel CALMETTE** Médaille communale et départementale Médaille d'honneur agricole Retraité Maire de Paulhiac **Mme Christine GONZATO-ROQUES** Fonctionnaire Adjoint au Maire de Monflanquin
LAVARDAC	**M. Michel MASSET** Gérant de société Maire de Damazan Président de la communauté de communes du Confluent **Mme Valérie TONIN** Agent immobilier Adjointe au Maire de Barbaste

LIVRADAIS	**M. Pierre-Jean PUDAL** Médecin généraliste Maire de Sainte-Livrade-sur-Lot **Mme Marie-Serge BETEILLE** Salariée
MARMANDE 1	**M. Joël HOCQUELET** Médecin généraliste **Mme Emilie MAILLOU** Fonctionnaire
MARMANDE 2	**M. Jacques BILIRIT** Développeur économique Maire de Fourques-sur-Garonne **Mme Sophie BORDERIE** Infirmière-Anesthésiste
OUEST AGENAIS	**M. Jean DREUIL** Retraité Maire de Sérignac-sur-Garonne Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale **Mme Françoise LAURENT** Retraitée
PAYS DE SERRES	**M. Bernard BARRAL** Retraité **Mme Marie-France SALLES Ch.** Maître de Conférence Maire d'Engayrac
SUD EST AGENAIS	**M. Rémi CONSTANS** Retraité Maire de Layrac Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération **Mme Christine BONFANTI-DOSSAT** Infirmière Maire de Lafox Vice-présidente d'Agen Agglomération
TONNEINS	**M. Jean-Pierre MOGA** Retraité **Mme Line LALAURIE** Retraitée Maire de Castelmoron-sur-Lot Vice-présidente de la communauté de communes Lot et Tolzac

VAL DU DROPT	**M. Pierre COSTES** Vétérinaire **Mme Danièle DHELIAS** Exploitante agricole Adjointe au Maire de Ségalas
VILLENEUVE 1	**M. Guillaume LEPERS** Cadre commercial **Mme Patricia SUPPI** Fonctionnaire
VILLENEUVE 2	**M. Patrick CASSANY** Gérant de société 1er Vice-président du Conseil départemental Maire de Villeneuve-sur-Lot Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois **Mme Catherine JOFFROY** Avocate

<u>LEGENDES</u> :

Ordre National de la Légion d'Honneur

Ordre National du Mérite

Mérite Agricole

Ordre des Palmes Académiques

Ordres des Arts et des Lettres

Croix de Guerre 1939-1945

Croix du Combattant

Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur

O. Officier

Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : M. Pierre CAMANI

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Sophie BORDERIE, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Christine GONZATO-ROQUES

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre COSTES, Mme Hélène LAULAN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Christian DELBREL, Mme Valérie TONIN, M. Christophe BOCQUET, Mme Nathalie BRICARD, M. Pierre CHOLLET, Mme Marie-Serge BETEILLE, M. Rémi CONSTANS, Mme Christine BONFANTI-DOSSAT, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Jean-Pierre MOGA, Mme Baya KHERKHACH, M. Pierre-Jean PUDAL, Mme Line LALAURIE Mme Patricia SUPPI

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« ACTION SOCIALE, INSERTION ET HABITAT »

****

Président : Mme Sophie BORDERIE
Vice-Présidents : Mmes Christine GONZATO-ROGUES, Caroline HAURE-TROCHON, M.Pierre COSTES
Membres : Mmes Christine BONFANTI-DOSSAT, Baya KHERKHACH

COMMISSION

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT »

Président : M. Patrick CASSANY
Vice-Présidents : Mme Hélène LAULAN, M. Michel MASSET
Membres : MM. Joël HOCQUELET, Jean-Pierre MOGA, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Président : M. Jacques BILIRIT
Vice-Président : M. Michel MASSET
Membres : MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Guillaume LEPERS, Jean-Pierre MOGA

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE»

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents : Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres : MM. Jean DREUIL, Christophe BOCQUET, Mme Marie-Serge BETEILLE

COMMISSION

« EDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES »

Président : M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents : Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres : Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Pierre-Jean PUDAL

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente : Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents : M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres : Mme Marylène PAILLARES, Patricia SUPPI, Rémi CONSTANS

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président : M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents : M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres : M. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

« ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES »

Présidente :	Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidente :	Mme Marylène PAILLARES
Membres :	Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Marie-Serge BETEILLE, Christine BONFANTI-DOSSAT

COMMISSION

« FINANCE, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président :	M. Christian DEZALOS
Vice-présidente :	Mme Marie-France SALLES
Membres :	Mme Françoise LAURENT, MM. Christian DELBREL, Pierre CHOLLET Mme Line LALAURIE

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 31 MARS 2016

Pages

- Ouverture de la séance du 31 mars 2016 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne 1

- Constat du quorum 1

- Désignation du secrétaire de séance (Mme Joffroy) 1

- Discours d'ouverture du Président et débats 2

- Présentation du Budget Primitif de l'année 2016 par M. Dézalos, président de la commission Finance, patrimoine et évaluation des politiques publiques 21

- Présentation des travaux de la commission Action Sociale, Insertion et Habitat par Mme Borderie, présidente de la commission, et débats 25

- Présentation des travaux de la commission Développement Economique, Tourisme et Politiques contractuelles par M. Bilirit, président de la commission, et débats 40

- Présentation des travaux de la commission Education et Transports Scolaires par M. Lacombe, président de la commission, et débats 47

- Présentation des travaux de la commission Agriculture, Forêt et Environnement par M. Girardi, président de la commission, et débats 51

- Présentation des travaux de la commission Aménagement du territoire, Infrastructures et Transports par M. Cassany, président de la commission, et débats 55

- Présentation des travaux de la commission Culture, Sport, Jeunesse et Vie Associative par Mme Joffroy, présidente de la commission, et débats 60

- Présentation des travaux de la commission Développement durable par Mme Gargowitsch, présidente de la commission, et débats 66

- Présentation des travaux de la commission Administration générale et ressources humaines par Mme Salles, présidente de la commission, et débats 68

- Présentation des travaux de la commission Finance, Patrimoine et Evaluation des Politiques Publiques par M. Dézalos, président de la commission, et débats 71

- Vote du Budget primitif 2016 75

- Diaporamas 76

Liste des interventions du BP 2016

CAMANI Pierre	1 à 7 ; 12 ; 16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20 ; 24 ; 25 ; 31 ; 32 ; 34 ; 36 ; 38 ; 40 ; 43 ; 44 ; 45 ; 46 ; 49 ; 51 ; 53 ; 54 ; 55 ; 56 ; 57 ; 58 ; 60 ; 61 ; 62 ; 63 ; 64 ; 65 ; 67 ; 69 ; 71 ; 72 ; 73 ; 74 ; 75
BETEILLE Marie-Serge	67 ; 69
BILIRIT Jacques	12 ; 18 ; 24 ; 38 ; 40 à 43 ; 44 ; 73
BONFANTI-DOSSAT Christine	32
BORDERIE Sophie	25 à 28 ; 29 ; 31 ; 32
BORIE Daniel	60 ; 64 ; 65
BRANDOLIN-ROBERT Clémence	17 ; 57
BRICARD Nathalie	49 ; 50 ; 65
CALMETTE Marcel	14 ; 50 ; 54 ; 57 ; 65 ; 75
CASSANY Patrick	55 à 56 ; 57
CHOLLET Pierre	13 ; 28 ; 43
CONSTANS Rémi	64 ; 65
COSTES Pierre	30
DELBREL Christian	10 à 11 ; 46 ; 58
DÉZALOS Christian	16 ; 21 à 24 ; 71 ; 73
DUCOS Laurence	49 ; 51
GARGOWITSCH Sophie	66 ; 67
GIRARDI Raymond	15 ; 45 ; 51 à 53 ; 55 ; 67
GONZATO-ROQUES Christine	29
HOCQUELET Joël	37
JOFFROY Catherine	60 ; 62 ; 64 ; 65
KHERKHACH Baya	29 à 30
LACOMBE Nicolas	47 à 49 ; 50
LALAURIE Line	72
LAMY Laurence	61 ; 64 ; 65
LEPERS Guillaume	7 à 10 ; 18 ; 67
MERLY Alain	17 ; 24 ; 25 ; 53 ; 58
MOGA Jean-Pierre	16 ; 37 ; 44 ; 45 ; 46 ; 56
PUDAL Pierre-Jean	35 ; 36 ; 37
SALLES Marie-France	15 ; 16 ; 36 ; 68 ; 69
SUPPI Patricia	64 ; 65
M. LERBOUR	33 à 34 ;

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 1ER TRIMESTRE 2016
SEANCE DU 31 MARS 2016

SOMMAIRE

COMMISSION ACTION SOCIALE, INSERTION ET HABITAT

pages

1001 Développement social : la nécessaire solidarité humaine..... 38

1002 Mieux vieillir : adapter la société au vieillissement..... 39

1003 L'accompagnement des publics en insertion 39

1004 Revenu de solidarité active
garantir le financement par l'état d'une allocation de solidarité nationale 39

1005 L'accueil et la protection de l'enfance en danger 39

1006 Politique en faveur du logement 39

1007 Refondation des interventions départementales dans le domaine social 39

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT

2001 Infrastructures - Réseaux routier, navigable et cyclable 59

2002 Infrastructures - Plan de développement d'itinéraire N21 59

2003 Infrastructures - Subventions voirie communale 59

2004 - 5003 Refondation des interventions départementales en matière d'infrastructures et de transports..... 59

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, POLITIQUES CONTRACTUELLES

3001 Le nouvel accompagnement du Département en matière d'industrie, d'artisanat et de commerce..... 46

3002 Le Tourisme, une compétence partagée 46

3003 Etats généraux du tourisme, pour une nouvelle dynamique touristique 46

3004 Etat d'avancement du projet Center Parcs 47

3005 Plan d'action 2016 en matière d'aménagement numérique du territoire 47

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

4002 - 7002 L'intervention du Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles Point d'étape 66

COMMISSION EDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES

5001 Agir en faveur de l'Education 47

5002-2005 Politique des transports interurbains de voyageurs et des transports scolaires..... 47

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

6001 Préserver le tissu associatif départemental 66

6002 Politique culturelle départementale 66

COMMISSION AGRICULTURE, FORÊT ET ENVIRONNEMENT

7001 Le nouvel accompagnement du Département en matière d'agriculture, de forêt et d'environnement 55

COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

8002 Rapport de situation sur l'égalité des femmes et des hommes, agents du Département de Lot-et-Garonne 20

8003 Les ressources humaines du département de Lot-et-Garonne 70

8004 Tableaux des effectifs au 1er janvier 2016 70

8005 Indemnité dégressive 70

8006 Modification de l'article 37 du règlement intérieur : modulation des indemnités de fonction des conseillers départementaux..... 70

8007 Moyens de fonctionnement des groupes d'élus 70

8008 Création et suppression de postes affectés aux groupes des élus 70

8009 Aide aux associations œuvrant dans le domaine de la solidarité internationale 70

8010 Modification du nom de la commission Action sociale, insertion et habitat 70

COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

9003 Avenant à la convention de partenariat triennale 2015-2016-2017 entre le Département de Lot-et-Garonne et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne 74

9004 Accompagner les collectivités pour assurer la solidarité territoriale..... 74

9005 Bâtiments départementaux - programme annuel et pluriannuel des travaux de grosse répartitions et d'améliorations - Affaires foncières -Maintenance et entretien des bâtiments départementaux..... 74

9006 Pertes et créances irrécouvrables - Provisions..... 74

9007 Amortissement des équipements et neutralisation de la dotation aux amortissements des bâtiments administratifs et scolaires et des subventions d'équipement versées..... 74

9008 Délégation de compétence au président du conseil départemental en matière de marchés publics -
Information au conseil départemental 75

9009 Délégation du Conseil départemental au Président en matière de réaménagement de la dette..... 75

9010 Refondation des dispositifs d'intervention du département de Lot-et-Garonne..... 75

9011 Rapport de présentation du Budget Primitif 2016 - Reprise anticipée des résultats 2015 - Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 75

BUDGET PRIMITIF 2016

SÉANCE DU JEUDI 31 MARS 2016

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Présents : M. Bernard BARRAL, Mme Marie-Serge BETEILLE, MM. Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Mmes Christine BONFANTI-DOSSAT, Sophie BORDERIE, M. Daniel BORIE, Mmes Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Nathalie BRICARD, MM. Marcel CALMETTE, Patrick CASSANY, Pierre CHOLLET, Rémi CONSTANS, Pierre COSTES, Christian DELBREL, Christian DEZALOS, Mme Danièle DHELIAS, M. Jean DREUIL, Mmes Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, M. Raymond GIRARDI, Mmes Christine GONZATO-ROQUES, Caroline HAURE-TROCHON, M. Joël HOCQUELET, Mmes Catherine JOFFROY, Baya KHERKHACH, M. Nicolas LACOMBE, Mmes Line LALAURIE, Laurence LAMY, Hélène LAULAN, Françoise LAURENT, M. Guillaume LEPERS, Mme Émilie MAILLOU, MM. Michel MASSET, Alain MERLY, Jean-Pierre MOGA, Mme Marylène PAILLARES, M. Pierre-Jean PUDAL, Mmes Marie-France SALLES, Patricia SUPPI, Valérie TONIN.

M. le PRÉSIDENT. – Le quorum est atteint**.** Avant de débuter notre séance, je voudrais saluer, en votre nom à tous, notre huissier Antoine Andretta qui participe à nos travaux pour la dernière fois avant un départ à la retraite bien mérité. Je souhaitais le remercier publiquement pour le travail et la disponibilité dont il a fait preuve depuis 25 ans.
(applaudissements)

Par ailleurs, je voudrais que nous ayons une pensée pour toutes les victimes du terrorisme. Il y a quelques jours, il semait de nouveau le chaos au Pakistan provoquant la mort de plus de 70 personnes. Auparavant, durant ce mois de mars, des attentats ont été commis en Irak, au Mali, en Turquie, en Belgique, au cœur de Bruxelles, capitale politique de l'Europe, en Côte d'Ivoire, ou encore au Yémen.

L'année dernière, en janvier et en novembre, le monde était à nos côtés pour nous apporter son soutien. Comme l'a affirmé le Président de la République, ces drames nous rappellent que la menace ne s'est pas éloignée, qu'elle est plus forte que jamais. Aussi, restons vigilants et fermes pour résister au chantage et à la folie sanguinaire des terroristes. En hommage aux victimes innocentes, je vous propose de respecter une minute de silence.

Je vous remercie.

Mme Joffroy est désignée secrétaire de séance.

Mes chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour adopter le budget primitif de notre collectivité. Nous le savons tous, jamais un budget n'aura été aussi difficile à boucler.

La présentation du budget parachève un long processus d'élaboration qui, cette année plus que toute autre, a exigé un investissement considérable de la part des directeurs et des agents du Département. Et ceci dans un contexte de réorganisation des services. Je veux les remercier pour le travail de grande qualité qu'ils ont fourni sous la responsabilité du Directeur général. Ce budget s'inscrit dans le prolongement direct des orientations budgétaires dont vous avez pris acte le 29 février dernier.

Une situation difficile à l'instar de la majorité des départements.

Voici quelques semaines, j'ai souhaité communiquer sur les graves difficultés auxquelles le Département de Lot-et-Garonne était confronté pour construire un budget équilibré. C'était un devoir de transparence. Le fameux « effet ciseaux » provient - faut-il le rappeler - du déséquilibre qui s'accentue régulièrement entre la hausse des dépenses sociales, obligatoires pour les Départements, et leur compensation insuffisante par l'État, conjuguée à l'atonie de nos recettes. Nous ne sommes évidemment pas les seuls dans cette situation.

La dégradation des finances des Départements s'accélère au point d'en conduire un grand nombre à la cessation de paiement dans des délais très rapprochés. Ce scénario catastrophe ne relève pas de la science-fiction. Cette dégradation est particulièrement prononcée dans les Départements ruraux. Les Départements métropolitains et littoraux résistent mieux du fait d'une dynamique de leurs recettes.

Vous le savez, à la fin de l'année, si aucun dispositif pérenne de financement des allocations individuelles de solidarité n'est mis en place par l'État, une trentaine de Départements sera entraînée dans l'impasse budgétaire. Nous ne sommes pas dans cette situation en Lot-et-Garonne. L'année suivante, en 2017, nous en compterons une soixantaine, c'est à dire plus de la moitié des Départements. Si rien n'est fait, nous en ferons partie. Pour ma part, j'ai voulu tenir un discours de vérité et ne rien masquer des contraintes lourdes qui pèsent sur nos finances départementales.

Ma démarche n'avait pas pour but de faire peur ni d'inquiéter. Elle répondait à une volonté de transparence et d'honnêteté vis-à-vis de nos partenaires et de nos concitoyens pour les sensibiliser à nos problématiques. Elle visait aussi - vous l'avez compris - à attirer tout spécialement le regard de l'État, pour l'inviter à réagir.

D'autres collègues, Présidents de Départements, toutes sensibilités politiques confondues, ont adopté la même attitude. L'Assemblée des Départements de France, dont je suis membre du Bureau, a été notre porte-parole auprès du Gouvernement. Celui-ci a marqué sa bonne volonté à la fin février, en répondant favorablement à plusieurs demandes de l'ADF. Je vous les rappelle parce qu'elles constituent de réelles avancées en faveur des collectivités départementales.

En premier lieu, la prise en charge par l'État du financement du RSA a été entérinée. Elle ne sera pas financée par les recettes dynamiques (Droits de Mutation à Titre Onéreux - DMTO - et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - CVAE), que conservent les Départements, mais par un prélèvement sur leur Dotation Globale de Fonctionnement qui prendra en compte la situation de chaque Département, mais aussi l'efficacité de sa politique d'insertion.

Ensuite, le principe de la clause d'un retour à « meilleure fortune » est acquis. Les Départements qui parviendront à faire baisser leur nombre d'allocataires du RSA verront, alors, leurs prélèvements diminuer d'autant.

Enfin, une aide d'urgence sera débloquée pour les Départements les plus en difficulté, pour leur exercice budgétaire 2016. Cette aide pourrait être bien supérieure à celle de l'année précédente.

D'autres sujets majeurs sont encore sur la table des négociations.

La discussion porte à ce jour principalement sur l'année de référence pour la prise en charge du financement du RSA ; le Gouvernement privilégiant 2016, et l'ADF optant pour 2014. Pour notre Département, la différence correspond à près de 8 M€.

Avec d'autres collègues présidents, nous considérons qu'il n'est pas judicieux de s'arc-bouter sur le choix de l'année et d'en faire une question de principe, au risque de rejeter tout compromis.

Par conséquent, il nous est apparu plus constructif de contourner l'obstacle en plaidant en faveur d'un mécanisme de péréquation qui respecte un principe de justice territoriale fondé sur des critères de répartition simples et équitables. Ceux-ci doivent inclure à la fois la prise en compte de la richesse de chaque Département – sur la base du critère du potentiel fiscal par habitant et du revenu moyen par habitant – et de la situation propre à chaque Département en matière de financement du RSA, via le critère du reste à charge par habitant. En effet, tous les Départements ne sont pas logés à la même enseigne. Nous en sommes tous convenus : sans l'instauration d'un véritable mécanisme de péréquation par l'État, nombre de Départements (dont le nôtre) ne pourront plus assumer, dans les années futures, l'équilibre de leurs finances. Sans mesure forte, je me manifesterai auprès du Gouvernement, et je vous demanderai de me soutenir.

Face aux difficultés, j'ai estimé – avec le soutien de la majorité – que nous ne pouvions pas nous contenter de subir sans réagir. En outre, les évolutions institutionnelles issues de la loi NOTRe nous ont invités à redéfinir le champ de nos actions. Pour mener à bien ce vaste chantier, j'ai engagé une démarche de refondation de nos politiques départementales. Un premier temps a été consacré à la concertation, avec l'organisation, dès l'automne 2015, d'une consultation des élus communaux nous permettant de mieux mesurer leurs attentes. Parallèlement, nous avons diffusé dans le magazine du Département un questionnaire à l'attention des Lot-et-Garonnais pour mieux percevoir leurs aspirations et leur perception du Département. La participation a été au-delà de nos espérances : près de 13 000 de nos concitoyens nous ont fait part de leurs suggestions et ont établi leurs priorités pour mieux vivre dans notre département.

Enfin, le dernier volet de cette concertation a pris forme avec la création d'une commission dite de « refondation des politiques départementales ». Cette commission a pris à bras le corps l'ensemble des problématiques posées à notre collectivité. Composée des représentants des trois groupes politiques de notre assemblée, elle s'est saisie de tous les sujets, sans tabou. Je veux remercier chacun des participants, qu'ils soient membres du groupe d'opposition, de la Dynamique citoyenne ou de la majorité, pour le sens des responsabilités dont ils ont fait preuve.

Le rapport issu de 5 réunions de travail a été adopté à l'unanimité des conseillers départementaux, le 8 février dernier. Forts de ce diagnostic partagé, et de 11 préconisations, nous avons fixé le cadre de nos orientations budgétaires. Nous arrivons aujourd'hui à la dernière marche du parcours, et vient l'heure des choix définitifs. La tâche a été ardue. Ce budget est probablement le plus compliqué que nous ayons eu à bâtir depuis l'origine de la décentralisation. Son montant global s'élève à 413 M€. Je laisserai le soin, dans quelques instants, à Christian DÉZALOS, rapporteur général du budget, d'entrer dans le détail de la présentation budgétaire.

L'équation est d'autant plus difficile à résoudre que derrière les grandes masses et les lignes budgétaires, les hausses, les baisses et les tendances, il ne faut pas oublier qu'il y a des actions et des politiques au service de nos territoires et des Lot-et-Garonnais. Dans ce contexte particulier, nous avons clairement pris le parti de remettre à plat l'ensemble de nos 250 régimes d'aide. Tout effacer, pour mieux refonder. Ce travail de réactualisation s'avérait nécessaire, en vertu de la nouvelle répartition des compétences entre collectivités. Certains de nos régimes disparaissent ainsi de fait, et d'autres évoluent. Nous avons saisi l'occasion de ce recentrage sur nos compétences premières, imposé par la loi, pour redéfinir précisément nos interventions, dans le but d'une meilleure lisibilité et d'une meilleure efficience de nos actions.

J'ai entendu certains dire que nous pratiquions la méthode Coué, en claironnant un optimisme hors de saison. Ce n'est pas ma façon d'agir. Je suis parfaitement conscient des conséquences – dans les territoires et sur nos partenaires – des choix que nous avons faits. Je sais qu'ils ne sont pas indolores et que de telles décisions peuvent susciter incompréhensions et mécontentements. Cependant, je veux le dire avec force : nous ne pouvons pas ignorer la réalité de nos difficultés budgétaires, et celles du nouveau cadre dans lequel le Département exerce désormais

sa responsabilité. Je me refuse à laisser croire que nous pourrions continuer à faire ce qui n'est plus légalement possible.

Notre devoir d'élu nous invite à être à la fois pragmatiques et efficaces, en évitant deux écueils majeurs : la dispersion et l'immobilisme. Nous faisons confiance au bon sens et à l'intelligence des Lot-et-Garonnais pour comprendre la justesse de nos choix. À l'examen, chacun constatera qu'ils ont été guidés par le souci de préserver les capacités du développement local et la nécessité d'accompagner nos concitoyens en difficulté. Je l'ai dit lors du débat d'orientation budgétaire, et je vais le répéter aujourd'hui : comme d'autres Départements, nous n'avons pas voulu tailler à l'aveugle dans nos dépenses, au prétexte d'indispensables économies, ni tout conserver à l'identique pour ne déplaire à personne. Nous avons arpenté une ligne de crête difficile ; celle du juste équilibre, en procédant à la réécriture de nos aides, à notre façon, avec rigueur et discernement, et avec l'objectif et la volonté d'être plus efficaces.

Il existe plusieurs façons de construire un budget primitif. La nôtre prend appui sur un travail collectif mené au long cours, qui s'est consolidé au travers d'une succession d'étapes. Celle de la commission pluraliste de refondation a été déterminante à mes yeux. Elle a sanctuarisé quelques grands principes. Je veux mettre l'accent sur deux d'entre eux.

Tout d'abord, la stabilité fiscale. Nous ne proposerons pas d'augmentation d'impôts pour la septième année consécutive. C'était un engagement ancien de la majorité, renouvelé pendant la campagne départementale en 2015. Nous tenons ainsi parole. Je remercie l'ensemble des élus – opposition et majorité confondues – d'avoir soutenu cette position. Je reste convaincu qu'il n'est pas judicieux de relever la pression fiscale sur les ménages dans le contexte social difficile de notre pays.

Deuxième principe : la stabilisation de la masse salariale et le renforcement de nos efforts de gestion. Dès notre arrivée aux responsabilités en 2008, nous nous sommes attachés à maîtriser nos dépenses de personnel et de fonctionnement. Nos efforts nous positionnent dans le palmarès des Départements meilleurs gestionnaires. Notre volonté est de poursuivre et d'intensifier notre action, notamment en mettant en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en organisant un service performant de contrôle de gestion, en réorganisant et en mobilisant les services.

Recentrer nos politiques, réajuster nos aides, redéployer nos investissements : ces objectifs ne doivent pas être synonymes d'une politique au rabais ou, pire, d'un renoncement. Tout au contraire, le budget de refondation qui vous est proposé vise, en agissant différemment, à faire mieux. Toutes les actions que nous avons maintenues ou réorientées ont vocation à jouer un effet levier dans les politiques publiques départementales. Telle a été la seule mesure de nos choix : s'extraire de ce qui relève en propre de la responsabilité d'autres collectivités, supprimer des dispositifs qui, à l'épreuve du temps, ont perdu leur force d'entraînement, diminuer des aides indirectes dont l'impact reste limité.

Le niveau d'investissement doit aussi s'adapter à nos capacités financières. Il n'en demeure pas moins sensiblement élevé par rapport aux Départements de notre strate. En 2016, le total des investissements hors dette diminue sensiblement en programmation, passant de 69,7 M€ à 51,3 M€. Cependant, la baisse des investissements dans ce budget 2016 est un trompe-l'œil, puisque des projets importants sont menés grâce à l'intervention du Département et induisent des investissements considérables qui doivent donc être mis au bénéfice des investissements départementaux.

Ainsi, les 13 M€ d'investissements par an pour le déploiement du très haut débit, pendant les dix prochaines années, doivent être mis à l'actif des investissements du Département. Même chose pour le bail emphytéotique administratif des casernes de gendarmerie qui génère 3,5 M€ d'investissements pour 2016 et l'investissement du SDIS, également directement généré par notre intervention, avec 3,9 M€ de travaux réalisés par an en moyenne, depuis 2009. Sans compter les maisons de santé, lesquelles – sans l'action positive du Département – n'auraient pu voir le jour en aussi grand nombre.

Au total, ce sont plus de 20 M€ d'investissements générés directement par l'action du Département qui viennent s'ajouter aux 51,3 M€. Globalement, pour le Lot-et-Garonne, l'investissement reste à un niveau élevé. C'est le message que nous devons faire passer.

Ce budget 2016 doit nous permettre de porter ou d'accompagner les grands chantiers sur lesquels nous allons concentrer une large partie de nos efforts. Ils démontrent tous l'utilité du Département et la pertinence de sa mission de service public. Vous les connaissez désormais et je les rappellerai pour mémoire.

La couverture du département par la nouvelle offre de haut débit hertzien (6 – 10 ou 20 Megabits) est en cours de déploiement. Plus de 60 foyers par semaine (anciens abonnés Wimax ou nouveaux abonnés) souscrivent à cette nouvelle offre. À la fin de l'année, nous serons le seul département de France à proposer une offre « Haut Débit » à la quasi-totalité de ses habitants, en sus des offres traditionnelles ADSL ou satellite.

2016, vous le savez, sera aussi l'année du démarrage du déploiement de la fibre optique. Nous faisons dans ce domaine la course en tête avec les dix départements les plus en avance. Avec une singularité forte : rares sont les Départements qui fédèrent comme nous l'ensemble des collectivités infradépartementales. Rares sont également les départements qui demandent une participation aussi faible aux Communautés de Communes et d'Agglomération. Le coût de la prise FTTH (à domicile) dans le programme solidaire est de 45 euros en Lot-et-Garonne. Il est en moyenne de 300 euros dans les autres départements. C'est un acte fort d'aménagement du territoire et de soutien à l'espace rural, car la plupart des Communautés de communes lot-et-garonnaises pourraient difficilement candidater sur tout leur territoire au tarif moyen national.

Je sillonne depuis plusieurs semaines le département, à la rencontre des élus communautaires pour expliquer les enjeux et le calendrier de cette opération d'envergure. Partout, l'intérêt pour notre action est unanime. Nos échanges me confirment, en outre, les attentes fortes des communes, particulièrement en milieu rural, à l'égard de l'ingénierie départementale pour les accompagner à monter leurs projets.

Je ne peux pas – bien sûr – omettre les grands projets d'infrastructures routières. Tous sont nécessaires à une meilleure desserte de nos bassins de vie, même si nous avons bien conscience que leur programmation doit s'inscrire dans la durée. Je pense à l'itinéraire RN 21 /Pont et barreau de Camélat débouchant sur l'A62. Jeudi dernier, un comité de pilotage dédié aux infrastructures de l'Agenais nous a permis de faire le point sur son état d'avancement. Cet axe n'intéresse d'ailleurs pas seulement l'Agenais, mais il constitue bien un enjeu d'aménagement du territoire et de développement économique pour le Fumélois et le Villeneuvois.

Aussi structurant qu'il soit, ce dossier n'est pas le seul dans nos cartons. Nous devrons réaliser, à terme, le nouveau pont du Mas d'Agenais, programmer le dernier tronçon de la déviation de Marmande, contourner Casteljaloux. Les projets ne manquent pas ; ils relèvent pleinement de notre compétence. Les collèges aussi ! Nous l'assumons avec beaucoup de fierté, car il en va de l'éducation de nos jeunes, de leurs conditions d'apprentissage et des conditions de travail de leurs professeurs et éducateurs.

Dans ce domaine, je citerai l'initiative exemplaire qui a pris la suite de l'opération « Du bon, du beau, du local ». La nouvelle formule, baptisée « Du 47 dans nos assiettes », vise à favoriser l'utilisation de circuits courts dans le cadre de la restauration collective. Notre implication en la matière fait écho au label « Territoire bio engagé » qui nous a été décerné en récompense de notre première place, au sein de la grande région, en termes de surfaces cultivées en bio.

Je n'oublie pas les solidarités sociales qui constituent le cœur de nos compétences et qui

vont connaître des novations cette année. L'élaboration du schéma départemental d'autonomie et la mise en œuvre des dispositions de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement vont nous permettre d'apporter un meilleur service à nos aînés et de réduire le reste à charge des bénéficiaires.

La mise en œuvre du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance constitue également un enjeu important.

Enfin, j'ai chargé Pierre Costes de travailler au perfectionnement du contrôle a priori et a posteriori de l'attribution des prestations sociales pour garantir la bonne destination de nos aides.

Il faut investir pour l'avenir, assurer les solidarités sociales, mais aussi aménager notre territoire avec la nouvelle compétence attribuée aux Départements par l'article 98 de la loi NOTRe. Nous devons mettre en place dès 2016, pour une durée de six ans, un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Il aura pour objet de renforcer l'offre de services au public (services publics et services à la population) dans nos zones rurales. Michel Masset est chargé de ce dossier. Je vous propose d'en faire une présentation en commission permanente le 15 avril prochain.

Mes chers collègues, nous le savons tous, notre département cumule des indicateurs témoignant de la fragilité sociale de ses populations. Je ne le conteste pas. Je suis même de ceux qui en prennent argument pour demander aux pouvoirs publics toute leur attention au regard de nos handicaps. Pour autant, je ne suis pas adepte d'un discours misérabiliste. Nous avons aussi des atouts que nous ne devons pas passer sous silence, par modestie ou manque de confiance.

Le monde associatif représente l'une de ces forces qui irriguent nos territoires. Nous avons fait le choix, cette année, de lui conserver notre soutien à la même hauteur, pour une raison simple : nous considérons qu'il serait injuste d'imposer au tissu associatif une rigueur excessive sous peine de décourager le bénévolat et l'esprit d'entraide qui concourt à préserver la qualité du lien social en milieu rural.

Dans la grande région, je veux que le Lot-et-Garonne soit un département pilote, perçu comme un laboratoire d'expérimentations et d'innovations. C'est le cas avec notre politique ambitieuse de lutte contre la désertification médicale. Le travail réalisé depuis 2009 par la commission de la démographie médicale et par son président, Joël Hocquelet, commence à porter ses fruits. Notre département est l'un des rares, aujourd'hui, à disposer d'une telle couverture en pôles et maisons de santé, seules structures capables d'accueillir de jeunes médecins.

En février dernier, une nouvelle promotion d'étudiants en médecine, en stage chez leurs aînés dans le département, était accueillie, ici, dans cet hémicycle. La réunion fut riche et instructive sur les attentes de ces futurs médecins et leur vision de notre département.

Notre capacité d'innovation a trouvé également matière à s'épanouir avec les clusters. Dans le domaine économique, je sais que dorénavant, conformément aux dispositions de la loi NOTRe, nous devrons revoir nos modalités d'intervention en complémentarité avec la Région. Nous redéployons d'ores et déjà, en partenariat avec la Région, nos actions dans les vastes champs de l'agriculture et de l'artisanat, afin qu'elles puissent continuer à jouer un rôle d'effet levier propice au développement.

Par ailleurs, dans nos territoires ruraux, le tourisme est devenu en quelques décennies une activité économique à part entière, générant de l'activité et des emplois. Notre pays est la première destination touristique mondiale et le Lot-et-Garonne, après avoir été longtemps un « no man's land » touristique, a su tirer intelligemment parti de ses paysages, de ses sites et de sa qualité de vie, pour gagner en notoriété. Pour définir au mieux notre stratégie sur le sujet, le Président du Comité départemental du Tourisme, Jacques Bilirit, m'a proposé de mettre en place des États généraux du tourisme sur le département.

Nous lancerons les travaux le 2 avril en présence du Ministre du tourisme, Matthias Fekl. Nous avons l'ambition de fédérer toutes les filières et de travailler en commun au développement de ce secteur à fort potentiel de créations d'emplois. L'implantation prochaine d'un Center Parcs dans la forêt lot-et-garonnaise fera partie de nos débats. C'est une opportunité rare qui doit être envisagée comme une plus-value en termes touristique et économique. À nous de veiller à faciliter la bonne intégration de cet équipement sur notre territoire pour en faire un des moteurs du développement futur.

Mes chers collègues, malgré la difficulté réelle, ce budget 2016 pose les jalons de l'avenir. Tous les efforts que nous produisons aujourd'hui, sans solliciter davantage le contribuable local, nous permettront de reconstituer, demain, nos capacités d'action. Nous sommes les élus d'une institution moderne qui, plus que jamais, a sa place dans l'architecture institutionnelle. Nous ne devons pas avoir peur de l'avenir, mais le construire. Faisons le choix d'expérimenter, d'innover, d'oser ! C'est à ce prix que le Département demeurera une collectivité indispensable pour assurer le développement du Lot-et-Garonne. Je vous remercie.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, chers collègues. L'exercice auquel nous nous adonnons aujourd'hui est un exercice particulier. Particulier, parce que ce budget primitif intervient dans un contexte singulier, marqué par l'évolution des compétences du département, et par les difficultés financières que nous connaissons. Mais particulier, aussi, parce que ce budget fut précédé d'une réflexion commune sur notre avenir financier.

La commission de « refondation des politiques départementales », que nous avons appelée de nos vœux, a constitué un véritable espace d'échanges sur les finances du Département. Avec l'ensemble des forces politiques qui composent cette assemblée, nous avons su, à mon sens, dépasser nos visions partisanes et porter un regard clair et pertinent sur nos finances.

Cet exercice, dicté par la situation exceptionnelle de notre collectivité, fut riche et salué par l'ensemble des participants. Mais une question doit être posée : fut-il utile ? A-t-il véritablement permis de réorienter les interventions du Département ? De dégager des sources d'économies ? De définir une méthode ?

Je n'ai pas le sentiment de retrouver dans ce budget primitif l'esprit qui a animé nos échanges dans le cadre de cette commission spéciale. Et je vous le dis très clairement : je porte même un regard sévère sur votre programmation budgétaire, car j'estime que vous n'êtes pas à la hauteur des enjeux.

Vous n'êtes pas à la hauteur des enjeux, d'abord, parce que vous ne parvenez pas à dégager des économies de fonctionnement. Il s'agit pourtant d'un sujet sur lequel nous étions d'accord. Nous devions trouver des sources d'économies dans les dépenses de fonctionnement. C'est même le levier d'économies à privilégier, à l'instar de nombreuses autres collectivités. Nous nous étions accordés sur un objectif de réduction de 10 % des dépenses des services. Vous limitez cet effort aux dépenses à caractère général ; ce qui n'est pas suffisant.

Je suis plus sévère encore sur votre gestion des charges de personnel. Non seulement je n'ai jamais obtenu les données réclamées à chaque réunion, qui nous auraient permis de poser un diagnostic pertinent, mais je constate une fois de plus que vous ne percevez pas l'urgence de la situation et prévoyez seulement une « stabilisation » de la charge salariale en 2018. Pire, votre gestion devient coupable quand, dans cette période de grandes difficultés budgétaires, vous accroissez volontairement les dépenses de personnel. Vous avez créé 15 postes de catégorie A depuis 2 ans, dont 10 pour la seule année 2015.

Vous nous répondez que les effectifs sont stables et que ce sont des mesures nationales qui font augmenter la dépense. Je m'interroge alors : comment faites-vous pour créer 10 postes de

catégorie A en 2015 et garder des effectifs stables ? Je ne vois qu'une seule explication : vous dégraissez en bas de l'échelle pour engraisser en haut. Mais il y a encore pire : vous inscrivez au budget 5 postes supplémentaires d'administrateurs ; le « très haut » de l'échelle ! Des postes qui, s'ils étaient pourvus, coûteraient extrêmement cher à la collectivité.

Enfin, et pour finir sur ce thème, la mise en place des tickets restaurant, pour un coût de 350 000 € annuels, constitue, dans la situation actuelle, une ineptie totale. Nous avons bien conscience que les agents de la collectivité méritent une revalorisation de leur pouvoir d'achat, mais ils peuvent aussi comprendre que nos difficultés financières ne permettent pas une telle dépense. Dans le contexte actuel, une telle erreur de gestion est tout simplement inimaginable. Jamais une entreprise ne ferait une telle erreur, au moment où tous ses voyants sont au rouge.

D'autant plus que cette mesure s'accompagnera de la revalorisation du point d'indice, dont la première hausse est prévue en juillet, et qui coûtera à terme 2 milliards d'euros à l'ensemble des Départements. Bien qu'éludée dans vos rapports, cette augmentation du point d'indice ne manquera pas d'impacter également les finances de notre collectivité.

J'en viens à la question des dépenses d'investissement. À l'issue des travaux de la commission spéciale, nous avions arrêté un principe fondamental : toucher le moins possible à l'investissement du Département. Tout simplement parce que le Département doit garder sa vocation d'aménageur du territoire, et parce que les entreprises du BTP, déjà fortement affectées par la baisse de la commande publique, ne doivent pas souffrir d'un nouveau désengagement du Département.

Je constate que vous ne respectez pas cet engagement. Vous aviez inscrit 70 M€ en dépenses d'investissement au budget primitif 2015. Vous inscrivez 51 M€ au budget 2016. C'est tout simplement un quart de l'investissement du Département qui est supprimé. Et cette baisse concerne en particulier les dépenses d'infrastructures : 22 M€ inscrits au budget 2015, contre 16,8 M€ cette année. Vous préférez encore une fois réduire l'investissement plutôt que faire l'effort de réduire les dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas une gestion responsable. Vous êtes de piètres gestionnaires.

Vous choisissez tout de même de vous attaquer à un certain nombre de régimes d'aides. Vous le faites avec volontarisme certes, mais nous ne comprenons absolument pas la méthode. Nous vous avions proposé, dès le début, de rentrer ensemble dans chaque régime d'aide pour déterminer ceux qui doivent être supprimés. Or, vous réalisez ce travail de façon unilatérale et arbitraire. Et vous supprimez en particulier de nombreux régimes d'aide en faveur des collectivités. L'aide à ces petites communes rurales qui vont subir, par ricochet, les difficultés financières du Département.

Je ne manque pas d'être étonné par la méthode : vous qui revendiquez à longueur de temps une méthode de concertation, vous avez été incapables d'interroger les maires sur la suppression de leurs régimes d'aides. Vous n'avez même pas été capables de les informer sur ce qui les attendait. À titre d'exemple, tous se demandent encore si la RKG sera maintenue cette année.

Monsieur le Président, inviter les maires à boire l'apéro, ce n'est pas ce que j'appelle « concerter ». Vous faites de la concertation cosmétique, pour les photos. À aucun moment vous n'avez échangé avec les maires sur l'avenir des régimes d'aide.

Pas de concertation donc, mais pas non plus d'études d'impact. Quelles seront les conséquences des suppressions de régimes ? L'arrêt de l'aide à l'encadrement pour les accueils de loisir est, par exemple, une question particulièrement sensible. Il faut recentrer le Département sur ses compétences ; je suis d'accord. Mais l'arrêt de ce régime met certaines structures en grandes difficultés. Elles devront trouver un moyen d'équilibrer leurs comptes. Vers qui se tourneront-elles ? Les familles, et les communes avec lesquelles elles travaillent.

Voilà pourquoi cette question devait faire l'objet d'un travail approfondi. Voilà pourquoi nous

vous avions proposé une méthode de travail. Et voilà pourquoi la suppression de ces régimes suscite aujourd'hui beaucoup de remous.

J'arrive enfin à la question des dépenses sociales. Nous nous étions accordés sur l'idée d'inscrire au budget primitif le montant du RSA versé en 2014. Cette décision avait pour objectif de peser sur les négociations entre le Gouvernement et l'Association des Départements de France sur la renationalisation du RSA. Vous aviez même confirmé cette position en débat d'orientations budgétaires. Or vous renoncez. Et en cela, non seulement vous ne respectez pas la position arrêtée avec les élus de cette assemblée, mais vous manquez manifestement de courage pour faire pression sur votre Gouvernement. Vous avez peur que cette position soit préjudiciable au Département, qui pourrait être sanctionné dans l'attribution de nouvelles aides. Mais ce qui est le plus préjudiciable, c'est l'attitude de votre Gouvernement, qui a donné l'impression de vouloir sauver les Départements, pour finalement les laisser s'enfoncer. Pour finalement laisser filer le reste à charge et organiser la mort lente du département. Et parce que Matignon manie à la fois la carotte de nouvelles aides exceptionnelles et le bâton, en mettant la pression sur les exécutifs socialistes, vous renoncez. Ce qui me fait dire qu'en plus d'être de piètres gestionnaires, vous manquez également de courage !

Je vous l'avais dit en introduction, mon appréciation est sévère, et elle ne le sera pas moins en conclusion. Car ma conclusion, c'est que votre budget est irréel. Notre situation financière est catastrophique et nos marges de manœuvre inexistantes. Notre épargne nette sera bientôt négative, et vous êtes incapables de réduire les dépenses de fonctionnement.

Vous revendiquez une méthode de concertation que vous vous gardez bien d'appliquer dès que les sujets deviennent polémiques. Vous entretenez l'illusion que le Département agit alors que vous renoncez à une bonne part de l'investissement. Et le pire, c'est qu'en plus d'être irréel, votre budget est insincère. Il l'aurait été délibérément si vous aviez choisi d'inscrire le montant du RSA 2014 pour peser sur les négociations ADF-Gouvernement. Il l'est insidieusement, parce que vous usez de subterfuges comptables et parce que vous sous-évaluez certaines dépenses.

La neutralisation des amortissements, rendue possible récemment par le Gouvernement, vous permet d'intégrer, de façon totalement artificielle, 24 M€ en recettes de fonctionnement. Quant aux dépenses, vous tablez, par exemple, sur une progression de 4,6 % du RSA sur l'année 2016. Cette progression fut de 10 % l'an dernier en Lot-et-Garonne, et l'ADF prévoit une progression de 7,7 % du RSA cette année au niveau national. Votre prévision n'est pas sérieuse.

Nous ne voterons donc pas, vous l'aurez compris, un budget irréel et insincère. Irréel et insincère, comme les propos que vous tenez ce matin dans la presse monsieur le Président. Vous vous félicitez d'une baisse de 15 M€ du budget du Département. Je m'en féliciterais également s'il s'agissait d'une baisse des dépenses de fonctionnement. Or cette baisse repose en réalité sur une réduction de 18 M€ des dépenses d'investissement. Comment pouvez-vous être satisfait de cela ?

Pour conclure, j'aimerais vous demander une faveur : dites la vérité sur la situation du Département ! Dites la vérité sur ce budget, qui est historique, c'est vrai, parce que jamais n'avait été voté un budget insincère ! Dites clairement à quelles interventions vous renoncez ! Ce n'est écrit nulle part dans les rapports de cette session. Dites clairement que vous baissez l'investissement, au lieu de laisser croire le contraire dans la présentation de vos chiffres ! Ayez le courage de monter au créneau contre votre Gouvernement, parce que l'avenir des Départements en dépend !

Le travail commun que nous avons entamé sur les finances du Département a démontré que nous étions capables, majorité et opposition, de tenir un discours de vérité sur les finances de la collectivité. Ce discours de vérité, je ne le retrouve pas aujourd'hui dans cet hémicycle.

Faites preuve de sincérité et de courage, et assumez enfin vos choix devant la représentation départementale ! Nous y gagnerons plus de transparence, et sans doute plus de

crédibilité de la part de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. DELBREL. – Monsieur le Président, chers collègues. Si vous le permettez, je voudrais m'excuser publiquement pour avoir froissé quelques oreilles, sans doute trop chastes, et autres âmes peut-être trop sensibles. Oui, je voudrais m'excuser platement auprès des personnes que j'ai pu choquer avec ma saillie verbale lors de la dernière session départementale à l'occasion du fameux débat d'orientation budgétaire. Mon intervention était macabre – je vous l'accorde – pour ne pas dire « mortuaire ». « Un enterrement de première classe de notre cher Département et des élus qui vont avec ». C'est sans doute mon côté masochiste ; mais se faire hara-kiri dans ce lieu symbolique chargé d'histoire, qui fut en son temps tour à tour un hôpital, une caserne, une prison, un dépôt de mendicité (cela ne s'invente pas) et même une maison pour demoiselles de petites vertus, était pour moi un défi personnel.

Mourir avec ses convictions – avec les armes à la main –, franchement, il y a pire comme fin. Et je ne voudrais pas vous laisser ce matin sur votre faim. Je voudrais vous dire que nous nous battrons de toutes nos forces pour sauver ce qui est encore « sauvable » : le soldat Conseil départemental, nonobstant cette oraison funèbre (comme l'avait si joliment baptisée Raymond Girardi).

Rassurez-vous, la dynamique citoyenne ne se prend pas pour ce qu'elle n'est pas. La survie des Départements, vous le savez, ne dépend pas que de nous. Tout me ramène décidément à ma sortie mortifère de février, en grande pompe, fût-elle funèbre.

L'État voudrait nous tuer qu'il ne s'y prendrait pas autrement. Une mort lente et programmée par asphyxie financière, par étranglement budgétaire. Sans le sou, nous serons bientôt sens dessus dessous. Et c'est dans cette atmosphère mortuaire – on y revient inlassablement – que les Départements de gauche et de droite, du centre et d'ailleurs, presque tous sous respiration artificielle, construisent tant bien que mal leur budget primitif 2016. Un état d'urgence budgétaire qui tue dans l'œuf tous les projets dignes de ce nom. Nous n'attendons plus que l'avis de décès.

Toujours est-il que nous voilà aujourd'hui confrontés au vote du budget : le moment charnière pour toute collectivité qui se respecte ; celui qui valide la gestion et fixe le cap à tenir. Tenir : le terme paraît bien choisi. J'aurais pu dire aussi « survivre ».

Je sais que certains, forcément bien attentionnés, nous attendent au tournant. Comme si ce vote allait changer la face du monde, et sauver celle de notre cher Département. Et si la dynamique citoyenne portait finalement à gauche ? Et si ce groupe atypique – cimenté à grands coups de démocratie participative – ralliait finalement les rangs de la droite plurielle ? Et si au final, le binôme Bricard-Debrel restait sagement à sa place ? Au centre. Pardon ; au milieu. Entre le marteau et l'enclume, la carotte et le bâton, la majorité et l'opposition. Libre de ses choix, de ses gestes, de ses faits. Je vais vous faire une confidence : c'est quand même là que nous sommes les plus à l'aise.

Devons-nous systématiquement nous opposer dès lors que nous ne sommes pas au pouvoir ? Devons-nous mécaniquement voter contre le budget dès lors qu'il n'a pas été élaboré par notre propre camp ? Devons-nous politiquement nous opposer à tout, dès lors que nous sommes en minorité ? Devons-nous, pour autant, nous coucher devant la majorité ? Notre réponse est : non !

Je sais de source sûre que certains membres de la majorité départementale auraient peut-être aimé s'abstenir aujourd'hui. Ils le voteront pourtant tous en bloc, ce budget. Je sais aussi que certains membres de l'opposition – j'ai les noms – auraient pu voter ce BP, sans sourciller. Pourtant, ils voteront vraisemblablement contre, tous en bloc. Je peux me tromper. Devons-nous nous en réjouir ? Notre réponse est toujours négative. Ainsi va malheureusement notre vie politique.

Lundi soir, le maire que je suis mettait son budget communal au vote. Il a été adopté à l'unanimité. Malgré un contexte contraint, les 5 membres de l'opposition ont suivi la majorité municipale. Ce fut une belle soirée ; la victoire de la démocratie, et celle d'un certain état d'esprit. Vous savez, nous

sommes tous au fond de nous l'opposant de quelqu'un. Certains, ici, de par leur statut d'élu, et en fonction de leurs mandats respectifs, se retrouvent des deux côtés du manche. Tantôt dans la majorité, tantôt dans l'opposition. Ils ne doivent jamais l'oublier.

Je vais maintenant tuer le suspens, et vous expliquer calmement pourquoi, en fin de journée, je devrais donner quitus au BP 2016 tel qu'il nous a été présenté. Je ne vais pas revenir sur le contexte général – le Président l'a rappelé en préambule –, mais il a influencé mon choix. Ma participation à la commission de refondation a aussi forcément pesé dans la balance, au moment de trancher dans le vif. J'aurais également pu tranquillement m'abstenir, par faiblesse, et par facilité. Mais je me devais par honnêteté intellectuelle, et par cohérence, de suivre les préconisations que nous avions noircies sur papier tous ensemble (les trois groupes de l'assemblée départementale). Préconisations que vous avez ensuite validées, début février, ici même à l'unanimité, vous, conseillers départementaux de tous bords et de tous poils.

Comment pourrais-je aujourd'hui me dédire, et revenir sur des décisions prises dans la plus grande transparence et qui ont servi de socle à l'élaboration de ce budget primitif ? Franchement, j'aurais belle gueule aujourd'hui de planter le canif dans le contrat qui nous lie, au moins pour 2016.

Tout le monde était d'accord pour ne pas toucher aux impôts. D'autres Départements l'ont fait ; pas nous. Et je m'en réjouis. Du coup, au regard du poids croissant du social dans la balance budgétaire, le BP 2016 ne pouvait être que douloureux, et pas ambitieux. Conformément aux prévisions, il l'est. Nous pouvons rajouter « courageux », car des coupes ont été opérées. Nous pouvons en regretter certaines, mais il fallait trancher dans le lard, pour dégraisser la bête. Les conseillers départementaux que nous sommes doivent tous assumer ces choix ; les maires et conseillers municipaux que nous sommes, également. Car ces décisions vont impacter directement – ou indirectement – nos communes.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas reprocher au Conseil départemental d'avoir pris des mesures dures et fermes – peut-être injustes. Pour certaines, elles s'imposaient. Elles ne seront malheureusement pas suffisantes, vous le savez tous. Le courage n'a vraiment de sens que s'il est assumé par tous. La dynamique citoyenne assume pleinement son travail au sein de la commission de refondation. Il faut être courageux et cohérent ; nous le serons jusqu'au bout, et ce dans le seul intérêt général de la collectivité.

Voter en faveur de ce budget ne signifie pas pour autant tout accepter, tout valider. L'histoire des tickets restaurants, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre dans la presse, et de salive dans cet hémicycle, nous interpelle également. Certes, nous entendons le signal fort envoyé aux agents de la collectivité. Mais c'est surtout le timing qui nous reste en travers de la gorge. À l'heure où notre Département s'offre une cure d'amaigrissement budgétaire, le moment est vraiment mal choisi pour s'offrir une dépense supérieure à 300 000 €. Il faut le reconnaître. Je sais que ma voisine de droite à des arguments de poids pour justifier la mise en place de ce dispositif.

Personnellement, j'attends beaucoup des états généraux du tourisme, dont le premier séminaire est programmé dans le courant du mois d'avril. Mais j'aimerais également qu'à travers le schéma départemental d'accès aux services aux publics, nous puissions lancer rapidement une vraie réflexion, puis une véritable action à destination des commerces de proximité et des artisans qui souffrent terriblement. Ne les oublions pas. Il s'agit là d'une compétence légale, régie par la loi NOTRe. Nous devons mobiliser toute notre énergie, sans arrière-pensée, pour donner une chance au Lot-et-Garonne de rester en vie.

Je voudrais terminer sur une note un peu plus positive, et dédier cette session à Antoine Andretta - fidèle barman du Conseil départemental, mais pas seulement – ainsi qu'au journaliste Michel Lafargue de Sud-Ouest, qui vit également sa dernière session avant que les sirènes de la retraite le ramènent à une autre vie. Merci à tous.

M. le PRÉSIDENT. – Merci. J'en profite pour saluer Michel Lafargue en votre nom à tous. J'ignorais en effet qu'il suivait sa dernière séance.

M. BILIRIT. – Monsieur le Président, chers collègues. Alors que l'exercice s'apparentait à une mission presque impossible, nous voterons aujourd'hui un budget à l'équilibre, et sincère, par lequel nous tenons les engagements pris devant les Lot-et-Garonnais. Réussir à boucler un budget avec des recettes de fonctionnement qui continuent à baisser (de près de 7 M€), et des recettes de fonctionnement dynamiques, sans augmenter la fiscalité, constitue une véritable prouesse.

Ce succès s'explique par deux raisons. Premièrement, depuis 2008, notre majorité s'est engagée dans une démarche d'optimisation budgétaire, en limitant les dépenses de fonctionnement. Nous n'affrontons donc pas cette situation avec un navire qui prend l'eau. Deuxièmement, face à la difficulté, nous avons su, tous ensemble, nous fédérer au-delà du périmètre de la majorité politique.

Je le disais à l'occasion de notre débat d'orientation budgétaire ; nous devons nous retrousser les manches, plutôt que tomber dans un fatalisme paralysant. J'ai la conviction, aujourd'hui, que c'est ce que nous avons fait. Avec mes collègues de la majorité, nous avons su nous appuyer sur les différents travaux de concertation et de préconisations de la commission de refondation des politiques départementales, pour proposer un budget respectueux d'un cahier des charges largement co-élaboré. Cela ne veut pas dire que nous devons nous réjouir d'un budget en baisse. Je ne reviendrai pas sur la situation mortifère que vient d'évoquer notre collègue Christian Delbrel. Toutefois, dans ce contexte difficile de fortes contraintes, je suis convaincu que les choix que nous entérinons aujourd'hui sont les meilleurs que nous pouvions faire pour le département. C'est ce que nos concitoyens attendent de nous.

Le niveau d'investissement fort – qui continue à être fort – permet de poursuivre des programmes déjà ouverts, mais également de lancer de nouveaux chantiers. Je pense en particulier au déploiement du numérique, qui est un enjeu majeur pour le développement de notre territoire. Je pense également au projet de Center Parcs, ou à la poursuite de la réalisation de la rocade de Marmande. Ces investissements permettront aussi de préserver le nécessaire soutien du Département au projet de territoire.

Dans cette année de transition vers une politique territorialisée, ce sont 4,4 M€ d'euros qui seront affectés au financement des projets communaux, soit un volume de crédits de paiement équivalent aux années précédentes.

En matière de fonctionnement, je tiens à souligner les efforts réalisés, qui permettent dès cette année de faire des économies. La section de fonctionnement progresse légèrement (+ 2,3 M€), mais sa progression est inférieure à l'augmentation des dépenses sociales obligatoires. Bien sûr, si nous avions fait le choix de diminuer le montant de nos subventions de fonctionnement aux associations culturelles, sportives ou de jeunesse, nous aurions pu réaliser encore plus d'économies de fonctionnement. Ce n'est pas le choix que nous avons fait ; cette décision faisait d'ailleurs consensus au sein de la commission de refondation des politiques départementales.

La réduction des dépenses de fonctionnement porte donc essentiellement sur le fonctionnement propre de la collectivité, ainsi que sur la suppression de quelques subventions qui ne produisent pas véritablement d'effet levier, et qui relèvent des compétences obligatoires d'autres collectivités (fonctionnement des centres de loisirs). Les subventions de fonctionnement aux associations, qui permettent que partout, dans notre département rural, il soit possible d'accéder au sport, à la culture et à des animations de qualité, sont maintenues au niveau des années précédentes.

Lors des élections départementales de mars 2015, les candidats de la majorité départementale ont fait campagne sur la promotion d'une « ruralité vivante ». Avec le budget qui nous est soumis au vote aujourd'hui, nous tenons cet engagement.

Enfin, je tiens à souligner que les efforts que nous réalisons sur le fonctionnement permettent de ne pas augmenter la fiscalité locale pour la septième année consécutive. Cela ne correspond pas au choix fait par beaucoup d'autres Départements, qu'ils soient de droite ou de gauche. Il s'agit là à la fois d'un engagement de campagne de notre majorité, ainsi que d'une position unanime des membres de la commission de refondation des politiques départementales.

Le choix de la stabilité fiscale, c'est le choix de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Alors que de nombreux Départements n'ont pas été en mesure de boucler leur budget sans augmenter la fiscalité, la démarche de refondation de nos politiques que nous avons engagée nous permet aujourd'hui de passer ce cap difficile sans demander de contribution supplémentaire aux Lot-et-Garonnais.

En votant ce budget aujourd'hui, nous leur montrons ainsi que nous sommes à la hauteur des attentes qu'ils ont placées en nous, et que les engagements que nous avons pris devant eux seront tenus. C'est le message que je souhaite adresser aux Lot-et-Garonnais au nom du groupe des élus de la majorité.

Je voudrais également réagir aux différentes interventions. Monsieur Lepers estime que nous devons baisser les dépenses de fonctionnement, uniquement sur le personnel. En revanche, il refuse les propositions de baisses sur les aides octroyées à des compétences assurées par d'autres.

S'agissant du RSA, la question a été évoquée à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, lors de la précédente session. Il a notamment été souligné qu'il existait un risque important à prendre pour référence le niveau de 2014, année durant laquelle notre Département n'était pas en difficulté. Nous n'aurions donc pas pu demander les aides exceptionnelles à l'État.

Par ailleurs, je tiens à rappeler qui a mis en place le RSA et ses conditions de financement. Monsieur Lepers considère qu'il faut taper sur le Gouvernement. Je pense que nous devons certes nous battre, mais avec toutes les armes de notre côté, et ne pas mettre en difficulté notre Département, s'agissant des demandes. Si nous nous étions basés sur le niveau du RSA de 2014 – ce qui aurait été nettement plus simple –, ce budget aurait été insincère. De plus, nous nous serions mis en difficulté pour, demain, demander des aides exceptionnelles.

Concernant les aides aux communes, je rappelle que lorsque nous sommes arrivés en 2008, les aides aux communes étaient financées pour partie par les droits de mutation qui n'étaient pas reversés aux communes. À l'époque, nous avons commencé par nous mettre dans la légalité, sans baisser les aides aux communes. Je rappelle ainsi tous les efforts qui ont été faits par notre majorité. Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de transition. Nous allons devoir rebâtir nos aides aux collectivités. Nous allons lancer un chantier sur la territorialisation de ces aides, pour définir la façon dont nous pourrons passer des contrats avec les intercommunalités ou les communes, de manière à mettre en œuvre les aides les plus efficaces, sur plusieurs années. Cette année, les crédits de paiement restent stables.

Enfin, d'aucuns qualifient ce budget d'insincère. Or lorsqu'un budget est insincère, il est attaqué. J'attends de voir ce que fera l'opposition par rapport à ce budget.

M. CHOLLET. – Ce qui est clair, c'est que nous vous reprochons de ne pas maîtriser le budget de fonctionnement. Parmi les 11 préconisations, il y en a trois qui sont insuffisamment satisfaites. Ainsi, la baisse de 10 % sur les dépenses de fonctionnement est passée sur les « moyens de fonctionnement » des services. Par ailleurs, le plan de stabilisation de la masse salariale est reporté à

2018 ; or il faudrait être beaucoup plus actif, dès maintenant. C'est précisément ce que nous avons exprimé au sein de la commission de refondation, et c'est la raison pour laquelle nous estimons que les recrutements prévus sont tout à fait excessifs. Enfin, nous souhaitions vous accompagner dans la voie d'une optimisation des dépenses sociales ; il s'avère que rien n'est mis en œuvre en ce sens.

Ces trois critères nous montrent qu'en matière de dépenses de fonctionnement, aucun avancement n'est engagé. Or nous étions tous d'accord sur le fait qu'il convenait de préserver l'investissement. Au niveau national, les 4,6 milliards d'euros qui n'ont pas été investis, en raison de la baisse des dotations des collectivités, vont remettre en cause 60 à 80 000 emplois dans le secteur du BTP. En effet, derrière l'investissement, il y a des emplois. Et les collectivités représentent 70 % de l'investissement. Toutes nos entreprises (à Marmande, Villeneuve, Agen, Nérac, etc.) sont en grande difficulté, face au retrait des collectivités.

Monsieur le Président, vous avez indiqué que vous alliez solliciter l'État, et qu'il convenait de vous soutenir dans cette démarche, face au Gouvernement. Je pense que certaines nuits, le Président du Conseil départemental doit avoir du mal à dormir avec le sénateur. D'un côté en effet, le sénateur poignarde les Départements, et de l'autre côté le Président essaye de se battre pour préserver sa collectivité, dont l'impact – en termes de proximité – est majeur.

M. CALMETTE – « Sénher president, brave monde, voldriái dire un mot sul moment important ont ne sèm amb la Quinzena de l'Occitan ; En començar aquesta jornada que serà longa, vos vòli donar un momenton de respiracion, òc, un momenton de respiracion … » - Monsieur le Président, braves gens, je voudrais dire un mot du moment important que nous traversons aujourd'hui, c'est la Quinzaine de l'Occitan . Au commencement de cette journée qui va être longue, je veux vous offrir un moment de respiration, oui, un moment de respiration…».

Merci de m'accorder cet instant pour évoquer cet évènement départemental qu'est la quinzaine de l'occitan. C'est la septième année que nous honorons cette belle langue. Il passe au cœur de cet hémicycle quelque chose qui nous est commun. Ce bien commun, vous l'avez compris, est la langue occitane. Tout à l'heure, nous l'avons vu, les débats ont mis en lumière la diversité des points de vue. Ces points de vue continueront à s'opposer, une grande partie de la journée. C'est pourquoi je voudrais évoquer cette langue occitane, qui nous a accueillis, en arrivant au monde, ou en arrivant dans le département.

Nous pourrions croire cette langue synonyme du passé. Il n'en est rien. Elle est un signe de modernité ; je vous en donnerai un exemple tout à l'heure.

Ne soyez pas opposant de quelque chose ou de quelqu'un, comme je viens de l'entendre, mais soyez partisans de ce bien commun qui nous réunit à l'unanimité. Soyons partisans pour faire vivre notre belle langue d'Occcitanie. Soyons courageux et assumons tous ensemble ce signe de modernité.

En arrivant ce matin, je fus surpris de voir deux nouvelles élues de cette assemblée : Sophie, Maire de Blanquefort-sur-Briolance et Baya. Sophie m'a accueilli par quelques mots en occitan, ce qui paraît assez logique, puisqu'elle est originaire de ce territoire. Baya, habitant au cœur d'Agen, m'a également surpris par quelques mots en occitan. Je la félicite par ailleurs d'avoir accepté de rejoindre le groupe de conseillers départementaux que nous avons créé, afin de nous préoccuper de ce sujet. Ce groupe ne bénéficiera pas d'importantes largesses budgétaires, mais bien de l'ouverture de votre cœur. Je vous en remercie.

Pour ceux qui sont un peu plus anciens au sein de cette assemblée, je me souviens qu'il y a une dizaine d'années, un « état de droite » commençait à faire souffrir notre Département. La majorité de l'époque était aussi de droite. Je dirais que nous sommes donc un peu tous coupables – l'État et nous-mêmes – d'avoir laissé filer cette situation, qui provoque des écarts si importants aujourd'hui, qu'ils nous mettent dans cette situation. La loi NOTRe induit une nouvelle répartition des compétences entre

les collectivités, qui provoquera des moments difficiles à accepter. C'est le défi que nous devons relever aujourd'hui.

Monsieur le Président, je vous avais promis qu'à chaque fois que vous parleriez du barreau de Camélat, et d'un certain nombre d'autres routes devant être améliorées dans le département, je vous parlerais de la route qui est chez moi, à la limite de la Dordogne et du Lot-et-Garonne ; la route départementale 207, entre Villeréal et Issigeac. Le département de la Dordogne estime que nous n'en avons pas fait assez ; j'ai donc un allié important en la personne du Président du Conseil départemental de la Dordogne. Il faut faire quelque chose pour cette route-là aussi. Je remercie par avance tous mes collègues qui me soutiendront pour obtenir le budget nécessaire.

M. GIRARDI. – Monsieur le Président, chers collègues. Je ne vous dirai pas que je suis surpris par la teneur des débats à l'ouverture de ce budget, dans la mesure où elle est dans l'ordre des choses. La majorité parle de sa politique, et de ce qu'elle va faire durant l'année. L'opposition fait son analyse contraire, avec ses arguments. Malgré tout, je suis un peu surpris, dans la mesure où, à l'occasion des réunions que nous avons tenues, nous étions tous d'accord sur l'analyse de la situation et les raisons pour lesquelles nous sommes dans cette situation. Tout le monde reconnaissait que l'évolution des choses depuis une dizaine d'années avait amené à cette situation-là.

Compte tenu de la gravité de la situation, ne pourrait-on pas sortir de l'ordre des choses ? C'est-à-dire qu'il conviendrait de travailler ensemble, pour essayer d'amener de vraies solutions. Car en réalité, ces vraies solutions sont modestes. Par ailleurs, je pense que dans les Départements majoritairement à droite, l'opposition de gauche dit à peu près les mêmes choses que l'opposition de droite, aux majorités de gauche. Je dirais même pire, car nous n'augmentons pas la fiscalité, alors que certains Départements dirigés par la droite le font.

J'aimerais que ces débats soient un peu plus réalistes. On nous demande de faire des économies sur le fonctionnement. Certains membres de l'opposition et de la majorité sont maires de leur commune, ou président de leur intercommunalité, dans lesquelles le budget est également en train d'être voté. Ils savent qu'en matière de fonctionnement, la marge de manœuvre – pour l'année en cours – est extrêmement faible. Les possibilités de réduire les budgets de fonctionnement s'inscrivent dans la durée, notamment au niveau du personnel. Le budget de fonctionnement est fait de dépenses obligatoires, qui laissent peu de marge de manœuvre.

Le fait d'affirmer que nous pourrions économiser beaucoup plus sur le budget de fonctionnement pour l'année 2016 semble quelque peu démagogique. Les Départements que les majorités de droite dirigent sont dans le même cas de figure. *In fine*, si l'opposition votait ce budget pour être efficace, ce serait une excellente chose. Cela montrerait notre détermination commune à passer un cap difficile pour ce département.

Mme SALLES. – J'ai beaucoup entendu parler de dépenses de personnel. Pour certains, il s'agit de la principale variable d'ajustement budgétaire. Je pense qu'il peut y en avoir d'autres, mais je comprends que pour certains, cette variable devrait être déterminante. D'ailleurs, elle l'est, car depuis plusieurs années nous avons fourni des efforts en matière de maîtrise des dépenses de personnel, notamment dans la gestion de nos effectifs.

Je voudrais quand même rappeler que nous nous inscrivons dans le contexte de la fonction publique territoriale, avec ses contraintes. Je le rappelle à ceux qui sont peut-être dans le monde de l'entreprise privée : nous ne pouvons pas agir de la même manière, en termes d'évolution des effectifs. Nous avons des missions obligatoires à remplir. Ainsi, dans certains domaines, il est inconcevable de réduire les effectifs.

Pierre Chollet s'impatiente ; il estime que pour la stabilité des dépenses de personnel, l'horizon 2018 ou 2019 est trop tardif. Je ne le crois pas. Comme l'a évoqué Raymond Girardi, nous

nous sommes inscrits dans la durée. En ce sens, l'augmentation de 1,89 % des dépenses de personnel en 2016 – sous la barre des 2 % – participe de cet effort sur les dépenses, au vu des contraintes imposées à une collectivité comme la nôtre. Je voudrais que tout le monde ait conscience de l'environnement et du cadre réglementaire dans lequel nous nous inscrivons. Faudrait-il que nous licenciions 50 agents de notre collectivité ?

M. CHOLLET. – Ce n'est pas ça...

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Chollet, vous n'avez pas été interrompu. Si vous continuez, je prononce une interruption de séance. Laissez Marie-France Salles s'exprimer.

Mme SALLES. – J'ai entendu parler des dépenses de personnel. Pour moi, ces dépenses sont liées à une évolution des effectifs ; à la rémunération que nous apportons à nos agents. Il y a également d'autres dépenses qui interviennent, mais la rémunération des agents constitue un élément important. J'aimerais que tout le monde ait conscience des statuts que nous devons appliquer et de l'évolution qui nous est imposée dans notre collectivité. Aussi, je voudrais que les membres de l'opposition me donnent la recette immédiate, pour passer d'une augmentation des dépenses de 3,5 % à 0 %. Je considère que passer de 3,5 % à 1,89 % constitue déjà un effort important. À partir de 1,89 %, nous pourrons tendre vers 0 ; j'en ai la conviction. Nous ferons les efforts nécessaires pour atteindre une stabilisation en 2018, ou en 2019.

Je me tourne vers M. Lepers car j'étais dernièrement avec M. Ginestet, son employeur, qui m'a dit : « vous me faites confiance ou vous ne me faites pas confiance ? » . Je dirai de même : vous nous faites confiance ou vous ne nous faites pas confiance pour passer de 1.89 % à 0 % .

M. MOGA. – Nous comparons un budget à un autre. Or je pense qu'il aurait été préférable, dans la construction budgétaire, de comparer les réalisés, qui ne correspondent pas tout à fait aux mêmes montants. En fonctionnement, notamment, les « restes » représentent 18 ou 19 M€, qui peuvent être basculés en investissement. Sur cette base, nous pouvons constater que notre budget ne présente pas d'économies énormes.

Par ailleurs, Monsieur le Président, lorsque vous nous parlez des investissements, vous y intégrez les annuités de l'emprunt.

M. le PRÉSIDENT. – Dans mon discours, j'ai parlé d'« investissement réel ».

M. MOGA. – Sur les 50 M€, il y a quand même 32 M€ d'emprunt. Chaque année, nous remboursons 19 M€, et nous en empruntons 32. Cela signifie que tous les ans, nous fuyons en avant. En 2 ans, nous aurons donc aggravé notre dette de quelque 26 M€. Cette réalité est inquiétante. Chaque fois que nous augmentons les annuités, notre épargne nette – déjà très faible – s'amenuise.

Nous avons évoqué les problèmes de personnel. Je crois que les propos de notre chef de groupe, Guillaume Lepers, ne traduisent pas une volonté de licencier du personnel, mais un souci d'adapter le personnel à la taille de notre entreprise. En effet, nous savons tous que nous avons perdu un certain nombre de compétences, et qu'il conviendra donc qu'à un moment donné, nous soyons moins nombreux.

Il faut travailler davantage sur le redéploiement. En effet, nous continuons à embaucher de nouveaux agents. Or les 1 400 agents de la collectivité savent pertinemment qu'il conviendra de s'inscrire dans une démarche de redéploiement. Il faut peut-être mettre en place des plans de formations pour ces personnes, de manière à ce qu'elles puissent tenir les postes qui seront vacants, pour des raisons variées (absence longue, départ à la retraite, etc.). Cette manière de procéder permettra de diminuer notre masse salariale, année après année.

M. DÉZALOS. – Nous sommes dans le cœur du débat. Beaucoup de chiffres ont été avancés ; j'en donnerai quelques autres. En écoutant les interventions des uns et des autres, je pensais à l'article 40 de notre Constitution, qui s'applique à la procédure parlementaire, et qui devrait également être appliqué ici. Cet article stipule que dans le cadre des débats budgétaires, les députés et les sénateurs ne doivent pas faire de propositions qui auraient pour résultat de diminuer les ressources publiques, ou bien d'accroître les charges publiques, sans faire des propositions pour rétablir l'équilibre. Je crois que nous devrions partager cet état d'esprit. Comme l'a indiqué Madame Salles, si l'opposition souhaite une stabilisation de la masse salariale, elle doit nous dire concrètement comment procéder.

Contrairement à l'année précédente, ce budget 2016 est le résultat d'un long parcours qui a vu la mise en œuvre d'une démarche d'analyse, de participation et de concertation. Les Lot-et-Garonnais ont été consultés. Les élus communaux ont pu échanger avec le Président, au cours de réunions notamment consacrées aux évolutions introduites par la loi NOTRe. Les Présidents des commissions départementales et les directions opérationnelles du Département ont été entendus, à l'occasion de nombreuses réunions d'ajustements et de propositions de crédits. Je voudrais d'ailleurs saluer la qualité du travail fourni par les services du Département, sous la houlette du directeur général, et en particulier le travail réalisé par la directrice des finances et son service. Enfin, ce sont les élus de l'assemblée qui ont contribué à la refondation des politiques départementales, comme cela a été rappelé.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur DÉZALOS, est-ce votre intervention budgétaire ?

M. DÉZALOS. – Oui.

M. le PRÉSIDENT. – Nous sommes encore dans le débat.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Monsieur Girardi, nous ne sommes pas dans le monde des Bisounours. Aussi, je crois que nous ne voterons pas ce budget. En effet, selon nous, il reflète véritablement votre manque de courage et d'efficacité. Nous estimons que vous n'allez pas assez loin dans la réduction des dépenses de fonctionnement, alors que des solutions existent. Monsieur Moga a évoqué le redéploiement, ou l'optimisation ; des solutions existent.

Par ailleurs, à la lecture de ce budget, nous nous apercevons que vous faites payer votre manque d'efficacité et vos réductions de dépenses presque uniquement aux autres collectivités : communes rurales, EPCI ruraux. C'est une conseillère départementale urbaine qui vous le dit. De plus, vous vous cachez derrière un certain nombre de contraintes et d'arguments : l'augmentation des cotisations pour les dépenses de personnel, la loi NOTRe, pour les autres dépenses, etc. Or votre travail, Monsieur le Président, consiste à anticiper ces contraintes et à les surpasser. Dans ce budget, votre vision n'apparaît pas. Pour ces raisons, je ne serai pas solidaire de ce travail.

M. COSTES. – Monsieur le Président, on nous promettait une séance à rallonge. Si j'étais vous, Monsieur le Président, je soumettrais dès maintenant le budget primitif 2016 au vote des élus. En effet, Christian et Nathalie voteront pour, ainsi que notre majorité, tandis que l'opposition votera contre **–** cette opposition qui, au sein de toutes les commissions spécialisées, n'est jamais dans les propositions.

Monsieur le Président, la messe est dite. Monsieur le Président de l'opposition s'inscrit dans une culture d'entreprise. Une entreprise qui n'hésite pas à licencier et à réduire son personnel ou sa masse salariale, quelquefois de plus de 10 %, en demandant en plus l'aide de l'État.

M. MERLY. – Monsieur le Président, j'ai remarqué quelques zones d'incompréhension entre les uns et les autres. Je voudrais rappeler que lorsque vous avez proposé cette commission de refondation, dans un climat de sérénité, il fallait que nous trouvions 26 M€ à l'échéance 2017, pour

atteindre l'équilibre. Nous avions tous convenu que la situation était compliquée pour les Départements, qu'ils soient de droite ou de gauche, et notamment pour les Départements ruraux comme le nôtre.

Ma question est simple ; je vous demande aujourd'hui de nous indiquer – noir sur blanc – les économies que nous avons réalisées sur le budget 2016, pour tendre vers l'équilibre que nous appelions de nos vœux dans le cadre des grandes lignes définies au sein de cette commission, et sur lesquelles nous étions d'accord. Ensuite, vous avez fait votre travail, en prenant des décisions concernant certains régimes, ou certaines diminutions d'intervention, auxquelles nous n'avons pas été associés. Je demande donc au président de la commission des finances de nous présenter un tableau très simple des 15 millions d'économies que vous avez annoncé dans la presse.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, je ne reviendrai pas sur les attaques personnelles, parce que je n'ai pas l'habitude de telles bassesses politiques.

M. le PRÉSIDENT. – Vous avez tout de même utilisé le mot « piètre », Monsieur Lepers.

M. LEPERS. – Nous sommes au sein d'une assemblée départementale, pour discuter du budget. Je ne suis pas dans le registre des attaques personnelles.

Je voudrais revenir sur ce qui a été sous-entendu concernant la position que j'adopte aujourd'hui. Pour ceux qui ne participaient pas à la commission ad hoc, une certaine incompréhension demeure. Je ne dis pas l'inverse de ce que je disais dans le cadre de cette commission. Sur la fiscalité, nous étions d'accord sur le fait de ne pas l'augmenter. Sur le fonctionnement, j'ai toujours évoqué le chiffre de 10 %, et pas uniquement sur la partie que nous avons évoquée aujourd'hui. S'agissant des RH, combien de fois ai-je proposé de vous aider ? Pour ce faire, j'avais besoin de tous les éléments RH. Je vous l'ai demandé à cinq reprises, en vain. Je n'ai reçu aucune réponse. Si vous voulez que je vous aide, Madame Salles, donnez-moi ces éléments.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Lepers, vous parlez bien des réunions de la commission de refondation ?

M. LEPERS. – Oui. L'investissement, c'était le point de départ. « Évitons de toucher à l'investissement » : telle est la première phrase que nous avons prononcée, avec mes deux collègues. Concernant le RSA, je me suis déjà expliqué. Enfin, concernant la méthode et le régime d'aide, j'ai toujours tenu le même discours. Ne dites pas aujourd'hui que nous en avons changé, depuis les commissions ad hoc.

Les commissions ad hoc étaient très intéressantes ; j'étais très heureux d'y participer et je continuerai à y participer si j'y suis invité. Mais n'essayez pas de faire croire, aujourd'hui, que nous avons tenu une double position. Il y a un certain nombre d'éléments sur lesquels nous n'étions pas d'accord. Je ne voudrais pas qu'il y ait une ambiguïté entre ce qui a pu se dire dans le cadre de la commission et ce que nous disons aujourd'hui.

M. BILIRIT. – L'organisation de notre Département est basée sur la concertation. Bien sûr, il y a eu la mise en place de la commission de refondation, mais il faut également parler des commissions thématiques. Tous les dossiers que nous évoquons sont passés par les commissions thématiques. C'est à ce niveau que la concertation s'est produite. Il ne faut donc pas laisser dire qu'il n'y a pas eu de concertation en interne.

Par ailleurs, si nous regardons le Département en tant qu'employeur, les grands secteurs pourvoyeurs d'emplois sont le social, les routes et les collèges. Or nous n'avons perdu aucune de ces compétences. Le redéploiement concernera donc un petit nombre de personnes. Pour autant, ce n'est pas pour cela que le travail ne doit pas être fait. Toutefois, il s'effectuera sur une proportion inférieure à 10 % des emplois.

Enfin, dans toutes les collectivités, chacun s'accorde sur la nécessité de sacraliser les investissements. Or nous savons également qu'il convient de retrouver des capacités d'autofinancement et que cela impacte les capacités d'investissement des collectivités.

Je voudrais également faire un clin d'œil à Pierre Chollet : je ne sais pas comment il parvient à bien dormir en tant que conseiller départemental et en tant qu'adjoint à la mairie d'Agen. D'un côté, il nous dit que nous devons sacraliser les investissements, et de l'autre côté, fin 2014, au niveau de la mairie d'Agen, il nous dit qu'il faut supprimer 42 % du programme prévu, passant de 42 M€ à 24 ou 25 M€.

M. le PRÉSIDENT. – Avant de passer à l'examen des dossiers, je voudrais vous dire que je suis très déçu, car l'opposition avait l'occasion de changer de position. Et je constate avec déplaisir que l'intervention de Monsieur Lepers est dans la même veine ; elle aurait pu être faite par Monsieur Alain Merly ou par Monsieur Jean-Louis Costes. L'opposition conserve malheureusement une position démagogique, marquée par un vide sidéral en termes de propositions. Contrairement à ce que vous avez dit, vous avez tous les éléments ; vous pouvez travailler sur les dossiers et sur les budgets. S'agissant du personnel, Monsieur Lepers, vous dites avoir demandé à cinq reprises les éléments RH. Attention, Monsieur Lepers, le mensonge, ce n'est pas bien. Vous n'avez pas été présent cinq fois en commission de refondation. Je crois que vous avez été présent à deux reprises.

Je trouve qu'aujourd'hui, vous avez perdu une occasion de prendre une stature. Vous faites comme vos prédécesseurs, et cela vous mènera là où l'opposition a amené vos prédécesseurs. Ce discours excessif, déconnecté de la réalité, les Lot-et-Garonnais ne le croient pas. Vous avez tenu exactement le même discours pendant la campagne électorale, et nous en voyons le résultat.

Vous nous traitez de piètres gestionnaires. Je vous rappelle que la fondation iFRAP, proche de vos thèses, nous classe parmi les douze meilleurs Départements de France, en termes de gestion. Elle précise que si les Départements de France étaient gérés comme ces 12 collectivités, 3 milliards d'euros de dépenses publiques seraient économisés. Vous pouvez donc nous traiter de piètres gestionnaires ! Je crois qu'aujourd'hui, il convient de sortir des postures. Malheureusement, vous avez d'abord rompu le pacte de travail que j'avais proposé lors de l'installation du nouveau Conseil départemental. J'avais proposé que l'on travaille d'une manière différente. Vous avez saisi cette opportunité ; je pensais que nous pouvions avancer dans cette voie. J'espère qu'il s'agit simplement d'un égarement politicien qui vous amène aujourd'hui à voter contre le budget.

Vous avez le droit de voter contre le budget, mais vous n'avez pas le droit de prononcer des inepties. Quand vous dites que nous n'en faisons pas assez, en termes de personnel, cela prouve que vous ne connaissez pas votre dossier. En effet, parvenir à une croissance nulle des dépenses de personnel en 2018, vous savez ce que cela signifie. Je vous l'ai dit en commission : cela signifie une réduction de 5 % des effectifs, ce qu'aucune collectivité n'a réalisé à ce jour. Pourquoi pouvons-nous le faire en Lot-et-Garonne ? Parce que, dans le cadre de la loi NOTRe, les redéploiements permettront de compenser les départs à la retraite. Nous nous sommes engagés à ne remplacer les départs à la retraite que si cela est nécessaire pour des raisons fonctionnelles. Et nous avons demandé à nos services, à travers la mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de faire un travail sur chaque service, pour que nous puissions, à chaque mouvement, reconsidérer l'efficacité du service concerné.

Nous ne vous avons donc pas attendu, Monsieur Lepers, pas plus que Monsieur Chollet. Je vous avoue que j'ai du mal à accepter les leçons de gestion de Monsieur Chollet. Vous dites qu'une diminution de 10 % des moyens de fonctionnement n'est pas suffisante, et que cette diminution devrait être opérée sur le fonctionnement. Or les moyens de fonctionnement, c'est tout le fonctionnement.

Après les baisses que nous avons réalisées les années précédentes, nous poursuivons dans cette voie. J'aimerais que vous me donniez l'évolution du budget de communication de la Ville d'Agen et de la Communauté d'agglomération d'Agen entre 2008 et 2015, pour que nous puissions

observer quelle collectivité est capable de faire les efforts les plus importants. Nous avons divisé ce budget par deux, vous le savez. Et nous proposons encore de baisser ces dépenses de fonctionnement de 10 % cette année.

Nous sommes ici dans une instance de débat. On ne peut pas dire n'importe quoi. On peut prononcer des interventions à charge, mais encore faut-il qu'elles soient étayées. En commission, mes collègues m'ont fait remarquer qu'il n'y a pas eu de propositions. Or, c'est bien en commission que les dossiers sont étudiés dans le détail, et que des propositions et des critiques peuvent être formulées.

Vous nous reprochez de baisser les investissements. Or, 51 M€ d'investissements directs, c'est le niveau réalisé en 2015. Nous espérons donc atteindre un niveau de réalisation plus important, et nous en rapprocher. Par ailleurs, comme je l'ai dit dans mon discours d'introduction, il ne faut pas se limiter à regarder l'investissement du Conseil départemental, qui est un trompe-l'œil. Vous ne pouvez pas ne pas y ajouter tout ce qui va se déployer autour du numérique. En effet, grâce au Conseil départemental, 13 M€ vont être investis avec une participation de la collectivité départementale de 2 M€. Il faut également tenir compte du BEA, et des casernes de gendarmerie et de pompiers.

La notion d'insincérité, Monsieur Lepers, est un concept juridique, qui renvoie à une réalité concrète. Effectivement, si nous avions continué dans la voie que nous avions tracée lors de la commission de refondation, et qui consistait à prendre l'année 2014 comme référence de dépense, le budget aurait été considéré comme insincère, et nous aurions une recette complémentaire de 8 M€.

Par ailleurs, je ne comprends pas que vous puissiez nous reprocher de ne pas prendre en compte l'augmentation du RSA pour l'année 2016. En 2015, le coût du RSA pour le Département s'élève à 52 M€ ; en 2016, il est budgété à 55,8 M€. Donc, vous ne connaissez pas vos dossiers.

Enfin, j'approuve la proposition de Monsieur Dézalos d'instituer un article 40 au sein de cette assemblée. Cela permettrait d'obtenir des débats un peu plus sérieux et cohérents, et un peu moins politiciens.

Mes chers collègues, avant de passer à l'examen des dossiers, je voudrais remercier le groupe « Dynamique citoyenne », qui s'inscrit dans la logique du travail que nous menons tous ensemble, dans la clarté et la transparence. Je ne peux pas laisser dire que nous ne sommes pas transparents et que vous ne disposez pas des éléments demandés sur le personnel. L'opposition siège au sein de tous les comités techniques ; tous les éléments y sont distribués.

Je devais signaler, en début de séance, la remise de deux rapports modifiés : le 8006, sur la modification du régime indemnitaire, et le 9010, sur la refondation des dispositifs d'intervention.

RAPPORT N° 8002

RAPPORT DE SITUATION SUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES, AGENTS DU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT

L'Assemblée prend acte.

M. le PRÉSIDENT. – Nous allons passer à la présentation du budget.

M. DÉZALOS. – Nous allons projeter quelques diapositives qui permettront de fixer les chiffres et la structure du budget. Je voudrais simplement rappeler que l'approche qui a été retenue, et dont il a été beaucoup question ce matin, a permis d'identifier les interventions départementales prioritaires. Par ailleurs, la suppression de la clause de compétence générale nous entraîne également dans cette voie, nous invitant à redéfinir nos politiques et à nous recentrer sur les compétences essentielles. Elle nous offre également l'opportunité de continuer à mener de nombreuses actions, mais d'une autre façon, de développer les partenariats avec les autres collectivités, et plus particulièrement avec la Région, et d'assumer pleinement notre rôle de garant des solidarités humaines et territoriales.

Les chiffres du présent budget traduisent les orientations qui ont été largement débattues le 29 février dernier, lors du débat d'orientation budgétaire.

En 2016, les dépenses totales – hors écriture d'ordre – s'élèvent à 413,6 M€. Elles se répartissent entre le fonctionnement (342 M€) et l'investissement (71,1 M€). Pour rappel, en 2015, les crédits votés s'élevaient à 429,2 M€. Nous enregistrons donc cette année une baisse de 3,65 % des inscriptions budgétaires.

Sur l'ensemble de ces dépenses, le Département déploie 218,6 M€ – soit 53 % de la totalité du budget – au profit de la solidarité humaine et de la cohésion sociale. Près de la moitié de cette somme concerne le financement des trois allocations individuelles de solidarité : 105,5 M€ pour l'allocation personnalisée d'autonomie, pour la prestation de compensation du handicap et pour le revenu de solidarité active.

Le RSA, a lui seul, représente 55,7 M€, soit une progression de 7 % par rapport à 2015. Ce montant est proposé dans l'attente des négociations engagées auprès de l'État, en vue d'une renationalisation de cette allocation et de son financement.

Parmi les autres dépenses significatives, il convient de mentionner les frais de séjours en établissement, l'aide sociale à l'enfance, aux adultes handicapés et aux personnes âgées, qui représentent 87,3 M€.

Dans le secteur social, plus de 2 M€ seront également investis pour la construction et la réhabilitation de divers établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes, et pour la réalisation de maisons de santé pluridisciplinaires.

Le deuxième grand domaine d'intervention du Département concerne l'amélioration et la modernisation du réseau routier, navigable et cyclable. Un budget de 21,9 M€ permet d'entretenir notamment les 2 950 kilomètres de routes départementales. Les premiers crédits de paiement relatifs à deux opérations relevant du contrat de plan interrégional 2014-2020 sont inscrits au budget ; il s'agit de l'aménagement à deux voies de la nationale 21 entre Villeneuve-sur-Lot et Agen (7,8 M€ de montant d'autorisation de programme, dont 0,4 M€ en 2016), et des études de la section La Croix Blanche – Foulayronnes (ouverture d'une nouvelle autorisation de programme à hauteur de 1,6 M€).

Pour assurer la solidarité avec les territoires, 22,2 M€ sont proposés. Cette solidarité s'exprime notamment par les participations départementales à l'émergence et à la réalisation de projets locaux (8 M€). L'assistance technique départementale et l'attribution de concours financiers affectés en priorité aux bâtiments scolaires, aux aménagements de bourgs et aux monuments historiques constituent les deux principaux vecteurs de cette politique. Elle est complétée par le cofinancement de programmes de construction de logements sociaux.

Je voudrais souligner que le Lot-et-Garonne, en matière de soutien aux diverses structures communales, associatives et économiques, se situe encore largement au-dessus de la moyenne de la strate. En fonctionnement, le concours apporté par le Département s'élève à 687 euros par habitant, pour une moyenne de 653 euros. En investissement, l'intervention du Département est supérieure de 12 % à la moyenne de la strate.

L'accompagnement du Département en matière économique atteint 5,2 M€. Il constitue également un volet important. En compatibilité avec la loi NOTRe, la volonté départementale consiste à poursuivre de façon raisonnée – directement, ou en partenariat avec la Région et les communes – certaines politiques de soutien aux territoires et à l'économie, en particulier « Tremplin rural » et « Investissements des entreprises ». Si la loi réduit notre capacité d'intervention dans le domaine économique, elle maintient le principe d'une compétence partagée en faveur du tourisme. Il est donc proposé d'une part, de maintenir un budget de 1,7 M€, et d'autre part, d'organiser en 2016 les états généraux du tourisme.

Le périmètre de l'accompagnement du Département en matière d'agriculture, de forêts et d'environnement a également été profondément modifié. Les interventions seront maintenues à 6 M€, principalement dans le domaine de la ressource en eau, de l'accompagnement à l'installation de jeunes agriculteurs, de la protection des cultures, de la pérennité de la filière élevage.

Enfin, le Département participe pleinement au déploiement équilibré des réseaux numériques, pour répondre aux besoins des Lot-et-Garonnais. L'enjeu consiste à raccorder 100 % de la population en très haut débit par la fibre optique d'ici 10 ans. Pour cela, 1,3 M€ figurent au budget. Ensuite, 2 M€ seront alloués chaque année.

S'agissant des politiques non impactées par la réforme institutionnelle, le Département poursuit ses interventions tout en se recentrant sur ses compétences obligatoires, et en suivant au plus près les recommandations de la commission spécialisée. Ainsi, les actions en faveur de l'éducation et de la jeunesse ne prennent plus en compte les bourses aux lycéens et aux étudiants, les actions éducatives en primaire, ni la participation aux centres de loisirs. Néanmoins, ce secteur, recentré essentiellement sur les collèges, reste l'une des politiques départementales prioritaires, avec un budget de 13,8 M€, dont 6,3 M€ seront investis pour la rénovation, la réhabilitation et l'équipement de nos collèges.

Le soutien au secteur associatif lot-et-garonnais est préservé : au niveau de la culture (plus de 3 M€), du sport (2,2 M€) et de la citoyenneté (0,4 M€).

La contribution versée au SDIS, qui représente 15,6 M€, a été renégociée de façon à ramener la progression annuelle à 2,64 % en 2016, contre 3,5 % prévus dans la convention triennale. Cette baisse représente une économie de 130 000 €.

Les charges de structure ont fait l'objet d'un examen particulièrement attentif, et le plan d'économie initié ces dernières années a été accentué. Le budget de la communication a ainsi été réduit de plus de 11 %, pour atteindre 815 000 € (contre 921 000 € en 2015).

Au niveau des dépenses de personnel, qui représentent 56,73 M€, la progression du poste rémunération a été limitée à 1,8 %. Du fait des mesures Gouvernementales, des augmentations sur les cotisations retraite ont été décidées et des mesures concernant la nouvelle bonification indiciaire pour les quartiers prioritaires ont été prises. En outre, la revalorisation du point d'indice est annoncée, ainsi que le glissement vieillesse technicité, que nous connaissons depuis longtemps. Cela signifie que nous devrons encore resserrer notre gestion des ressources humaines, tout en nous attachant à la qualité de vie des agents territoriaux. Cette hausse maîtrisée s'inscrit dans l'objectif de stabilisation de la masse salariale à l'horizon 2018, préconisée par la commission refondation.

En ce qui concerne le financement de nos interventions, les recettes nouvelles s'élèvent à 413,6 M€, dont 349,5 M€ en fonctionnement et 45,9 M€ en investissement. Il convient de souligner que les ressources départementales baissent pour la seconde année consécutive. Cette baisse de 6,9 M€ (soit presque 2 % de moins qu'en 2015) pénalise notre budget. Cette évolution s'explique notamment par un nouvel ajustement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) liée à la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Cela se traduit par une ponction de 4,6 M€, qui ramène ainsi notre DGF, en 2016, à 56,4 M€ (contre 61 M€ en 2015). Il faut noter que cet ajustement doit être reconduit une dernière fois en 2017. Cependant, afin de répondre à la forte pression des élus locaux en faveur d'une pause dans les dotations de l'État, le Gouvernement étudie la possibilité d'un étalement de cette baisse sur deux ans, ou d'un retour en 2017 à une baisse du niveau de 2014. Toutefois, rien n'a encore été décidé. Une information à ce sujet devrait être communiquée à l'occasion du prochain congrès des maires, au mois de juin.

Le fonds de solidarité en faveur des Départements est également en diminution. Il passe de 6,3 M€ à 3,5 M€. Ce fonds, instauré par la loi de finances de 2014 et pérennisé en 2015 pour compenser partiellement le reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), est alimenté par un prélèvement sur les droits de mutation encaissés par le département. L'enveloppe mise en répartition cette année est sensible aux produits des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et au mécanisme de péréquation qui en découle. L'évolution significative des droits de mutation en 2015 se traduirait en 2016, par une forte croissance du fonds de péréquation, et, a contrario, par une moindre redistribution par le biais du fonds de solidarité.

En outre, l'exercice 2016 est marqué par l'arrêt du versement du canon, lié au bail emphytéotique sur la rénovation des casernes de gendarmerie. Les recettes de la fiscalité directe et reversée sont estimées, pour cette année, à 120,7 M€. Elles progressent essentiellement sous l'effet de la dynamique de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui varie de plus de 3,5 M€. Elle constituerait ainsi, en 2016, le poste enregistrant la plus forte hausse. Cependant, il faut souligner que cette recette de CVAE est appelée à diminuer de moitié environ, dès l'an prochain, en raison des transferts de compétences vers la Région.

Le progrès attendu en 2016 de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à 73,7 M€. Il procure une recette complémentaire de 1,1 M€ par rapport aux prévisions de 2015. Cette faible augmentation est liée à l'impact de la revalorisation des bases fiscales à 1 % et de la variation physique estimée par l'Administration fiscale à 0,6 %.

Je vous rappelle que pour la septième année consécutive, il a été décidé de ne pas utiliser le levier fiscal, et donc de maintenir le taux de taxe foncière sur le bâti à 22,63 %. Cette position a été exprimée par la commission de refondation, et votée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée le 8 février 2016.

Les autres ressources fiscales – dites « indirectes » – sont relativement stables, avec toutefois une variation de la répartition entre les droits de mutation, qui progressent de 1,6 M€ pour atteindre 29 M€, et la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, qui passerait de 41,5 M€ en 2015 à 40,4 M€ en 2016.

Le financement de la section d'investissement est assuré par des recettes qui s'élèvent à 45,9 M€. Ce montant est complété par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, pour 25,2 M€. L'emprunt d'équilibre est estimé quant à lui à 32,3 M€, soit un niveau similaire à celui de 2015.

Ce budget est à la fois maîtrisé et volontariste, par les différentes politiques affichées. Mais il est également contraint par le respect des règles de l'équilibre budgétaire et par le nouveau cadre institutionnel. Les préconisations de la commission de refondation, validées par le vote unanime du 8 février dernier, ont été suivies. Ces préconisations auront, pour certaines d'entre elles, des effets

immédiats. Mais force est de constater que l'impact de la majorité d'entre elles sera progressif et ne devrait apparaître qu'à l'issue de plusieurs exercices.

Un travail important a été entrepris pour répondre au nouveau contexte institutionnel et dépasser la contrainte budgétaire que rencontre notre collectivité, comme la grande majorité des Départements. La dégradation structurelle des comptes publics départementaux tient à la combinaison de trois facteurs : la montée inexorable des dépenses de solidarité normées par l'État, la perte importante d'autonomie fiscale consécutive à la réforme de la taxe professionnelle en 2010, et la chute des dotations et des compensations financières de l'État. Nos marges de manœuvre continuent de s'affaiblir, en dépit de nos efforts de gestion, et l'intervention de l'État est désormais plus que nécessaire. Nous devons par conséquent prolonger – voire même accentuer – nos efforts, afin de poursuivre nos actions prioritaires en faveur des solidarités humaines et territoriales au bénéfice des Lot-et-Garonnais et de notre département. Merci de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Monsieur le rapporteur, pour l'intensité et la qualité de votre travail qui, cette année, ne fut pas aisé. Merci pour votre engagement important dans cette commission et à la vice-présidence.

M. DÉZALOS. – Je voudrais répondre à la demande d'Alain Merly et situer l'impact des différents dispositifs qui ont été adaptés ou supprimés. Nous n'avons pas prévu de les afficher, mais je peux vous indiquer qu'ils représentent 12,7 M€ d'économies, qui correspondent à l'adaptation ou à la suppression de régimes, de mesures, etc. Ces économies sont ventilées comme suit :

- 823 000 € pour le secteur de l'éducation ;
- 300 000 € pour la suppression des interventions en matière de convention du 1er degré ;
- 40 000 € pour les actions culturelles ;
- 145 000 € pour le patrimoine culturel ;
- 1,950 M€ pour le logement ;
- 1 M€ pour les aides aux collectivités territoriales ;
- 2,8 M€ pour l'économie (en lien avec les modifications de la loi NOTRe) ;
- 3,092 M€ pour le social ;
- 2,423 M€ pour l'agriculture et la forêt ;
- 97 000 € pour les déchets.

M. MERLY. – Au sujet de l'économie et de l'agriculture, les économies ont été réalisées en raison du transfert de compétences vers la Région. Ces économies ne nécessitent-elles pas également un transfert de fiscalité vers la Région ?

M. le PRÉSIDENT. – Vous avez raison de poser cette question ; elle est importante. Nos anciennes compétences en matière d'économie et d'agriculture n'étaient pas obligatoires. La loi NOTRe a transféré les compétences en matière de transport scolaire qui seront compensées intégralement par le Département. Une commission sera chargée d'évaluer les dépenses à l'année N-1, lissées sur les trois années précédentes. S'agissant de l'économie et de l'agriculture, nous n'avions pas de compétences définies par les textes, c'est donc la Région qui a repris l'entière compétence. Juridiquement, ayant perdu la compétence générale, nos compétences sont strictement définies par la loi et par les circulaires d'application. Le reste est interdit. Auparavant, c'était le contraire. Par conséquent, concernant ces dépenses, nous n'aurons pas à engager de compensations.

Aussi, en matière d'agriculture et d'économie, les économies proviennent à la fois de ce qui est repris par la Région et du travail que nous avons effectué par nous-mêmes. Nous aurons l'occasion d'en parler lors de la commission.

M. BILIRIT. – Il y aura tout de même une baisse de la fiscalité, puisqu'une partie de la CVAE – que nous touchons aujourd'hui – sera touchée directement par la Région. Ce n'est pas du transfert.

M. le PRÉSIDENT. – Oui. J'aurais préféré que nous versions une part de DGF. Alors qu'en réalité, nous allons reverser 50 % de notre part de CVAE. Cette part de CVAE (environ 14 M€) ira à la Région. Malheureusement, nous perdons la dynamique de la CVAE sur les transports scolaires. C'est la seule compétence qui donne lieu à un transfert financier.

M. MERLY. – Cela ne change rien à l'effet ciseau, dans la mesure où nous perdons des recettes, et nous économisons de la dépense. Nous ne pouvons donc pas le considérer comme une véritable économie.

M. le PRÉSIDENT. – Pour les transports scolaires ?

M. MERLY. – Non, pour les deux compétences évoquées.

M. le PRÉSIDENT. – Non, vous n'avez pas bien suivi, Monsieur Merly. Pour les transports scolaires, juridiquement, il s'agit d'un transfert de compétence avec un transfert de ressources (la ressource étant la CVAE, et non une ressource fixe). S'agissant de l'économie et de l'agriculture, il n'y a pas de transfert de compétence, et nous ne reversons rien à la Région.

M. MERLY. – Mais il n'y a pas de transfert de fiscalité...

M. le PRÉSIDENT – Il n'y a pas de transfert de fiscalité. Prenons un exemple. En ce qui concerne les subventions et surtout les avances remboursables aux entreprises, vous savez que nous étions assez dynamiques. Les avances remboursables produisaient un effet levier pour l'investissement des entreprises, tout en occasionnant un coût réduit pour le Département. Nous ne le faisons plus ; or cela correspond à un budget de 3 ou 4 M€ chaque année, compensé, en ressources, par les remboursements des avances remboursables engagées dans les 3 ou 4 années précédentes. Vous connaissez l'appétence du Président de la Région pour le soutien à l'économie et à l'industrie. La Région devra compenser sans que nous ayons le moindre euro à débourser. Il s'agit donc d'une réelle économie.

Je donne la parole à Madame la Présidente de la commission du développement social, Sophie Borderie. Merci de nous présenter le travail de votre commission.

COMMISSION ACTION SOCIALE, INSERTION ET HABITAT

Mme BORDERIE. – Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Au regard de ce que je représente sur le plan budgétaire, je ne suis pas sûre que mes propos ne plombent pas à nouveau l'atmosphère. Au terme d'une année, avec l'ensemble des autres membres de cette commission, j'ai approfondi dans le détail la grande diversité des missions et tâches relevant des compétences du Département et leur complexité. Au cours de ces douze derniers mois, nous avons ouvert de nouveaux chantiers, pris en compte des dispositions législatives nouvelles à appliquer.

Nous aurions pu croire que la loi NOTRe ne modifiant pas le champ des compétences sociales du Département, ce secteur aurait été un long fleuve tranquille. Et pourtant, il n'en est rien. Je citerai quelques exemples :

- l'engagement des travaux d'élaboration du schéma gérontologique et handicap, qui aboutira pour la période 2016-2020 sous la forme d'un seul schéma : le schéma autonomie ;
- la parution de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, réformant entre autres l'allocation personnalisée d'autonomie ;
- l'élaboration et l'adoption du programme départemental d'insertion et du pacte territorial d'insertion pour les années 2016-2020 ;

- le chef de filat pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale et à l'autonomie des personnes ;
- la parution, le 14 mars dernier, de la loi relative à la protection de l'enfant.

Je n'oublierai pas non plus la crise majeure que traverse le secteur de l'aide à domicile, au niveau national, comme ici en Lot-et-Garonne, et qui demande une présence et un appui constant auprès des fédérations et leurs associations qui y sont confrontées.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, mais aussi de la montée en charge régulière de la demande sociale et du nombre de personnes ayant recours à l'aide de la collectivité, il nous semble nécessaire d'envisager une autre façon de développer l'action sociale, et, en réponse aux aspirations de nos concitoyens, de la développer avec eux, et pour eux. Le développement social peut être défini non pas comme un mode de traitement social, mais comme un mode de traitement territorial visant au maintien actif dans notre société des populations fragilisées non seulement par la précarité matérielle ou la différence culturelle, mais aussi par l'âge, le handicap ou l'isolement.

Il ne s'agit donc pas seulement d'accompagner des familles en situation de précarité, par la voie d'actions collectives, mais bien de s'appuyer sur l'ensemble des forces vives et des politiques publiques d'un territoire pour en renforcer la cohésion sociale. Cela doit aboutir à l'implication de tous les habitants dans le développement d'initiatives culturelles, festives, sportives, visant à renforcer les solidarités de proximité à travers la vie associative, les réseaux d'écoute et d'entraide ou encore les dynamiques intergénérationnelles.

C'est avec cette approche que nous pourrons nous éloigner d'une logique de dispositif au profit d'une logique de développement. C'est en analysant avant tout comme un processus de mobilisation, des potentialités locales. Et ce ne sera que dans la proximité, et au cœur des territoires que nous pourrons instaurer un nouveau type de dialogue avec les habitants et les usagers, de telle façon que dans la mesure du possible, ils y trouvent reconnaissance et pouvoir d'agir. C'est une dynamique nouvelle qui vise à l'inclusion de tous.

Les services sociaux et médico-sociaux de nos CMS ont déjà initié de telles approches, notamment sous la forme d'actions collectives. Celles-ci doivent être connues et reconnues. Les expériences doivent être partagées, et les bonnes pratiques diffusées et transposées. Ceci fera l'objet d'une rencontre départementale entre professionnels, au cours du second semestre 2016, afin de recenser toutes les initiatives de ce type, et encourager le développement de ces pratiques.

Certes, ces approches collectives ne se substitueront pas au dialogue singulier entre un intervenant social et un usager, mais elles s'inscrivent dans la complémentarité des autres interventions.

Il est également temps, sans doute, d'ouvrir les conférences locales d'insertion initiées en 2012 dans le cadre du précédent Plan départemental d'insertion (PDI), à l'expression des personnes ayant recours – ou ayant eu recours – au dispositif RSA, afin de connaître leurs attentes.

Refonder une politique – celle du social, en l'occurrence – c'est aussi en assurer sa crédibilité, notamment dans la déclinaison de ses modes de gestion. Si le législateur définit lui-même de nombreux cadres de procédure, auxquelles la collectivité doit se conformer, il revient également au département de les évaluer et de les sécuriser en développant, au-delà de ce qui se fait déjà, des évaluations et des contrôles sur l'ensemble des prestations sociales qu'il délivre.

Les procédures des services sont-elles conformes au cadre réglementaire ? Les heures de l'Allocation Personnalisée à l'autonomie (APA) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) à domicile, inscrites au plan d'aide, sont-elles toutes efficientes ? Quel est le niveau de qualité des structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement pour les mineurs protégés, les personnes âgées ou les personnes porteuses d'un handicap ? Les critères d'éligibilité au RSA sont-ils

suffisamment vérifiés ? Cette problématique du contrôle/évaluation va faire l'objet d'un groupe de travail technique présidé par Pierre Costes, visant à renforcer – voire à développer – les contrôles a priori et a posteriori de l'ouverture des droits et du versement de l'ensemble des prestations sociales individuelles, afin de lutter contre les fraudes et de prévenir les situations d'indus. Il établira un constat objectif des pratiques existantes et formulera des préconisations qui seront soumises à l'assemblée lors de la session DM2 2016.

Les 6 rapports qui vont vous être présentés se déclinent dans différents domaines, dont celui de la protection de l'enfance en danger, qui doit poursuivre son adaptation à l'accueil des mineurs isolés étrangers dont l'arrivée régulière traduit la place que les réalités internationales prennent aujourd'hui dans notre société, dépassant largement le seul domaine des affaires étrangères ou de la Défense nationale. Les questions humanitaires, jusqu'alors vues chez les autres, ont franchi notre porte.

Toujours dans le domaine de l'enfance et de la famille, la loi du 14 mars dernier nous rappelle à nos obligations, en renforçant le principe de l'intérêt de l'enfant au travers de l'institution du projet pour l'enfant, référentiel permanent, tout au long de l'accompagnement qui lui est proposé, et associant autant que faire se peut les parents.

Un rapport concernant les personnes âgées présente la loi d'adaptation de la société au vieillissement, qui revalorise les montants de l'APA, diminue le reste à charge des bénéficiaires et favorise le répit pour les aidants. Ce texte prône également la possibilité de créer une maison départementale de l'autonomie, associant les services médico-sociaux du Département et celui de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

S'agissant de l'insertion, différentes déclinaisons du PDI, en cours de mise en œuvre ou d'objectifs nouveaux, font l'objet d'un rapport spécifique principalement orienté sur l'accès à l'emploi. La tenue récente, le 21 mars, de la réunion de la commission sociale dans les locaux de Pôle Emploi témoigne de cette préoccupation majeure. En lien direct avec la mission insertion, un rapport spécifique aura pour objet de fixer le montant des crédits consacrés au financement de l'allocation RSA pour l'exercice 2016, sous réserve des conditions dans lesquelles s'effectuera le projet de recentralisation de sa gestion par l'État, au 1er janvier 2017. Enfin, un rapport sur la politique en faveur du logement et de l'habitat vous précisera les nouvelles modalités d'intervention du département au lendemain de la parution de la loi NOTRe.

Mais en premier lieu, un rapport décline les enjeux budgétaires pour l'exercice 2016 sur chacune des grandes missions sociales qui nous incombent. Il traduit notamment les réels efforts d'économie auxquels le secteur de l'aide et de l'action sociale se doit de participer.

Je vais vous présenter de façon synthétique les différentes missions exercées par la direction du développement social, et leur impact dans le projet de budget 2016. Je vous en épargne une lecture exhaustive, mais souhaite en souligner les principaux enjeux. À l'heure de la recherche d'économies financières incontournables, le budget de l'action sociale n'évolue que de 2,5 % par rapport au BP 2015, traduisant une progression des plus contenues, sachant qu'au cours des années précédentes, cette évolution atteignait en moyenne 4 %.

Les dépenses de fonctionnement inscrites au projet du budget de l'action sociale s'élèvent ainsi à 216,216 M€. Parmi les principaux postes budgétaires concernés, l'enfance et la famille représentent 47,43 M€, dont 40,7 M€ au titre de l'hébergement. L'année 2016 sera marquée par l'impact de l'arrivée de mineurs isolés étrangers avec, pour conséquence, la saturation des places d'hébergement dans les maisons d'enfants. Des solutions alternatives d'accueil ou de réorientation de ces jeunes devenus majeurs vers des dispositifs financés par l'État permettraient de fluidifier notre dispositif d'accueil et de contenir ces dépenses.

La prestation de compensation du handicap (PCH), avec une inscription de 7,66 M€ de crédits, pour une dépense 2015 quasi équivalente, nécessitera une gestion des plus rigoureuses. Les dépenses d'hébergement, avec un volume de 33,66 M€, augmentent de 1,34 %, en référence au taux directeur, fixé à 0,88 % et à la prise en compte de certaines mesures nouvelles.

Le budget consacré aux personnes âgées s'élève à 61,82 M€, dont 25,51 M€ pour l'APA à domicile. Cette inscription ne tient pas compte de la réforme de l'APA induite par la loi ASV, pour laquelle les crédits seront inscrits en DM1. Le nombre de bénéficiaires a poursuivi sa baisse en 2015, même si cette dernière semble ralentir. Au titre de l'APA en établissement, toujours dynamique, 16,16 M€ sont inscrits au projet du budget 2016. L'hébergement des personnes âgées au titre de l'aide sociale requiert une inscription de 18,21 M€.

Les dépenses au titre de l'insertion, d'un montant de 60,6 M€, augmentent de 7,31 % par rapport au BP 2015. Les allocations RSA forfaitaires et majorées représentent à elles seules une inscription de 55,7 M€, soit une augmentation de 7 % par rapport à la dépense constatée en 2015. Un rapport spécifique est réservé à la question du financement du RSA actuel et à venir. L'allocation RSA devrait être revalorisée de 0,1 % au 1er avril 2016, et de 2 % au 1er septembre.

Au titre du programme départemental d'insertion (PDI), une inscription de 1,66 M€ est proposée, afin de poursuivre les actions engagées. Des contrats aidés du secteur marchand et non-marchand (CUE, CDDI et CAE) représentent une inscription de 1,33 M€.

L'effort en direction des publics les plus fragiles, au regard du logement, est quant à lui préservé, avec une inscription de 510 000 € au titre du fonds de solidarité pour le logement.

Au titre du fonds social européen (FSE), une inscription de crédit d'un montant de 552 000 € est sollicitée pour répondre aux projets validés en 2015. Une recette d'un montant identique à la dépense est attendue.

Les recettes inscrites au projet de budget de l'action sociale s'élèvent à 64,69 M€, soit en légère hausse (0,93 %) par rapport au BP 2015. Mais la compensation des allocations individuelles de solidarité est toujours très insuffisante.

En investissements, il est proposé d'inscrire au projet du budget 2016 un montant de 2,18 M€ de crédits de paiement, principalement dans le cadre des subventions accordées pour la construction ou la réhabilitation des EPHAD publics, et la réalisation de maisons de santé pluri-professionnelles. Je vous remercie pour votre attention.

M. CHOLLET – Nous voulions dire que, bien sûr, les situations dramatiques – familiales ou individuelles – sont malheureusement très nombreuses dans notre département. La solidarité humaine doit donc jouer à plein. Nous avions demandé à ce qu'elle soit optimisée. En effet cette solidarité représente 216 M€, soit 53 % des dépenses totales. Par conséquent, s'il est un moment où il convient d'optimiser les dépenses sociales, c'est bien maintenant.

Aussi, nous pensons qu'il faut essayer de faire mieux avec moins. Or là, Madame la Présidente, nous sommes assez déçus. En effet, nous ne voyons rien germer sur les différents thèmes et notamment sur l'innovation sociale. Baya Kherkhach et Christine Bonfanti proposeront peut-être quelques idées dans les rapports suivants. Je vous suggère de faire bénéficier votre commission de leurs compétences.

Face à un budget aussi colossal, nous nous interrogeons. Dans le champ du handicap, il existe un certain nombre de situations dramatiques, mais nous avons fait beaucoup de progrès, notamment grâce à la MDPH, installée depuis un certain temps, et à la stabilisation de la PCH. Par ailleurs, je rebondis sur la proposition de Christian Dézalos, concernant l'article 40 de l'Assemblée

nationale, qui pourrait également s'appliquer à l'action sociale. Ainsi, lorsque vous initiez de nouvelles mesures – légitimes, car issues d'un constat de terrain – il convient de les mettre en œuvre sur la base d'un programme et d'un budget constant. Pour engager 480 000 € supplémentaires en faveur du handicap, il s'agit de définir, ensemble, la manière de les financer à budget constant. Notre déception porte sur ce point.

À l'occasion des commissions de refondation, je vous rappelle que nous avions souligné qu'il fallait nous interroger sur la manière de mieux stimuler les Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), qui sont moins coûteux. Il s'agit là d'une orientation de travail. Sur le social, nous pensons que nous pouvons faire mieux avec moins, en concertation avec les différents services, et moyennant une évaluation claire des résultats, et non des moyens mis en œuvre. Je demande que cette commission sociale évolue dans cette direction.

Mme GONZATO-ROQUES. – Je souhaite évoquer un dispositif totalement innovant, qui permet de réaliser des économies. Il s'agit du dispositif d'accompagnement des jeunes majeurs que Mesdames Bonfanti et Kherkhach connaissent bien, puisque nous l'avons évoqué en commission. Cette commission, je le rappelle, s'est montrée totalement innovante. Ce dispositif permet un autre type d'accueil et une autre prise en compte de l'autonomisation de ces jeunes majeurs, contrairement à ce qui se faisait classiquement avec un hébergement en maison d'enfants à caractère social. Il génère tout de même une économie notable. En effet, six mois d'accueil en maison d'enfants coûtent 55 000 € par jeune majeur (de 18 à 21 ans), tandis que le nouveau système coûte 27 000 €. Je pense donc que nous pouvons faire preuve d'innovation.

Mme BORDERIE. – Effectivement, les élus de la commission souhaitent évaluer toutes les actions à mener dans les différents secteurs (enfance, personnes âgées, personnes handicapées, RSA...), afin de déterminer si nos actions sont adaptées, ou s'il convient de réorienter notre façon de faire. L'exemple cité par Christine a été mis en place il y a peu de temps. Cette évaluation s'inscrit dans le long terme ; nous ne réaliserons pas des millions d'euros d'économie d'un coup de baguette magique.

Je crois aussi en la commission qui sera mise en place par Pierre Costes, qui permettra également d'évaluer toutes les allocations individuelles de solidarité. Cette commission n'a pas uniquement vocation à effectuer des contrôles ; il s'agit aussi d'évaluer notre façon de faire envers ces publics, pour tenter de répondre au mieux aux problématiques qui se posent.

Mme KHERKHACH. – Monsieur le Président, chers collègues. Je voudrais évoquer le volet de l'insertion. Je commencerai par vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir retenu la proposition qui consistait à délocaliser les commissions. Je pense que c'est un point positif. Cette manière de procéder est particulièrement instructive. Nous avons déjà tenu 3 commissions délocalisées. Une quatrième est prévue, fin avril, au sein de l'association Syllabe, que j'ai l'honneur de présider. Je crois que cette pratique va dans le bon sens ; aller sur le terrain, à la rencontre des acteurs, des associations et de tous ceux qui font de l'insertion sociale et professionnelle, constitue une mission très complexe. Vous avez raison, Madame la Présidente de rappeler l'importance du paramètre temps, qui doit être pris en considération dans l'atteinte de nos objectifs.

Madame la Présidente, vous avez également entendu notre appel concernant la commission de contrôle, qui doit à la fois contrôler les bénéficiaires du RSA, mais surtout évaluer les actions en leur faveur, pour en mesurer l'impact et les résultats. Nous ne devons pas nous interdire de nous inscrire dans une culture du résultat. Nous avons même une obligation de résultat. Ces personnes n'ont pas choisi de « faire carrière » dans le RSA ; ils entrent dans le dispositif à la suite d'accidents de parcours. Notre responsabilité consiste à encourager leur sortie du dispositif, et à les accompagner sur le chemin de l'emploi.

Si vous le voulez bien, je vais m'attarder sur le rapport 1003, et reprendre les 5 déclinaisons du Programme départemental d'Insertion (PDI) et du Pacte territorial d'insertion (PTI). D'abord, je voudrais évoquer l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA. Je trouve que mettre en concertation les travailleurs sociaux et les conseillers Pôle Emploi constitue une innovation allant dans le bon sens. À l'occasion de la délocalisation de notre commission au sein de Pôle Emploi, nous avons pris connaissance de données très éloquentes concernant le nombre de demandeurs par canton, ainsi que sur les principaux « freins » au retour à l'emploi, dont la mobilité. En effet, il s'avère que dès lors que la mobilité professionnelle dépasse 15 minutes, ou 15 kilomètres, les bénéficiaires du RSA se projettent difficilement dans un retour à l'emploi.

Bien entendu, je souligne l'utilité de cet accompagnement global. Toutefois, j'aurais souhaité bénéficier d'informations sur les premiers résultats de cet accompagnement, même si l'expérimentation débutée il y a 7 mois, ne s'achève que dans 2 mois. Nous savons par exemple que 63 personnes sont accompagnées, à Tonneins et Fumel. Il aurait été intéressant de connaître leur répartition par commune, leur profil (âge, activité professionnelle précédente, etc.)...vu la grande hétérogénéité dans les profils. Peut-être recevrons-nous ces éléments qualitatifs lors de la prochaine commission.

Le retour à l'emploi passe par l'activation des contrats aidés. Sauf erreur de ma part, l'objectif 2016 – en termes de nombre de contrats uniques d'insertion – est inférieur de 36 unités à l'objectif 2015. Il y a sûrement une explication à donner.

Le retour à l'emploi s'appuie également sur le FSE et tout le soutien financier apporté aux associations. Je veux porter l'attention sur la cellule FSE que vous avez mise en place. Pour en avoir bénéficié au sein de l'association Syllabe, je trouve qu'elle est pertinente, car elle offre un suivi, des conseils administratifs, d'ingénierie, etc. Toutefois, ce FSE ne doit pas empêcher une démarche proactive et stimulante à l'égard des associations qui peuvent avoir des appréhensions et des inquiétudes tout à fait légitimes à passer à l'action en déposant un dossier FSE. Il faut notamment bénéficier d'une trésorerie assez solide.

Je voudrais également évoquer la participation du Département aux contrats de Ville. Dans ce rapport apparaît clairement la valorisation des actions portées par le Département, sur les territoires « Politique de la Ville ». Et nous rappelons que depuis que le Département est signataire – mais pas uniquement depuis sa signature – la mission première de solidarité sociale et territoriale est bien illustrée. Je regrette simplement que nous soyons uniquement dans le registre de la valorisation des actions déjà menées, et que nous ne soyons pas face à un financement particulier d'actions nouvelles et pourquoi pas innovantes, au sein de ces territoires. Monsieur DÉZALOS en a parlé tout à l'heure ; je n'ai pas réussi à identifier exactement les secteurs qui pourraient être valorisés sur ces territoires (communauté d'agglomération agenaise, villeneuvoise et marmandaise) qui concentrent – vous le savez tous – un lot de problématiques bien particulières qui en font la spécificité de ces quartiers.

Les commissions de contrôle sont utiles. Toutefois, ne perdons pas de vue leur objectif premier, qui doit être le retour à l'emploi, ni l'obligation de résultat pour l'accompagnement de ces publics.

Enfin, je voudrais revenir sur la notion d'efficacité, que plus de 72 % des citoyens ont pointée à l'occasion de la consultation. Cela signifie que toutes nos actions et toutes nos commissions doivent s'inscrire dans cet axe stratégique. Par ailleurs, lors de la dernière commission, nous avons vu un certain nombre de rapports. Nous les avons étudiés rapidement, car nous venions d'effectuer une visite du local de Pôle Emploi, qui nous a pris un certain temps. En outre, nous ne disposions pas d'éléments qualitatifs pour certains rapports, notamment s'agissant de l'accompagnement global ou des contrats emplois d'avenir. Ainsi, en ce qui concerne ce dernier rapport, nous n'avions pas de visibilité sur les sorties dynamiques des jeunes, suite à la signature de ces contrats. Je propose donc que ces commissions Action sociale et insertion (CASI) puissent être thématisées, quitte à ce qu'elles soient

plus nombreuses. Nous pourrions par exemple effectuer un focus sur le RSA, qui concerne 10 000 personnes et un grand nombre de services connexes. Cela nous permettrait en effet d'émettre des propositions.

M. COSTES. – Je suis heureux de recevoir toutes les propositions de Madame Kherkhach. Pour autant, nous aimerions que ces propositions nous parviennent un peu avant le vote du budget. Toutefois, elles nous arrivent suffisamment tôt pour le vote du budget 2017. Nous en tiendrons compte pour le vote du budget de l'année prochaine. Nous aimerions, Madame Kherkhach, que vous partagiez lors de ces commissions ce que vous souhaitez améliorer dans ce que nous faisons actuellement.

En ce qui concerne l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA, il a été indiqué qu'une évaluation serait effectuée dans le mois à venir. Le projet consiste à généraliser au niveau départemental ce qui se fait au niveau local.

S'agissant des contrats uniques d'insertion, je pense qu'il faut également tenir compte du réalisé de l'année dernière, par rapport à l'objectif 2016. Car je pense que le réalisé était inférieur à ce qui était souhaité l'année dernière. Je pense donc que la diminution entre l'objectif 2016 et le réalisé 2015 n'est pas importante.

Vous avez également évoqué les contrats de ville. Quelquefois, il faut savoir ce que l'on veut. Je crois que le Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Agen a refusé de signer la convention mettant deux agents à disposition pour instruire des dossiers d'insertion. Vous souhaitez l'autonomie d'un côté mais demandez que le Département s'engage de l'autre côté.

Ensuite, en ce qui concerne la gestion et le contrôle de l'allocation RSA, il est certain qu'il ne s'agit pas seulement du contrôle de l'allocation RSA, mais également de toutes les allocations de solidarité. Il ne s'agit pas de stigmatiser les bénéficiaires du RSA.

S'agissant des moyens liés à l'insertion, vous savez très bien qu'ils ne sont pas très importants, au regard du nombre de bénéficiaires du RSA. Personnellement, je souhaite que cette façon de réexaminer les allocations de solidarité nous permette de bénéficier de davantage de marge de manœuvre, pour développer des actions plus efficaces – ou en tous cas plus efficientes. Toutefois, vous savez très bien – puisque vous êtes très active dans ce secteur – que la quasi-totalité des bénéficiaires du RSA aura d'énormes problèmes d'insertion, pour ne pas dire aucune possibilité d'insertion. Certaines personnes bénéficieront certainement de l'accompagnement global parce qu'elles sont entre le social et l'insertion professionnelle. Tandis que d'autres personnes sont très proches de l'emploi ; pour ces dernières, le marché de l'emploi est un facteur déterminant.

Nous sommes donc particulièrement sensibles à ce public-là, qui est un public difficile. Je pense que les services engagent toutes leurs capacités pour essayer de réaliser au mieux l'insertion des personnes, dans un contexte de marché de l'emploi difficile, qui engendre depuis quelques années une augmentation significative du nombre de bénéficiaires du RSA. Cette augmentation, du reste, n'est pas uniquement due à la réduction du nombre de non-recours, mais également à la difficulté qu'ont les personnes peu qualifiées à trouver un emploi.

Quant à la problématique de la mobilité, vous avez bien entendu ce qu'a dit la Directrice de Pôle Emploi. Ce problème de mobilité n'est pas seulement dû au manque de moyens de déplacement ; il s'explique également par un refus de la mobilité. Les personnes, en effet, ne souhaitent pas se déplacer au-delà de 15 kilomètres ; en particulier les personnes qui sont très éloignées de l'emploi.

Vous êtes très participative, mais nous souhaiterions que vous soyez davantage force de proposition, avant les débats budgétaires.

M. le PRÉSIDENT. – Tout le monde a bien compris ; nous avons commencé par une présentation générale, puis nous aborderons les différents sujets en fonction des rapports.

Nous avions prévu une présentation synthétique de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, qui concerne le rapport numéro 1002. Je donne donc la parole à Christine Bonfanti-Dossat.

Mme BONFANTI-DOSSAT. – Pierre Chollet a indiqué tout à l'heure que la solidarité était de mise, et nous en sommes conscients. Toutefois, cette solidarité n'exclut pas le contrôle. Je me réjouis que cette commission, présidée par Monsieur Costes voie le jour rapidement. Nous avons déjà commencé, Madame la Présidente, à le faire à l'APA. Je vous remercie des deux courriers que vous venez de m'adresser dans le cadre des contrôles d'accueil familial. Tout cela va vraiment dans le bon sens.

Cette nouvelle loi sur l'adaptation de la société au vieillissement est très intéressante, puisqu'elle réduit le reste à charge des bénéficiaires, mais également parce qu'elle intervient dans l'aide aux aidants, qui n'a pas été prise suffisamment en considération.

À chaque réunion, nous étudions un nombre important de dossiers. Ces commissions sont très intéressantes, bien tenues et bien menées, et dans lesquelles l'échange est vraiment libre ; j'en remercie la Présidente. Je tiens également à souligner le travail remarquable fourni par les assistantes sociales et les infirmières, qui sont confrontées à des situations parfois très difficiles, et qui répondent à toutes les questions que nous pouvons leur poser. Pour autant, face à ce nombre important de dossiers (renouvellements, nouveaux dossiers, évaluations nouvelles, etc.) je me demande comment cette réforme s'appliquera sur le terrain. En effet, quand cette loi sera en vigueur, vous imaginez bien que les personnes de GIR 3 et GIR 4 introduiront de nouvelles demandes. Comment le personnel – déjà submergé par un travail considérable – pourra-t-il absorber cette charge supplémentaire ?

Mme BORDERIE. – Effectivement, les décrets d'application sont sortis le 1er mars, je crois. Nous devions donc, normalement, appliquer cette réforme dès cette date. Nous ne l'avons pas fait, faute de temps et de moyens. En effet, la mise en œuvre de cette réforme nécessitera beaucoup de travail au niveau des équipes, notamment pour reprendre contact avec l'ensemble des familles soutenues, sachant que l'on dénombre environ 5 000 bénéficiaires de l'APA à domicile. Il s'agira d'envoyer un certain nombre de courriers et d'effectuer de nouvelles enquêtes au domicile, ce qui demandera beaucoup d'énergie. Face à l'ampleur de la tâche, il est probable que d'autres services viennent soutenir ce secteur.

M. le PRÉSIDENT. – Je confirme ce que dit Sophie Borderie : il y aura une charge supplémentaire. Je vous remercie d'avoir salué la charge que subissent les assistantes sociales et tous les travailleurs sociaux. En effet, la société devient de plus en plus dure et difficile. Ces personnes subissent parfois des agressions. C'est pourquoi, j'affirme que, dans certains secteurs, nous ne pourrons pas nous permettre de ne pas remplacer les départs à la retraite. Je pense notamment aux médecins ou aux assistantes sociales. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour saluer le travail qu'ils effectuent. Je me rends parfois au sein des centres médico-sociaux (CMS), et je constate que nous avons des agents d'une extrême qualité. Je le pense sincèrement.

S'agissant de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, nous allons essayer, dans un premier temps, de conforter ce service moyennant un redéploiement. Cela fait un moment que j'attire l'attention des services sur le dimensionnement du service APA, qui est très juste. Mais je souhaite que ce service, qui est en contact direct avec la population et les personnes âgées, puisse offrir des délais d'instruction de dossiers plus adaptés.

Avant de passer la parole, je voudrais répondre d'une manière générale aux différents intervenants.

Pierre Chollet, je reviens vers vous parce que je trouve que votre ton de donneur de leçon et votre injonction à l'économie sont irritants. Vous savez bien que nous nous concentrons sur une évaluation tous azimuts. Ce secteur du développement social, qui représente le plus gros budget du Département, est évalué et expertisé de fond en comble. Mais ce travail prend un certain temps. Nous avons détaillé tout cela tous ensemble ; vous aviez tous les chiffres. Je vous avais montré que, sur un budget de 120 M€, la marge sur laquelle nous pouvions agir directement était de 3 %. Or nous avons agi sur cette marge, puisque nous avons réduit ce qui était « facilement » amendable de 30 %. Pour le reste, nous nous sommes accordés sur le fait qu'il ne fallait pas considérer qu'il n'y avait rien à faire, mais qu'il convenait d'investiguer. Christine Gonzato-Roques l'a dit : nous avons bien identifié certains secteurs, mais il en reste peut-être d'autres à identifier. Ainsi, dans le secteur de la protection de l'enfance, il y a des gains à réaliser – et non pas des « économies » – en utilisant d'autres méthodes, un autre fonctionnement et d'autres services. Tout cela se met en route. L'ensemble des services et des vice-présidents sont mobilisés.

Il est vrai que la situation financière et l'application de la loi NOTRe nous amènent forcément à adopter cette attitude. Mais c'est dans ces périodes difficiles que nous pouvons nous montrer innovants. Cela défrise parfois, cela fait râler l'opposition – parce que c'est plus facile de râler que de proposer -, mais nous avançons. Nous avançons tous ensemble. Je ne veux pas être polémique, mais je constate que lorsque l'on rentre dans le fond des dossiers, Madame Kherkhach, Madame Bonfanti-Dossat, on voit qu'il y a soit des propositions (limitées pour l'instant), soit des satisfecit. Et je vous en remercie, parce que ces satisfecit ne sont pas pour nous ; ils sont collectifs. Et ils sont surtout en faveur de l'amélioration de la qualité du service public que nous rendons aux Lot-et-Garonnais.

Nous allons peut-être passer à la présentation de la loi d'adaptation, et puis nous clôturerons les débats ensuite, si vous le voulez bien.

(présentation d'un diaporama – rapport n° 1002 - cf. page 76)

M. LERBOUR – La loi d'adaptation de la société au vieillissement, adoptée le 28 décembre 2015, se décline d'abord à travers ses objectifs et sur la base d'un premier constat national, mais auquel, bien sûr, le Lot-et-Garonne n'échappe pas, avec notamment la présence de 110 personnes âgées de 65 ans et plus, contre 100 personnes âgées de moins de 20 ans. C'est ce qui fait l'indice de vieillissement. Vous voyez donc que nous sommes en décalage pas trop favorable, de ce point de vue là, par rapport au niveau national qui affiche un indice de vieillissement de 73. Tout cela se confirme pour les évolutions d'ici 2021.

Un des objectifs principaux de cette loi consiste à remettre en cohérence différentes politiques qui se sont construites jusqu'alors de façon dispersée, par exemple sur la question de l'hébergement des personnes âgées, mais aussi notamment en ce qui concerne la politique de leur maintien à domicile. Il faut rajouter également que cette loi, par certains de ses aspects, met en relation et traite également de la situation des personnes handicapées.

On dénombre 4 axes essentiels sur la stratégie de cette politique sur le long terme : l'anticipation et la prévention de la perte d'autonomie, l'adaptation de la société. L'âge ne doit pas être un facteur de discrimination, mais toutes les politiques doivent intégrer cette dimension, puisque le public âgé va de plus en plus être concerné ; le logement, le transport, la culture et l'engagement citoyen – et bien d'autres domaines – doivent intégrer cette dimension et accepter d'intégrer également l'intergénérationnel.

L'accompagnement de la perte d'autonomie passe par le maintien à domicile. Pour le Département, il s'agit là déjà d'un axe fort de la politique gérontologique, notamment en réformant l'allocation personnalisée de l'autonomie. On dénombre différents aspects : l'augmentation des plafonds

d'aide, le développement de l'aide aux aidants, et la baisse du reste à charge. Nous y reviendrons plus précisément.

La gouvernance renvoie au rapprochement de différentes instances déjà existantes, et notamment le Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) concernant les personnes âgées et le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) concernant les personnes handicapées. Ces deux instances vont fusionner pour ne créer qu'une seule instance, qui sera installée dans les mois à venir. Nous attendons encore un décret à ce sujet.

Il faut également mentionner la création d'une commission des financeurs, qui a pour objet de mettre autour de la table tous les financeurs du département, ainsi que les caisses et l'ARS, pour établir un programme d'action notamment à visée préventive, avec le soutien des crédits de l'État, via la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Pour le Département, les principaux impacts concernent la réforme APA, la refondation de l'aide à domicile, notamment sur la question de l'autorisation des structures, l'aide au répit et l'accueil familial, la gouvernance, la tarification en établissement qui va être modifiée à travers l'APA, le développement de la prévention et la politique logement, qui devra intégrer cette petite révolution.

Concernant la réforme de l'APA, vous savez qu'aujourd'hui, le Département est compétent pour intervenir sur les GIR de 1 à 4 ; le GIR1 concernant les personnes âgées les plus dépendantes, les moins autonomes. Les plafonds seront augmentés : de + 18% (GIR 4), à + 30% (GIR 1). Les écarts vont de 100 à 400 euros pour une personne seule, mensuellement. On estime que cela concerne plus de 5 000 bénéficiaires actuels, en plus des nouveaux bénéficiaires. La réforme représentera un impact financier d'un peu plus de 73 000 € mensuels, soit quasiment 900 000 € sur une année pleine.

La réforme de l'APA porte aussi sur la réduction du reste à charge (le ticket modérateur). Actuellement chaque bénéficiaire – en très grande majorité – a une partie qui revient à sa charge. L'idée du législateur consiste à limiter cette partie, voire même de la faire disparaître en fonction des situations, sachant qu'à ce jour, un certain nombre de personnes âgées renoncent à des heures d'intervention de ce fait. La réforme entraîne donc une capacité à obtenir davantage d'heures, pour ces personnes. Le surcoût annuel est estimé à quasiment 960 000 €, sur la base des bénéficiaires actuels. En année pleine, l'impact atteint un peu plus d'1,65 M€, qui seront compensés par une enveloppe prévisionnelle d'un peu plus de 2 M€, déjà annoncée par la CNSA. L'écart entre les deux montants s'explique entre autres par le dispositif de l'aide aux aidants, qui est difficilement évaluable à ce jour, puisqu'il sera sollicité au coup par coup.

La refondation de l'aide à domicile passe par un régime unique d'autorisations. C'est un marché qui s'ouvre aujourd'hui d'autant plus au secteur commercial et lucratif, à côté du secteur associatif, aujourd'hui très développé dans notre département. Le développement des services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD) – qui est un dispositif ayant pour objet de traiter les situations compliquées pour les bénéficiaires – : l'idée consiste à créer des structures par mutualisation et par fusionnement des dispositifs existants (une association d'aide à domicile avec un SIAD). Dans le département, l'ARS, en lien avec le Département, s'apprête à lancer un appel à projets pour que ces dispositifs se mettent en place d'ici la fin de l'année. Il existe également une possibilité de contrat pluriannuel avec les services d'aide à domicile, qui permettrait de donner un peu de visibilité pluriannuelle sur le plan financier pour les associations d'aide à domicile, à travers des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Enfin ; le dernier aspect de la réforme de l'APA est l'aide au répit des aidants et de l'accueil familial. Les aidants – par exemple chaque membre d'un couple – peuvent bénéficier d'une aide plafonnée à 500 euros par année pour prendre un temps de répit sous une forme ou sous une autre. Cette aide peut financer de l'accueil de jour, de l'accueil temporaire, voire une forme de baluchonnage, avec pour enjeu de garder un équilibre entre l'activité des maisons d'accueil temporaire et ce type de

dispositifs nouvellement mis à disposition des aidants et familles des personnes âgées bénéficiaires de l'APA.

M. le PRÉSIDENT. – Merci pour cette présentation. Il s'agit d'une réforme importante, qui est financièrement compensée par l'État, avec des recettes spécifiques qui viennent de la CNSA. Cette mise en place va avoir des incidences sur le fonctionnement de nos services. Elle va surtout avoir une incidence auprès de nos personnes âgées, en permettant aux GIR 1 en particulier de bénéficier de davantage d'heures et de soutien, et d'un reste à charge un peu atténué. En effet, le reste à charge pose parfois problème à certaines familles. Par ailleurs, le dispositif supprime l'APA+ en Lot-et-Garonne. Il vient remplacer ce que nous avions mis en place. Vous voyez que nous avons été précurseurs en 2008, avec l'APA+. Aujourd'hui, la prise en compte par l'État de cette politique-là fait que nous réalisons une économie de 500 000 €. Celle-ci sera rapidement absorbée par les missions ; toutefois, je tenais à le souligner.

M. PUDAL. – Je voudrais intervenir sur deux rapports : le 1001 et le 1006. Concernant le 1001, mon intervention porte plus sur la forme que sur le fond. Dans le dernier paragraphe du III.2, vous évoquez la sortie de Sainte-Livrade et de Fumel du dispositif Juvenys, sous-entendant que dans le quartier de Sainte-Livrade, nous en aurions vraiment besoin, étant inscrits à la politique de la ville. Je voudrais rappeler que la politique de la ville ne dépend pas des incivilités, des besoins de recadrage de la population, ou de la prise en compte d'une jeunesse difficile. Elle est uniquement liée au revenu moyen de la population.

Monsieur le Président, je sais que vous aimez bien la vérité. Lorsque l'on lit la phrase de ce rapport, on a l'impression que mon conseil municipal a fait une erreur en se retirant de cette association. Je vous avais envoyé un courrier pour justifier notre retrait de ce dispositif. À l'époque, l'association Juvenys travaillait seule, sans aucun rapport quotidien, hebdomadaire ou mensuel avec les instances sociales, de police ou administratives de la mairie. J'avais indiqué que ce manque de travail en commun concernait à la fois l'information et l'application des directives communales.

La seule action opérée par cette association sur mon territoire, et qui pouvait être repérée par mes services, concernait l'encadrement des 12-13 ans, au niveau d'une équipe de football. Je ne pense pas que les clubs de football soient les seuls à présenter des problèmes d'incivilité. Je ne crois pas non plus qu'il s'agisse de la priorité sur un territoire qui peut être difficile et très cosmopolite. Pour économiser l'argent du contribuable (les 10 000 € de la commune et les 40 000 € du Département), j'avais donc arrêté ce travail avec Juvenys, puisque je ne le trouvais pas assez efficient.

Pour moi, il s'agissait d'une décision municipale. À partir du moment où nous parlons de Sainte-Livrade, il est important d'essayer d'exposer également la raison pour laquelle j'avais pris cette décision.

Dans ce même rapport, la phrase suivante me semble intéressante, lorsque nous, le Département, demandons à ces associations de travailler avec la Préfecture pour la radicalisation. Il faut savoir que cette association ne veut pas communiquer à propos des actions menées sur le terrain. Donc, au moment où la Préfecture nous demande d'être attentifs, à l'écoute, et de faire suivre l'information sur tous les problèmes de radicalisation, je ne vois pas comment Juvenys pourrait communiquer à la Préfecture des informations qu'ils ne voulaient pas communiquer à mes services de police, ou à moi-même, en tant que maire. Je voulais évoquer ce point, qui pour moi est important.

S'agissant du rapport 1006, la suppression de la compétence des Départements résultant de la loi NOTRe va entraîner une modification significative de notre politique du logement. La conséquence directe est l'arrêt ou le retard d'opérations telles que les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). La Région ou les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ne prenant pas le relais instantanément, je regrette profondément cet état de fait qui affectera les plus démunis contraints à vivre dans des logements à la limite de la salubrité, car

nous ne pourrons pas répondre rapidement à la construction de nouveaux logements du fait du retard pris sur ces opérations. Certaines OPAH seront même annulées.

Nous devons prendre acte de cette mesure, décidée par l'État dans le cadre de la loi NOTRe. En revanche, au niveau du Département, nous avons pris deux nouvelles mesures qui enfoncent le couteau dans cette délibération. La première consiste à diminuer les aides aux logements réalisés par les sociétés sociales (Habitalys, Ciliopée…). Pour les logements à titre de Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), les subventions passeront de 8 500 euros à 4 000 euros. Pour les logements +, elles passent de 7 500 euros à 2 500 euros. Nous allons donc diminuer fortement notre soutien aux logements sociaux. De plus, vous conditionnez l'aide du Département à une aide identique des EPCI ou des Communes, quelques jours avant les votes des budgets de ces collectivités, voire après. À l'heure où toutes ces collectivités doivent déjà supporter le poids très lourd de la baisse des dotations, cette décision va entraîner un réel coup de frein à la construction de logements sociaux. Or vous l'avez bien vu : l'augmentation des bénéficiaires du RSA et de la pauvreté dans notre département va entraîner de fait une augmentation des besoins en logements sociaux. Malheureusement, ces deux mesures – rajoutées à la loi NOTRe – risquent de détruire les grands plans d'investissement des organismes qui construisent ces logements sociaux.

Enfin, je regrette également que nous n'incitions pas davantage ces sociétés de construction de logements sociaux à intervenir un peu plus dans les 7 quartiers prioritaires définis par l'État. À l'heure actuelle, certaines de ces sociétés ne veulent pas intervenir sur certains territoires, sous prétexte que la demande est inexistante. Nous devrions peut-être leur octroyer un pourcentage d'aide supplémentaire lorsqu'elles interviennent dans l'un de ces 7 quartiers prioritaires. Je vous rappelle, Monsieur le Président, que vous êtes cosignataire de l'aide de cette politique de la ville sur les quartiers prioritaires. Il faut donc insister auprès de Ciliopée, Habitalys pour qu'ils interviennent financièrement un peu plus au sein de ces quartiers.

Mme SALLES. – En tant que Présidente du Conseil d'administration d'Habitalys, je voudrais indiquer que nous avons été sollicités par le Maire de Marmande pour intervenir sur le quartier de la Gravette. Nous y avons répondu favorablement ; nous avons été intégrés dans la réflexion qui va être menée. Je crois effectivement que les municipalités et les EPCI, selon les territoires, dialoguent. Je crois également que les bailleurs sociaux que nous sommes essaient d'apporter une réponse sur ces quartiers.

Effectivement, aujourd'hui, l'offre de logement de certains territoires mériterait d'être repensée ; l'adéquation avec la demande n'est pas toujours de mise. Les logements qui ont pu être mis sur le marché il y a quelques années ne correspondent plus aux caractéristiques de la demande, mais je crois que les bailleurs sociaux ne sont pas opposés à participer à ces opérations. Il s'agit toutefois d'en définir le cadre. Pour le bailleur, en effet, le résultat doit être garanti, car un taux de vacances élevé représente un coût financier important. Or aujourd'hui, comme les collectivités, les bailleurs sont soumis à des gestions très rigoureuses de leur budget et des investissements qu'ils peuvent engager.

Je ne pense pas, Monsieur PUDAL, qu'il y ait d'apriori sur cette question. Je pense que nous devons mener une réflexion sur ce sujet, parce que l'implication est peut-être différente selon les territoires, suivant les quartiers et suivant les situations que nous connaissons. En effet, mis à part sur le nouveau quartier (l'ex CAFI), nous sommes confrontés à une certaine vacance des logements de Sainte-Livrade. Cette problématique doit faire l'objet d'une réflexion globale ; elle est peut-être liée à une offre qui n'est plus en adéquation avec ce que demandent les locataires ou les futurs locataires.

M. le PRÉSIDENT. – Merci Madame SALLES. Pour ma part, Monsieur PUDAL, je me vois mal orienter des organismes vers tel ou tel territoire. Il revient aux collectivités concernées d'y faire appel et, s'ils n'y répondent pas, la situation pourra être éventuellement évoquée.

M. PUDAL. – Il ne s'agit pas d'imposer, ou d'obliger. Il s'agit d'inciter par des aides.

M. le PRÉSIDENT. – Justement, j'allais vous dire qu'il manquait une partie à votre intervention, Monsieur PUDAL. Vous dites qu'il ne faut pas supprimer ces aides, or vous savez pourquoi nous les supprimons. Nous abandonnons tout ce qui n'entre pas dans nos compétences. Par ailleurs, nous réduisons notre participation pour ce qui demeure dans nos compétences, en raison de la situation. Vos collègues nous disent que nous n'en faisons pas assez, et vous, vous nous dites qu'il faut dépenser plus. Désormais, j'évoquerai systématiquement l'article 40, pour l'opposition, pour le groupe Dynamique citoyenne comme pour la majorité.

M. HOCQUELET. – Je voudrais apporter une précision par rapport à l'intervention de Monsieur PUDAL concernant Juvenys, car je faisais partie du comité de pilotage lorsque le dispositif a été mis en place. L'action des éducateurs de rue ne portait pas uniquement sur la lutte contre les incivilités, vous le savez. Le diagnostic avait été réalisé. Il y avait, entre autres, un lien avec le villeneuvois, qui n'est pas loin. Les acteurs de Villeneuve – entre autres les éducateurs de rue – savaient qu'une partie de la jeunesse de Sainte-Livrade intervenait à Villeneuve, et vice-versa. C'est pour améliorer la prise en charge que l'extension à Sainte-Livrade semblait judicieuse. Bien sûr, il ne s'agit pas de stigmatiser vos territoires.

J'ai cru comprendre que le travail avec les éducateurs était parfois difficile, en matière d'échange d'informations. Je ne suis pas un spécialiste du sujet, mais à l'époque, je m'occupais de ce dossier. Je suis convaincu qu'ils ne veulent pas communiquer d'informations à votre police. Mieux, je le comprends. En effet, ils effectuent un important travail d'immersion, et ils doivent gagner la confiance des publics auprès desquels ils interviennent. Néanmoins, normalement Juvenys doit produire un rapport d'activité, qui doit être communiqué au maire (j'ignore comment les choses se sont déroulées). Mais l'action des éducateurs de rue ne se résume pas à cela ; si elle s'est limitée à cela, je le déplore. Connaissant l'association, j'ai des difficultés à le croire, même si j'ai des remarques à émettre sur leur fonctionnement. Quoi qu'il en soit, sur notre territoire des personnes réclament des éducateurs de rue, à chaque réunion. Il est donc certain qu'ils ne comprennent pas bien que sur d'autres territoires, on les ait écartés.

Par ailleurs, vous avez indiqué que notre retrait entraînait un coup de frein pour le logement social. Je regrette qu'il n'ait pas été dit, auparavant, qu'il s'agissait d'un coup de pouce.

M. MOGA. – L'intervention de Monsieur Hocquelet m'a fait penser à la CODDEM. J'ai l'impression qu'elle est beaucoup moins active qu'elle ne l'a été. Je ne sais pas si cela tient à la refondation des politiques publiques, ou à l'absence de projets. J'aimerais que Monsieur Hocquelet nous en dise quelques mots.

M. HOCQUELET. – La CODDEM est très active. Toutefois, il est vrai qu'elle se redéploie. Un important travail a été effectué sur les projets de santé, et ensuite sur la partie bâtiment. Beaucoup de bâtiments ont été réalisés ; nous arrivons à la fin des projets émanant des territoires. Maintenant, nous axons notre action sur la nécessité de rendre les projets vivants. Un travail est mené sur le dynamisme de la fédération des pôles de santé qui leur permet de développer leurs projets. Cette dynamique demande beaucoup de travail à notre attachée, Pascale Trijaud. Cette partie « ingénierie » est peut-être moins visible, mais tout aussi – sinon plus – importante. Finalement, c'est ce qui fait que le projet rendra vraiment service aux Lot-et-Garonnais.

M. PUDAL. – Au sujet de la Commission départementale de la démographie médicale (CODDEM), pourriez-vous faire le point sur le taux d'occupation des maisons médicales par les médecins, sur l'ensemble des bâtiments ? Par ailleurs, où en est-on sur la question de la désertification médicale ? Quels sont les chiffres des nouveaux installés, au vu de tous les départs que nous avons connus au niveau du département.

M. HOCQUELET. – De mémoire, je ne peux pas vous fournir ces chiffres. Je vous renverrai la note qui avait été rédigée au mois de janvier. S'agissant du taux d'occupation, dont je comprends qu'il constitue un critère de jugement, je ne peux pas non plus vous fournir les chiffres. Je sais qu'au Haras, à Villeneuve, un médecin est sur le point d'arriver. À Casteljaloux, nous sommes confrontés à un problème de taille. Par ailleurs, nous travaillons sur d'autres sites qui ne sont pas assez couverts. L'outil existe ; il faut qu'il serve. Il est vrai que le premier objectif de l'outil consistait à maintenir l'existant. En effet, lorsqu'un secteur s'est désertifié, le risque consiste à ne plus remettre personne. Ce premier chantier a plutôt bien fonctionné.

Le second chantier, qui consiste à attirer de nouveaux médecins, fonctionne plus ou moins bien, selon les maisons médicales. Certaines d'entre elles peinent à attirer des jeunes, même si les perspectives, dans l'année à venir, sont assez intéressantes.

Nous sommes donc efficaces sur le maintien. En ce qui concerne l'attractivité, nous le sommes également, car nous savons que les situations vont se débloquer dans les mois à venir. Certaines maisons médicales présentent un taux d'occupation de 100%, comme à Casteljaloux, tandis que d'autres, dans le nord du département, présentent un taux insatisfaisant.

M. BILIRIT. – Je voulais juste préciser, pour répondre à l'intervention de Monsieur Moga, que ce n'est pas parce que le Département a été oublié lors de l'inauguration de la maison de santé, que la CODDEM ne travaille pas.

M. le PRÉSIDENT. – Cette précision était importante, car il s'agit justement d'un chantier qui avance bien. Ce chantier est exceptionnel et est reconnu comme tel ; il se développe bien en Lot-et-Garonne. J'invite l'opposition à se mettre d'accord. Monsieur Pudal n'est pas très favorable au système de maisons de santé, mais je crois qu'il est minoritaire. En effet, je me souviens de certaines interventions de Messieurs Chollet et Merly qui se montraient favorables au projet.

Je voulais terminer en disant ceci : Monsieur Chollet, vous préconisez de la mutualisation et du travail global sur la personne. Or, vous êtes élu à Agen, une ville qui se désengage malheureusement du travail avec le Département. En effet, dans vos centres d'action sociale, vous ne souhaitez plus recevoir les bénéficiaires du RSA, qui seront renvoyés chez nous. En termes de traitement, cela s'appelle le « saucissonnage des publics ». Je l'ai dit à votre maire, sachant qu'il y a deux équivalents temps plein, rémunérés par le Département, pour assurer ce service. Pour nous, il ne s'agit pas d'un problème d'économie. Il faudra que nous assurions ce service, et donc il faudra soit faire travailler notre association, soit recruter pour assumer la charge de travail. En termes de globalisation des parcours et du suivi des personnes, il s'agit d'un retour en arrière.

Enfin, Madame Kherkhach, s'agissant de la valorisation du FSE, j'ai compris que vous souhaitiez que nous abondions des budgets plus importants. Nous valorisons nos actions dans le cadre du FSE, ce qui nous fait bénéficier de ressources supplémentaires qui viennent de l'Europe. C'est vraiment la méthode que je demande à mes services de développer au maximum. Il s'agit d'amener des ressources qui n'impactent pas le contribuable départemental.

Rapporteur de l'ensemble des rapports de la Commission : Mme Sophie BORDERIE

RAPPORT N° 1001

DEVELOPPEMENT SOCIAL : LA NECESSAIRE SOLIDARITE HUMAINE

RAPPORT N° 1003

L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN INSERTION

RAPPORT N° 1004

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE GARANTIR LE FINANCEMENT PAR L'ETAT D'UNE ALLOCATION DE SOLIDARITE NATIONALE

RAPPORT N° 1005

L'ACCUEIL ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER

RAPPORT N° 1006

POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT

RAPPORT N° 1007

REFONDATION DES INTERVENTIONS DEPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE SOCIAL

VOTES

Les rapports 1001, 1003, 1004, 1005, 1006 et 1007 sont adoptés.
Pour : 28 (groupes « Majorité départementale » et « la Dynamique citoyenne »)
Abstention : 14 (groupe « l'Avenir ensemble »).

RAPPORT N° 1002

MIEUX VIEILLIR : ADAPTER LA SOCIETE AU VIEILLISSEMENT

L'Assemblée prend acte.

La séance est interrompue à 13 h 20.

Reprise de la séance à 14 h 35.

Présents : M. Bernard BARRAL, Mme Marie-Serge BETEILLE, MM. Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Mmes Christine BONFANTI-DOSSAT, Sophie BORDERIE, M. Daniel BORIE, Mmes Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Nathalie BRICARD, MM. Marcel CALMETTE, Pierre CAMANI, Patrick CASSANY, Pierre CHOLLET, Rémi

CONSTANS, Pierre COSTES, Christian DELBREL, Christian DEZALOS, Mme Danièle DHELIAS, M. Jean DREUIL, Mmes Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, M. Raymond GIRARDI, Mmes Christine GONZATO-ROQUES, Caroline HAURE-TROCHON, M. Joël HOCQUELET, Mmes Catherine JOFFROY, Baya KHERKHACH, M. Nicolas LACOMBE, Mmes Line LALAURIE, Laurence LAMY, Hélène LAULAN, Françoise LAURENT, M. Guillaume LEPERS, Mme Émilie MAILLOU, MM. Michel MASSET, Alain MERLY, Jean-Pierre MOGA, Mme Marylène PAILLARES, M. Pierre-Jean PUDAL, Mmes Marie-France SALLES, Patricia SUPPI, Valérie TONIN.

M. le PRÉSIDENT. – Nous reprenons nos travaux et la parole est à Jacques BILIRIT pour la Commission « Développement économique, Tourisme et politiques contractuelles ».

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

M. BILIRIT. – C'est une année particulière pour le budget et c'est aussi une année particulière pour notre commission, qui est impactée assez fortement par la loi NOTRe. Je vais présenter quelques indicateurs sur le département, mais au préalable, comme des compétences nous sont retirées avec la nouvelle région, je vais rappeler ce que celle-ci représente aujourd'hui. En termes de population, avec près de 6 millions d'habitants, c'est la quatrième région la plus peuplée. Son PIB augmente de manière annuelle d'à peu près 1%. Avec une production de 11 milliards d'euros en 2013, constituant 15 % du chiffre d'affaires agricole de la France, elle est la première région agricole française et européenne, devant la Bavière et l'Andalousie. Au niveau français, elle est aussi la première région en matière d'emplois dans l'agriculture. Sur le plan industriel, elle est la neuvième région de France, avec 14 % de la valeur ajoutée de l'industrie. Au niveau touristique, elle est parmi les premières.

Concernant le département, au troisième trimestre 2015 l'emploi salarié était en baisse de 0,8 % par rapport à l'année précédente. Dans la grande région, il a augmenté de 0,1 %, tandis que son évolution est restée nulle au niveau national. Durant ce troisième trimestre, la grande région a fait partie des plus impactées par la hausse du chômage, dont le taux s'élève à 10,6 %, la moyenne métropolitaine étant de 10,2 %. Au quatrième trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 0,1 % en Lot-et-Garonne, de 0,5 % dans la grande région et de 1 % en France métropolitaine ; la hausse est donc un peu plus faible qu'ailleurs.

En 2015, le nombre de créations d'entreprises a diminué de 9,5 % dans le Lot-et-Garonne et de 5 % dans la grande région et en France. Cette réduction est liée au repli des immatriculations des auto-entrepreneurs. Les années précédentes, la hausse des créations était due en grande partie aux auto-entreprises.

Pour ce qui est de la fréquentation touristique en 2015, l'hôtellerie de plein air progresse davantage dans le département que dans la grande région et en France où la hausse est de 2,3 %. Le dynamisme de cette activité résulte surtout de la bonne tenue de la fréquentation française. Par contre, les nuitées étrangères ont diminué. Quant à la fréquentation dans les hôtels, elle poursuit une croissance de 5,5 % (4,8 % dans la grande région et 3,3 % en France). Malgré cette embellie, la situation générale de l'emploi est assez dramatique.

Chaque année, l'étape du vote du budget est déterminante, car elle fixe le cadre politique et budgétaire des actions du Conseil départemental de l'année considérée (et au-delà dans certains cas). Cette année, le vote du budget revêt une attention particulière pour cette commission. Comme cela a été abordé lors du débat sur les orientations budgétaires, le Département a la mission et la responsabilité de poursuivre son action en faveur du Lot-et-Garonne en respectant deux points fondamentaux : la contrainte budgétaire et la nouvelle répartition des compétences issues de la loi NOTRe qui a été promulguée en août 2015. Nous avons proposé un plan d'action basé sur la

refondation des politiques dédiées à l'économie au sens large, en phase avec les besoins du territoire, tout en étant respectueux de la nouvelle loi.

Le Conseil départemental ne peut plus attribuer, sauf exception, d'aides directes aux entreprises, cette faculté étant dorénavant du ressort exclusif de la Région. De même, les interventions dans l'immobilier d'entreprise relèvent maintenant de la sphère communale ou intercommunale, laquelle peut décider, sous conditions, de conventionner avec le Département. En conséquence, il faut partir du principe que les dispositifs antérieurs n'existent plus et qu'il est nécessaire d'en adopter de nouveaux, conformes au nouveau cadre législatif.

Concernant les dispositifs en faveur de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, il sera proposé de les adapter en recourant à une analyse conjointe avec les services de l'État pour contrôler leur légalité. Trois actions seront proposées en négociation avec la Région, portant sur l'agroalimentaire et le soutien aux petites entreprises. Cependant, des dispositifs pourraient être maintenus s'ils peuvent être appliqués de manière autonome par la collectivité, après les adaptations nécessaires à l'esprit de la loi ; il s'agit de ceux en faveur de la politique territoriale et du tourisme.

Mais les actions du Département pour développer le territoire ne se limitent pas aux subventions. Le Conseil départemental est un membre prépondérant d'un certain nombre de syndicats, en particulier les syndicats de zone d'activités de la Confluence à Damazan, de Nérac, d'Agen, de Marmande Sud à Samazan et de l'aéroport. Ce sont là des dossiers hautement stratégiques, car, selon la loi NOTRe, l'avenir de la gouvernance de ces structures doit être analysé, orienté et entériné par la conférence territoriale de l'action publique d'ici le 31 mars 2016. Dans le cadre de cette conférence, qui est sous l'égide du Conseil régional, deux points majeurs seront à distinguer : sur la capacité des Départements à rester membres de ces syndicats et, si ce n'est pas le cas, sur l'identification des collectivités pouvant prendre le relais, le volet budgétaire constituant un point crucial à aborder dans le cadre de cette conférence.

Si l'action économique relève d'une volonté globale d'assurer une compétence qui était facultative pour le Département, cela sous-entend aussi un engagement budgétaire significatif. Une politique économique se manifeste par de l'animation économique, de la promotion économique, mais aussi par l'injection de fonds publics dans les projets de territoire les plus pertinents. Cela conduit à présenter à nouveau au vote un projet budgétaire pour l'économie, l'industrie, le commerce, l'artisanat et le tourisme de 7,8 M€. Ce projet tient évidemment compte de la perte de compétence déjà évoquée. Il démontre aussi la volonté de poursuivre un soutien financier aux projets portés par les acteurs, dans la stricte conformité avec la loi NOTRe, en évaluant au plus juste les calendriers de paiement. Les montants de crédits de paiement pour 7,8 M € se répartissent de la façon suivante : 5,3 M€ pour le soutien aux investissements de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ; 1,7 M€ pour le développement touristique ; 0,8 M€ pour la politique territoriale. Ces montants tiennent compte des prévisions de dépenses effectives en 2016, qui dépendent du rythme de progression des dossiers. Pour mémoire, les montants des engagements pris avant le 1er janvier étaient de 3,9 M€ en investissement. En outre, le projet budgétaire prévoit 0,9 M€ d'autorisations de programmes nouvelles pour des projets portés par des différents acteurs du territoire.

Ces positionnements en faveur des investissements dans le département sont également pris dans le cadre des participations aux syndicats mixtes de développement économique, avec 2,07 M€ de contribution budgétaire prévue en 2016, ce qui peut se traduire par un investissement double pour ces structures (c'est-à-dire plus de 4 M€).

Des investissements pour le renouvellement des équipements de l'Agropôle se chiffrent à 83 000 €, jusqu'en 2025, conformément au contrat de délégation de service public qui a été signé l'année dernière.

Par ailleurs, il convient d'ajouter les crédits consacrés à l'aménagement numérique du territoire, soit 1 M€ en 2016, pour la modernisation des réseaux Wimax construits en 2008 par le

Département, les Pays du Lot et de l'Albret. Une autorisation de programme de 11,5 M€ est inscrite pour le financement du déploiement du très haut débit pour les cinq années à venir. Ces 11,5 M€ investis par le Département généreront près de 70 M€ d'investissements sur notre territoire, soit un effet levier de facteur 6. Le plan de financement est très favorable aux collectivités du Lot-et-Garonne, qui ne seront amenées à financer que 22 % du coût total du projet.

En matière d'industrie, de commerce et d'artisanat, le premier rapport pose des principes dans le cadre de la loi NOTRe, mais nous n'avons pas encore toutes les réponses. Les négociations avec la Région n'ont pas encore débuté, bien qu'elles viennent de commencer cette semaine pour l'agriculture. Le deuxième rapport, relatif au tourisme, attire l'attention sur les interventions auprès des entreprises privées, mais il faut aussi attendre le positionnement de la Région et du Contrôle de légalité.

S'agissant des états généraux du tourisme, le choix, porté par le Comité départemental du tourisme (CDT), est accompagné par le Département, sans incidence budgétaire. L'évolution du tourisme montre qu'en 1995 le Lot-et-Garonne représentait 3 % de la fréquentation en Aquitaine, alors qu'en 2015 cette proportion est passée à 6 %. En vingt ans, cette fréquentation touristique a donc doublé, passant de 3 millions à plus de 6 millions de nuitées par an et de 2 000 emplois directs à 5 000 aujourd'hui. Le chiffre d'affaires est passé de 130 M€ à 330 M€. En 1995, il s'agissait plutôt d'un tourisme « de cueillette ». Le Lot-et-Garonne, comme d'autres départements l'ont connu avant nous, est en train de passer à une vraie économie de marché en matière touristique, comme l'illustre Walibi.

Il existe un véritable potentiel dans une période qui est un grand moment de mutation. La mutation est d'abord d'ordre sociologique, avec une clientèle de plus en plus urbaine, ce qui n'était pas le cas auparavant sur notre territoire. Cela implique d'apporter une réponse différente. La mutation est aussi d'ordre technologique : ce qui se faisait autrefois par l'écrit et des visites sur place se fait aujourd'hui par Internet, en premier lieu la réservation. Il faut absolument prendre en compte cette mutation technologique. En outre, nous constatons une mutation de l'offre, dans un contexte de forte concurrence au niveau mondial, l'offre étant devenue pléthorique, avec des coûts de transport à bas coût à destination de pays étrangers, mettant le Lot-et-Garonne en concurrence par exemple avec le Maroc. Enfin, la mutation est d'ordre institutionnel, car la loi NOTRe transforme la région en une grande région, composée de douze départements, et, dans le même temps, cette nouvelle région « s'éloigne » du Lot-et-Garonne. Le Comité Régional du Tourisme ne sera plus le même. En plus de cela, les communautés de communes et les communautés d'agglomération se sont saisies du domaine touristique. Il faut donc tenir compte de cette nouvelle donne pour imaginer ce que sera le comité départemental du tourisme, qui ne pourra plus être ce qu'il est aujourd'hui, surtout lorsque l'argent public se fait de plus en plus rare et qu'il se doit d'être dépensé de façon de plus en plus efficace. Il faudra faire très attention aux doublons, en se mettant d'accord sur les actions de chacun. Il faudra aussi être très actif pour positionner le département au mieux.

Le Comité Départemental du Tourisme a décidé, avec les professionnels, d'organiser des états généraux, de manière à ce que toutes les composantes du département réfléchissent au projet touristique sur le territoire. Les objectifs sont en effet de définir une nouvelle stratégie structurée, qu'elle soit privée ou publique, et une nouvelle stratégie marketing ; d'augmenter la capacité d'accueil et d'hébergement marchand (18 000 lits en 1995, 31 000 en 2015) ; d'associer les spécificités culturelles et patrimoniales ; d'engager une démarche participative avec les professionnels et les territoires voisins, car le Lot-et-Garonne ne peut pas ignorer les grandes destinations touristiques à proximité (les Landes, la Gironde, la Dordogne, le Gers et le Lot, autant de départements touristiques importants), l'idée n'étant pas d'être dans une lutte frontale, mais dans une complémentarité. Les états généraux impliqueront étroitement la population, parce que les Lot-et-Garonnais doivent être les premiers ambassadeurs de notre territoire. Enfin, la méthode prévoit une collaboration avec les touristes eux-mêmes. Une enquête sociologique, réalisée par le Comité Régional du Tourisme et qui porte sur deux ans, dévoilera ses résultats d'ici deux ou trois mois et permettra de connaître le ressenti des touristes.

Le séminaire de lancement des états généraux se déroulera le 2 avril à Sérignac, et le séminaire de clôture interviendra en fin d'année. Entre-temps, la démarche participative aura lieu sous forme d'ateliers thématiques.

En ce qui concerne le projet Center Parcs, il avance conformément au calendrier. Les documents d'urbanisme seront finalisés dans les semaines à venir. Une phase de concertation avec la population est prévue en juin. Le tour de table financier devrait être organisé à la fin de cette année, une présentation auprès des banques ayant déjà été réalisée, il y a quelques jours.

Le dernier dossier est le plan d'action pour l'aménagement numérique. Pour rappel, le déploiement du très haut débit est fondé sur trois piliers. Le premier pilier est le déploiement de la fibre sur 14 communes (Agen, Villeneuve-sur-Lot, Marmande et 11 autres communes), par Orange, fournisseur d'accès titulaire du marché, sans participation financière des collectivités locales. Les travaux devraient débuter en 2016 ou 2017 et s'opérer pendant cinq ans.

Deuxièmement, la création du syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique, dont Pierre Camani est le président, aura pour but d'investir sur le reste du département, pendant dix ans, pour l'équivalent de près de 130 M€. Un déploiement de 6 000 prises serait effectué chaque année. Pour les cinq premières années, la contribution du Département est chiffrée à 11,5 M€ sur les 67 M€ programmés. Le principe est qu'à chaque prise installée en zone urbaine, une autre soit installée en zone rurale. Le total sera de 170 000 prises, dont 110 000 à la charge des collectivités, les 60 000 autres par Orange.

(présentation d'un diaporama – rapport n° 3005 - cf. page 80)

Le troisième pilier est la montée en débit, en se servant des investissements qui ont été réalisés en 2008. Le réseau est géré par le Pays du Lot, le Pays d'Albret et le Département. L'offre grand public est aujourd'hui de 1 à 2 mégabits, via 110 relais Wimax. 97 % des 3 000 abonnés sont couverts. L'inconvénient est que le débit n'est pas suffisant, que des secteurs sont en surrégime, et que le nombre d'abonnés est en stagnation. La solution qui a été retenue est un plan de modernisation par une montée en débit sur ce réseau, en conférant la possibilité d'atteindre 20 mégabits partout sur le département, à un prix aux alentours de 50 euros par mois. L'objectif est aussi de sécuriser le service tout en changeant de technologie (la Wi-Fi Max) et en tirant les enseignements des faiblesses passées. Quelques nouveaux relais seront créés pour compléter la couverture. La modernisation est déjà effective sur trois secteurs : l'Agenais, le Pays du Dropt et Val de Garonne Gascogne. D'ici la fin de l'année, elle sera opérée dans le Pays de l'Albret et le Pays du Lot, et les installations complémentaires seront mises en place. La commercialisation a déjà commencé dans les secteurs qui sont desservis.

Il est à noter que le Département s'engage pour toutes les communes de l'Albret à hauteur de 220 000 € et pour le syndicat mixte d'aménagement de la Vallée du Lot à hauteur de 450 000 €. Cela montre bien que le Département ne se désengage pas et qu'au contraire il apporte un financement substantiel sur un sujet majeur de développement du territoire.

M. le PRÉSIDENT. – Merci pour votre art de la synthèse sur des dossiers importants. Vous avez brossé le tableau des actions que nous menons en matière économique et numérique. Y a-t-il des interventions sur ces sujets ?

M. CHOLLET. – J'ai une petite question. Tu as bien fait sentir la difficulté, dans cette nouvelle région, qui serait liée à un sentiment d'isolement, puisque nous ne représentons plus que 6 % de l'Aquitaine. Nous sommes d'accord que le tourisme est une carte majeure à jouer au vu des qualités remarquables présentes sur notre territoire. Aurions-nous intérêt à nous rapprocher d'autres départements qui se retrouvent un peu dans la même configuration, comme la Dordogne et éventuellement avec des départements de Midi-Pyrénées ? On sait que la Dordogne, le Lot et la Corrèze avaient, avec assez de bonheur, établi une convention en faveur du tourisme vert, qui s'est

bien développé. Attention à ne pas rester isolé lors des états généraux du tourisme. Il me paraît essentiel d'être connecté aux autres départements. Je pense que tu vas nous rassurer là-dessus.

M. BILIRIT. – Nous allons travailler avec tous les départements voisins. D'ores et déjà, j'ai rencontré la Présidente du Comité Départemental du Tourisme de Dordogne et le Président de la commission Tourisme du Conseil départemental de Gironde. J'en ai parlé aussi avec des représentants du Gers et du Tarn-et-Garonne. Nous travaillons notamment sur l'itinérance en vélo dans le pôle Sud-Ouest, en particulier avec la vélo-route de l'Entre-Deux-Mers, celle de la Vallée du Lot et, avec les Landes, nous travaillons sur la Transibérique, qui va de Norvège jusqu'à Saint-Jacques-de-Compostelle et qui va passer sur une partie du département. Il est évident que le Lot-et-Garonne est un petit Poucet. Les douze départements et leur CDT (ou ADT puisqu'on parle aussi d'agences de développement touristique) ont déjà organisé des réunions. Nous nous sommes déjà vus à deux reprises pour engager un travail avec la Région. D'ailleurs, le lancement des états généraux du tourisme intéresse beaucoup le Comité Régional du Tourisme dans l'optique d'une meilleure définition de son positionnement. Ce comité va ainsi participer aux états généraux. Nous essayons d'être précurseurs pour ensuite être reconnus en tant qu'acteurs du tourisme.

M. le PRÉSIDENT. – Je veux rassurer Pierre Chollet : je ne me sens pas isolé en Aquitaine, ni dans l'ancienne ni dans la nouvelle région.

M. MOGA. – Je voulais intervenir sur le nouvel accompagnement du Département en matière d'industrie, d'artisanat et de commerce. Le président nous a bien relaté la situation : on voit bien qu'il y a eu un manque d'anticipation et qu'aujourd'hui la situation est paralysante au regard des actions du Département à mener auprès des acteurs économiques. Nous ne savons pas exactement quelles sont nos prérogatives et quelles compétences nous allons garder. Nous savons que certains dispositifs seront supprimés, comme la prime à la création d'emploi dans les petites entreprises, l'aide au pré-encadrement, les centres de recherche et d'expérimentation pour le transfert technologique, les bonifications de prêt à court terme... Des négociations sont en cours pour l'aide à l'investissement des entreprises. Vous avez parlé de 4 M€ ; en fait, c'est 1 M€, mais l'ensemble des mesures du Département s'élève à 4 M€. Au reste, je crois que le tremplin rural est très important pour les artisans. Mais nous ne savons pas trop comment les choses vont évoluer. Pour certains dispositifs, des problèmes réglementaires ne sont pas réglés. Il se pose aussi des problèmes politiques, notamment au niveau des syndicats. Par conséquent, nous nous abstiendrons sur le rapport 3001. Mais sachez que le président et le personnel de la commission ne sont en aucun cas mis en cause dans notre vote, parce qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour nous tenir informés avec un maximum de transparence. Je dirais que nous sommes bien informés du flou qui règne dans le domaine dont je viens de parler.

Concernant le tourisme, il faut faire état de suppressions de régimes en faveur du secteur privé. On ne pourra plus intervenir qu'au niveau des organismes publics. Ce point est tout de même pénalisant alors que les chiffres du tourisme départemental ont évolué positivement grâce aussi au public et au soutien qu'on a pu leur accorder au cours de ces années. Nous nous abstiendrons aussi sur ce volet. Quant aux états généraux, nous aurions souhaité qu'ils aient lieu avant que ne soit décidé ce qui va se faire au niveau de la région ; par conséquent, nous nous abstiendrons aussi sur ce sujet. S'agissant de l'étude de Center Parcs, nous sommes tout à fait d'accord et prenons acte de l'avancement du dossier.

Enfin, nous sommes favorables au plan d'action 2016 en matière d'aménagement numérique du territoire.

M. BILIRIT. – Vous avez parlé d'un manque d'anticipation. Je ne peux pas laisser dire cela. La nouvelle région a été mise en place au début du mois de janvier. Il n'était pas possible d'anticiper avant cette date sur quelque chose qui n'existait pas. Il fallait bien attendre le nouvel exécutif pour commencer. Aujourd'hui, nous défendons des dispositifs, par exemple le tremplin rural, tout en nous posant la question suivante : le Conseil régional adoptera-t-il un régime que nous sommes les seuls à avoir mis en place parmi les douze départements ? Je ne sais pas. Une convention sera peut-être

passée, et nous devrons peut-être financer ce tremplin. Cela fait partie des négociations qu'il faut avoir. En ce qui concerne les syndicats, la loi demande clairement que la conférence territoriale prenne des positions, en laissant la possibilité au Département d'en rester membre cette année. Un changement pourra intervenir en fonction des décisions prises lors de cette conférence. Je vous tiendrai au courant dès que se dérouleront les premières réunions.

M. le PRÉSIDENT. – L'opposition s'est prononcée. La parole est à Raymond Girardi.

M. GIRARDI. – Je suis surpris que l'opposition ne vote pas la délibération relative aux états généraux du tourisme. Tu nous parles d'un manque d'anticipation ; or, je crois que si un élément permet d'anticiper le développement du tourisme dans le département, y compris avec des perspectives régionales, c'est bien le lancement d'états généraux du tourisme. C'est vraiment un élément structurant pour l'avenir, fondé sur un travail avec des départements voisins. Que vous ne votiez pas en faveur d'un tel événement, qui va compter pour les années à venir, cela me surprend.

M. MOGA. – Nous ne le votons pas parce que la politique avant les états généraux aura été complètement revue. À quoi vont-ils donc servir ?

M. le PRÉSIDENT. – Vous avez vos justifications, qui ne sont pas forcément rationnelles. On ne va pas entamer un débat là-dessus. La position a été clairement affichée. Je voudrais remercier le président de la commission et les services qui ont produit un travail très important. Cette commission, qui traite des dossiers conséquents, est parmi les plus impactées par la loi NOTRe. Dans cette période transitoire que nous vivons, il est difficile d'avoir des certitudes, même si nous avons bien travaillé en interne. Les propositions que nous adressons à la Région sont assez simples. Maintenant, c'est la Région qui s'occupe des aides directes aux entreprises, ce n'est pas le Département. Mais sur l'animation territoriale, qui relève de l'aménagement du territoire, nous pouvons être présents, et nous essayons de subventionner des opérations dans l'espace rural, des opérations de développement du territoire et pas des opérations économiques. Ces actions sont pertinentes dans les endroits où les communautés ne sont pas assez puissantes financièrement pour porter elles-mêmes ces dossiers d'aménagement.

Je ne reviendrai pas sur les états généraux du tourisme. C'est une belle idée, me semble-t-il, justement parce que la nouvelle Région est ouverte à toutes les opportunités et initiatives. C'est le moment de faire preuve de créativité, d'originalité et de capacité d'innovation. Cette démarche permettra notamment d'accompagner le grand et beau projet de Center Parcs, qui ne doit pas être le seul vecteur du développement touristique du département.

Quant à l'aménagement numérique, je suis satisfait que vous le votiez. Il est vrai qu'il y a un consensus là-dessus, comme sur la CODDEM et les maisons de santé. Il s'agit d'un dossier de développement extrêmement fort, qui prépare la compétitivité du département. Le Lot-et-Garonne fait partie des dix départements les plus en avance dans ce domaine en France. Ce déploiement se réalise dans un partenariat très étroit avec les différentes collectivités. Il faut souligner que le déploiement de la fibre optique représente un investissement de 13 M€ par an pendant dix ans. Cependant, certains territoires ne peuvent pas attendre dix ans pour disposer d'un bon débit. 20 mégabits constituent un haut débit, et le très haut débit est à 30 mégabits. Dans notre malchance, car le dossier Wimax n'a pas forcément été une grande réussite, nous avons la chance d'avoir aujourd'hui des infrastructures pour passer au haut débit, à un coût modique, en utilisant une nouvelle technologie. Le montant de cette modernisation est inférieur à 2 M€. Cela permettra d'offrir une alternative, allant de 6 à 20 mégabits, dans toutes les zones qui ne sont pas desservies aujourd'hui. En 2016, il faut avoir à l'esprit que 60 % des Lot-et-Garonnais disposent d'un débit égal ou supérieur à 8 mégabits, qui permet entre autres de recevoir la télévision par Internet.

M. MOGA. – Pour être bien clairs, nous ne reprochons rien aux services départementaux, mais cela fait quand même trois mois que la loi NOTRe est en place, et l'on n'arrive pas à traiter certains dossiers en commission. Il est absolument anormal, en cette période de crise, tout particulièrement pour

des entreprises locales, qu'on ne puisse pas continuer à faire ce qui était fait, sous une forme ou sous une autre. Je sais que vous êtes intervenus sur certains dossiers, notamment Madame Lalaurie, et l'on ne peut que vous en remercier. Je sais que, tout comme nous, vous vous souciez de ce problème. Notre abstention n'est pas due à ce que fait le président de la commission et ce que font nos services, mais elle s'explique par le fait qu'on reste dans une incapacité pendant plusieurs mois dans une période difficile. Ce n'est pas une critique menée envers le Département, mais contre cet état de fait. Si l'État l'avait permis, on aurait peut-être pu anticiper sur certaines choses. Imaginez un patron d'industrie qui changerait de matériel et d'organisation et qui laisserait ses salariés au chômage pendant quelques mois après ce changement. Cette situation n'existe pas dans l'industrie ; ici, oui.

M. le PRÉSIDENT. – Sur le fond, je suis d'accord, mais méfiez-vous des métaphores. Vous savez aussi bien que moi que l'entreprise n'est pas toujours aussi parfaite qu'on veut bien le dire, même si le monde de l'entreprise peut être une bonne référence. Sur le fond, je crois que nous sommes d'accord. Cette période transitoire, nous travaillons tous pour qu'elle soit la plus courte possible. Cela étant, il faut bien se plier à la nouvelle loi. Les choses se mettent en place et nous ferons en sorte que cela impacte le moins possible les territoires.

M. DELBREL. – Juste une petite précision et je vais essayer de détendre un peu l'atmosphère… Je suis surpris de ne pas voir dans le rétro-planning du Center Parcs, l'année d'invasion de nos amis zadistes*….(rires*)

Rapporteur de l'ensemble des rapports de la Commission : M. Jacques BILIRIT

RAPPORT N°3001

LE NOUVEL ACCOMPAGNEMENT DU DEPARTEMENT EN MATIERE D'INDUSTRIE, D'ARTISANAT ET DE COMMERCE

RAPPORT N°3002

LE TOURISME, UNE COMPETENCE PARTAGEE

RAPPORT N°3003

ÉTATS GENERAUX DU TOURISME, POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE TOURISTIQUE

VOTES

Les rapports 3001, 3002, 3003 sont adoptés.
Pour : 28 (groupes « Majorité départementale » et « la Dynamique citoyenne »)
Abstention : 14 (groupe « l'Avenir ensemble »).

RAPPORT N°3004

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET CENTER PARCS

L'Assemblée prend acte

RAPPORT N°3005

PLAN D'ACTION 2016 EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION ÉDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES

RAPPORT N°5001

AGIR EN FAVEUR DE L'EDUCATION

RAPPORT N° 5002-2005

POLITIQUE DES TRANSPORTS INTERURBAINS DE VOYAGEURS ET DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Rapporteur : M. LACOMBE. – L'objet du principal rapport de cette session concernant l'éducation est de faire l'état de l'ensemble des politiques éducatives du département, aussi bien en ce qui concerne les collégiens que les étudiants. Ces politiques sont déclinées selon cinq axes. Le premier est l'accompagnement du fonctionnement des établissements publics et privés sous contrat. Le second est l'amélioration des conditions d'accueil des collégiens. Le troisième est l'amélioration des conditions d'enseignement des collégiens. Le quatrième est la garantie d'un service de restauration de qualité, avec le dispositif du « 47 dans nos assiettes ». Enfin, le cinquième est une offre de formation supérieure performante.

Pour ce qui est de l'accompagnement du fonctionnement des établissements publics et privés sous contrat, les collèges bénéficient d'une dotation de fonctionnement qui s'élève à 2,66 M€ pour les collèges publics (soit le niveau de 2015 pour le budget 2016) et à 1,634 M€ pour les neuf collèges privés. La convention-cadre avec la direction diocésaine, qui définit les taux annuels pour les années 2014 à 2016, arrive à échéance et sera renégociée cette année pour la période 2017-2019.

Pour l'amélioration des conditions d'accueil des collégiens, les travaux s'élèveront cette année à 5,174 M€ et répondront à trois objectifs : optimiser les performances énergétiques dans le cadre de la mise en place de l'Agenda 21 du Département ; intégrer les nouvelles normes en matière d'accessibilité ; maintenir la qualité d'usage des bâtiments. Concernant les travaux en cours, le huitième

programme de modernisation des collèges se poursuit, conformément aux objectifs qui ont été cités. Un programme annuel et important de grosses réparations, de provisions pour travaux urgents, de travaux de mise en conformité, d'études et de frais divers est prévu au budget. Cela comprend notamment la mise en conformité de la cuisine du collège du Mas-d'Agenais.

Au sujet du câblage Internet des collèges, la somme investie cette année s'élèvera à 440 000 €. Une attention est portée à ce câblage en vue d'une utilisation optimale du numérique dans nos établissements. En 2014, à partir d'un référentiel type pour tous les collèges, un état des lieux a été réalisé ; un programme de travaux pluriannuels a été lancé dès l'année dernière, trois collèges ayant été traités, et quatre le seront cette année, selon un ordre de priorité au regard de l'état du câblage.

L'agenda d'accessibilité programmé pour les collèges se chiffre à 79 000 €, avec une première phase d'études et de travaux pour le collège Ducos du Hauron à Agen. Enfin, le Département participe, à hauteur de 225 000 €, à des travaux d'entretien et de maintenance dans les cités scolaires, en partenariat avec la Région. Il y a quatre cités scolaires en Lot-et-Garonne : à Marmande, Aiguillon, Fumel et Nérac.

Le troisième vise à favoriser les conditions d'enseignement des collèges, en priorisant l'équipement numérique. La loi de refondation de l'école donne compétence au Département pour tout ce qui touche au numérique. Nous avons défini une politique réaliste, qui prend en compte la réalité des usages existants et à venir, et qui est axée sur le soutien à l'acquisition du matériel pédagogique pour l'ensemble des collèges. Le collège Ducos du Hauron est accompagné avec le dispositif « Collège préfigurateur », dans le cadre de l'appel national à projets. Ainsi, tous les élèves de cinquième ont été dotés de tablettes cette année. L'année prochaine, les nouveaux cinquièmes le seront. De cette façon, toute la cohorte du collège sera dotée en quatre ans. Un second appel national à projets a été lancé cette année, et nous doterons un ou deux collèges de tablettes, mais pour une classe mobile seulement.

Au demeurant, il faut développer les conditions d'une maintenance informatique départementale. Nous déployons un réseau d'agents dans les collèges, qui sont formés à une maintenance de premier niveau. Ce sont des agents existants dans les établissements, qui se portent volontaires ; nous ne recrutons pas d'agents pour remplir ces missions. Du reste, nous organisons la transition sur la maintenance avec le partage des compétences entre le Rectorat, la Région et les Départements ; une convention a été votée en commission permanente.

S'agissant de la convention éducative, cette année nous généraliserons l'appel à projets éducatifs et culturels des collèges, qui a été mis en place en 2013. En 2015-2016, il faut savoir que 80 % des collèges s'étaient engagés dans cette démarche. En 2016-2017, la totalité des établissements intégrera ce dispositif, y compris les CM1 et CM2 qui font désormais partie du nouveau cycle 3 de l'école, lié à la sixième (ces élèves de primaire pourront se rapprocher de ces projets éducatifs et culturels des collèges de rattachement).

Nous restructurons les offres de la nouvelle convention éducative pour le premier degré par un travail avec tous les partenaires, qui sera achevé dans quelques semaines. Cette convention continuera de proposer des actions pour le premier degré et les lycéens, mais sans prise en charge financière par le Département, la charge revenant aux Communes ou Communautés de communes. Nous maintenons le régime de bourse aux collégiens (80 € par an), s'ils sont domiciliés en Lot-et-Garonne, inscrits dans un collège du département et bénéficiaires de la bourse d'État au taux 3.

Le quatrième axe vise à garantir un service de restauration de qualité. Le Département a structuré un service pour assurer un appui technique auprès de l'ensemble des restaurants scolaires des collèges. Un suivi des menus est effectué dans le cadre du plan alimentaire, avec un dispositif de lutte contre le gaspillage et la mise en place de nouvelles techniques culinaires (notamment par la généralisation des buffets), dont les résultats sont déjà significatifs et encourageants.

Le dispositif du « 47 dans nos assiettes » passe par la création d'un seul groupement d'achat des denrées alimentaires pour le marché 2017 sur le département, pour les 28 collèges. L'objectif est de permettre le développement des filières locales et d'atteindre 60 % en approvisionnement local d'ici trois ans, d'accompagner les filières de production départementale, pour leur permettre de répondre aux appels d'offres, et d'améliorer les critères de sélection inscrits dans les marchés. Enfin, le but est d'accompagner les initiatives d'autres collectivités (cantines municipales et EHPAD) désireuses d'adhérer au dispositif du « 47 dans nos assiettes ».

Les tarifs uniques pour la restauration seront mis en place dans les collèges en 2017. Le rapport a été voté à l'unanimité lors de la commission permanente du mois d'octobre dernier.

Le dernier axe consiste à offrir des formations supérieures performantes, avec le soutien au développement des antennes universitaires. Malgré tout, cette année, nous réduisons de 5 % la contribution du Département, qui est ramenée à 712 250 €, au lieu de 750 000 €. Nous nous calons sur la décision de l'Agglomération d'Agen, puisque nous fonctionnons à parité pour l'enseignement universitaire et supérieur. L'offre universitaire s'est renforcée cette année avec l'ouverture de l'école In'Tech Info, en lien avec le cluster numérique Inoo. Enfin, 2016 sera l'année de la réflexion sur l'avenir du site Jean Jaurès, avec le départ programmé de l'ESPE (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation) sur le campus Michel Serres.

Concernant le rapport 5002, sur le transport scolaire, nous n'avons rien de très neuf à signaler, sinon que nous entrons dans la deuxième année du nouveau marché, qui nous a permis d'économiser 780 000 € par an du fait d'une réponse aux appels d'offres plus favorable que le précédent marché. L'année 2016 verra aussi le début des discussions sur le transfert du transport scolaire à la Région, pour la rentrée 2017. C'est là un grand chantier de la nouvelle Région, car il existe douze modes de gestion différents, qu'il faudra harmoniser en résolvant un certain nombre de questions juridiques. En outre, une réécriture du règlement du transport scolaire est prévue, notamment pour plus de rigueur sur le port du gilet jaune et de la ceinture de sécurité dans le bus et surtout pour instaurer une réaction immédiate et une sévérité accrue vis-à-vis des incivilités constatées sur certaines lignes. Le rapport 5003 sera présenté par M. Cassany.

M. le PRÉSIDENT. – Merci. Nous avons deux demandes d'intervention.

Mme DUCOS. – Nous voterons pour le rapport en faveur de l'éducation, pour le budget prévisionnel des collèges. Au vu des chiffres qui nous ont été donnés, nous remarquons une baisse des investissements dans le budget 2016 par rapport au budget de l'année précédente, puisqu'ils passent d'environ 6,1 M€ à 5 M€.

Concernant les transports scolaires, la majorité des marchés a été renouvelée en 2015, avec un coût inférieur de 10 %. L'organisation actuelle du transport se déroule avec satisfaction tant au niveau des services que des organisateurs secondaires. Bien entendu, nous savons que le Département vit sa dernière année en termes de transports scolaires. Le flou dû à la nouvelle organisation est très troublant pour les organisateurs, à qui l'on ne peut pas apporter de réponse concrète aujourd'hui. On sent une inquiétude vive sur le terrain de voir une suppression de ces organisateurs et interventions départementales.

S'agissant du rapport 5003, nous sommes un peu troublés par le dispositif du régime, par sa disparition au cours de l'année. Nous n'avons aucune information réelle sur les formes à venir et sur la concertation avec les collectivités concernées. De fait, nous nous abstiendrons. Mais nous votons pour le rapport 5002.

Enfin, à propos de la suppression de l'aide au déplacement pour les écoles, le Département est certes contraint de se contenir dans ses compétences, mais on peut dire que la décision, qui est intervenue assez tardivement, provoque des remous sur le terrain, tant au niveau des mairies que du personnel éducatif. Cette aide au déplacement pour le cycle 2 du premier degré est un coup dur porté

à la jeunesse, à l'éducation et à la culture lorsque le territoire est essentiellement rural, là où le déplacement est nécessaire pour trouver des équipements culturels de base tels des cinémas. Il est nécessaire, pour ces établissements ruraux, de prévoir des déplacements, qui étaient jusqu'alors financés en intégralité par le Département. Cette suppression va fortement restreindre les projets de déplacement des écoles et alourdir les aides aux communes. Seules pourront bénéficier des équipements culturels les écoles qui sont situées à proximité ou les communes qui pourront financer les déplacements. Des maires sont déroutés face à cette prévision budgétaire supplémentaire qui alourdit leurs aides aux écoles.

Mme BRICARD. – J'ai la chance de faire partie du Conseil d'administration du collège Ducos et d'avoir distribué les tablettes la semaine dernière. Je voudrais savoir où en est le problème des assurances, sachant que les assurances des parents refusent d'assurer les tablettes. Des parents sont un peu inquiets.

M. LACOMBE. – Je reviens d'abord sur l'intervention de Mme Ducos. Effectivement, nous percevons l'inquiétude des organisateurs secondaires lorsque nous assistons aux assemblées générales. Récemment, nous étions à l'assemblée générale du syndicat de transport d'Aiguillon, qui est le plus gros du département, puisqu'il transporte environ 1 300 élèves. Une série de réunions est programmée entre les Départements et la Région pour avancer sur la gestion de ce dossier. Il apparaît que les organisateurs secondaires, du fait de leur proximité immédiate sur le terrain et de leur réactivité pour la gestion des lignes, sont des interlocuteurs indispensables, et qu'il sera très difficile de les remplacer. Aujourd'hui, même sans avoir d'éléments venant de la Région, il me paraît totalement exclu que ces organisateurs secondaires disparaissent, puisque cela compliquerait singulièrement la gestion au quotidien de nos nombreuses lignes, le département comptant 220 lignes et un peu plus de 1 000 points d'arrêt. Ce dossier a besoin d'être géré avec un échelon de proximité. Je pense que nous aurons plus d'éléments d'ici la DM1 ou la DM2 sur la gestion de ce transfert.

Sur la convention éducative, effectivement le Département ne financera plus le transport des élèves du primaire jusqu'au CE2. Les élèves de CM1 et CM2, faisant partie du nouveau cycle 3 avec les collèges, pourront intégrer les appels à projets de leur collège de rattachement. La convention éducative, qui a été fondée en 1997, s'est enrichie au fil du temps par sédimentation des offres. Ainsi, nous sommes devenus un véritable guichet où chaque établissement scolaire faisait son marché, le Département payant les transports sans exercer un regard pointu sur ce qui se pratiquait. En effet, si la qualité des projets était incontestable, le Département payait sans limites. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. On passe d'une logique de guichet à une logique de projet, qui me semble plus rassurante pour tout le monde, notamment pour les collèges qui sauront, dès la rentrée, quelle sera la somme dont ils disposeront pour mener leur projet. Concrètement, pour une école rurale qui organisait la projection de trois films dans l'année, le Département donnait 95 € pour chacune des trois sorties. Aujourd'hui, j'imagine mal une commune, même si elle est petite et rurale, ne pas pouvoir débourser 285 € pour permettre à son école de participer à des sorties cinéma. Je pense que si les équipes enseignantes des écoles primaires entretiennent des relations normales avec leur commune, elles trouveront une solution pour une grande partie de ce qu'elles pratiquaient auparavant, et bénéficieront de ce qui existera toujours dans la convention éducative, même si le financement est reporté du Département vers les communes.

Concernant l'assurance des tablettes au collège Ducos du Hauron, effectivement certains assureurs ne souhaitent pas s'engager, ou alors avec des franchises beaucoup trop importantes. Il a été décidé que jusqu'à la prochaine rentrée, en septembre, le Département assurerait ces tablettes. Les services sont en train de voir comment cet équipement pourrait être assuré directement par les familles, soit avec un contrat de groupe, soit avec différentes formules qui existent, en veillant à ce que la cotisation d'assurance soit modique, sans des franchises qui s'élèvent à plus de 300 € comme cela fut proposé par certains assureurs.

M. CALMETTE. – En tant que responsable d'une petite collectivité qui gère le fonctionnement d'écoles rurales, je vous dis, Monsieur le Président, que je regrette ce repli du

Département. L'État clarifie, l'État délègue, le Département adopte et va le demander aux Communes ou Communautés de communes, dont certaines sont loin de centres culturels. Cela ne fait peut-être que 95 €, mais lorsqu'on fait le cumul de l'ensemble, il est certain que les dépenses supplémentaires vont peser sur les municipalités. Et vers qui allons-nous nous retourner ? Vers les citoyens, ceux que nous représentons pour financer ces choses-là. Il est vrai, la loi s'applique à nous. L'État délègue, mais l'État ne compense pas. Ces dernières années, nous avons eu les Temps d'activité périscolaire (TAP), qui forment une charge supplémentaire pour une petite commune rurale, parce que nous n'avons pas beaucoup de moyens en personnel et qu'il faut parfois aller loin pour organiser ces activités. Je le redis, je regrette ce repli.

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur Calmette, je crois qu'on regrette tous cette situation globale. Nous avons fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité. Le Département se trouve dans une situation dans laquelle aucune collectivité du Lot-et-Garonne ne se trouve ou ne s'est trouvée. Aucune autre collectivité ne voit des dépenses obligatoires, définies par l'État, augmenter de façon considérable depuis des années. Sans ces 42 millions d'euros de reste à charge, nous pourrions continuer à assumer ces politiques, hormis celles que la loi nous interdit de réaliser. C'est une constatation.

Madame Ducos, quand vous dites que c'est un coup dur porté à l'éducation, la jeunesse et la culture, c'est de la politique politicienne. La démonstration de M. Lacombe, président de la commission, est sans appel. Bien sûr que l'on préférerait accompagner tout cela ! Pendant des années, on a vécu avec un fonctionnement de guichet, en répondant à toutes les demandes de terrain. Je crois que l'on a tous donné dans ce domaine, nous et nos prédécesseurs. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Cela correspond aussi à une demande forte de la société pour clarifier les compétences. Le changement pose certes quelques problèmes, mais je vous donne rendez-vous dans deux ou trois ans, et nous verrons vraiment si ces ajustements seront aussi dramatiques que cela. Nous pourrons faire le bilan.

Mme DUCOS. – Ce n'est pas de la politique politicienne que de dire que les petites communes rurales se sentent un peu étranglées. La décision est tombée assez brutalement.

M. le PRÉSIDENT. – Ce n'est pas vrai. Nous avions pris cette décision et, très vite, avant qu'elle ne devienne effective, nous sommes allés à la rencontre des acteurs. Nous sommes des élus de terrain et nous nous sommes bien rendu compte que des projets avaient été engagés. Il faut aussi rappeler que la mesure ne s'applique qu'à partir de la rentrée de septembre. Ce qui est engagé depuis la rentrée scolaire 2015 continue. Vous ne pouvez pas dire qu'on prend de court les collectivités et les directeurs d'école.

VOTE : Les rapports n° 5001 et 5002-2005 sont adoptés à l'unanimité.

COMMISSION AGRICULTURE, FORÊT ET ENVIRONNEMENT

M. GIRARDI. – Monsieur le Président, mes chers collègues, dans la morosité actuelle je vais vous faire part d'une bonne nouvelle, qui est complètement passée inaperçue au niveau national, mais pas forcément au niveau du département. Vous savez que la BCE, la Banque Centrale Européenne, a baissé ses taux d'intérêt il y a quinze jours, trois semaines. Ce faisant, l'impact est direct auprès des banques, qui ont diminué les taux d'intérêt d'autant. De fait, la France aura 6 milliards d'euros de moins d'intérêts à rembourser en raison de sa dette. Le Président de la République vient donc d'hériter de 6 milliards d'économies pour 2016…

Il n'est sûrement pas inutile de rappeler l'importance de l'agriculture dans ce département. Je crois que nous sommes aujourd'hui à un tournant majeur dans l'histoire départementale, qui est dû à la loi NOTRe et aux contraintes budgétaires. Je n'ai pas souhaité cette loi, comme beaucoup d'entre

nous ; je considère que c'est une mauvaise loi, qui induit plus de contraintes que d'avantages. Au début, cette loi avait pour objectif de mieux cibler les compétences de l'ensemble des collectivités. Je crains que le ciblage des compétences ne soit un habillage qui cache bien d'autres choses désagréables, notamment la réduction de soutiens divers et variés à des structures et des citoyens.

Je commencerai par évoquer l'environnement, une compétence qui, comme l'aménagement foncier, ne nous a pas été enlevée par la loi NOTRe ; au contraire, elle nous a été confirmée, ce qui est plutôt une bonne chose. Nous poursuivrons donc nos actions habituelles dans ce domaine. Nous lancerons l'évaluation des espaces naturels sensibles.

Face à la loi NOTRe, le monde agricole continue de tourner, mais difficilement, avec des crises particulièrement dures dans l'élevage. On peut comprendre l'existence d'un mal-être dans les campagnes tant parfois les décisions législatives ou administratives sont tellement radicales qu'elles sont difficiles à accepter et à mettre en place. Puisqu'on nous a confié la solidarité humaine et territoriale en tant que compétence départementale, il nous faut aujourd'hui aller de l'avant et imaginer comment être solidaires de terroirs et de tous ces hommes et femmes qui, par leur travail quotidien, font du Lot-et-Garonne ce que nous admirons tous les jours.

Il n'y a pas si longtemps, en novembre 2011, nous avions réalisé une première nationale en lançant les états généraux de l'agriculture, qui nous ont donné une vision jusqu'en 2020 des orientations majeures pour l'agriculture lot-et-garonnaise. À la demande générale des professionnels, nous avions alors établi des actions aussi diversifiées que nos filières. Mais nous sommes aujourd'hui obligés d'en abandonner quelques-unes, car nous sommes contraints par le fait que la compétence économique repart vers la Région, qui n'offre pas d'actions équivalentes pour le moment. J'espère que ces actions pourront continuer dans les mois et années à venir. Pour autant, la loi ne rompt pas avec les objectifs que nous nous étions fixés à l'époque des états généraux : conforter une agriculture familiale performante, assurant l'occupation de notre territoire et l'entretien des paysages, aider à l'émergence de filières d'avenir. Cela, nous allons continuer à l'assumer, mais différemment en raison de considérations légales et budgétaires.

Notre budget agricole, d'un montant de 6 M€, est encore important, comme vous avez pu le voir lors de la présentation de ce matin. Nous honorons les décisions que nous avons prises, jusqu'à solder tous les dossiers pour lesquels nous avons formulé un engagement.

J'occupe le terrain pour défendre nos partenaires dans ce nouveau système. Avant-hier, j'étais présent au Conseil régional pour commencer à négocier un partenariat favorable à notre territoire départemental dans les domaines-clés de notre agriculture. Je n'ai pas lâché sur les points majeurs qui sont notamment les abris et serres et la création de ressources en eau. Je n'ai pas cédé non plus pour défendre notre vision unique afin de soutenir l'aide à l'installation des jeunes, et je vous propose même de renforcer cette aide en relevant le niveau du forfait. Ces points sont majeurs, car sans jeunes, sans eau et sans dispositifs de protection climatique, l'avenir de l'agriculture serait plutôt sinistre, pour ne pas dire sinistré.

Gardez en mémoire ces quelques chiffres. L'agriculture représente près de 850 M€ de chiffre d'affaires par an. Avec l'agroalimentaire, on atteint près de 2 milliards. Si les paysans ne sont plus aussi nombreux, leur poids est encore important en Lot-et-Garonne.

Nous proposons aujourd'hui le maintien de régimes essentiels, et nous en ouvrons de nouveaux sur des axes valorisés, comme la création de retenues ou stockages de l'eau. Évidemment, nous n'arriverons pas à satisfaire tout le monde. Des combats sont encore à mener, notamment à Bordeaux, qui sera sûrement la capitale de la nouvelle région. L'élevage doit être défendu, la filière bois et énergie doit être mobilisée, la populiculture doit être pérennisée, et tant d'autres choses. Ce sera notre action pour 2016.

Je dirai quelques mots sur la situation de crise. L'élevage, entre autres filières, est très durement touché depuis près de deux ans, que ce soit au niveau de la viande ou au niveau du lait. Viennent se greffer les problèmes avec les palmipèdes, la grippe aviaire, qui n'est pas une crise de prix de vente, mais qui entraîne des contraintes liées à la protection et qui fait que la filière est en danger. L'effondrement des cours fait qu'actuellement les prix sont en deçà des coûts de production. Nous avons tout lieu d'être inquiets dans un département comme le Lot-et-Garonne.

Il convient aujourd'hui de mettre en place notre politique agricole, en tenant compte de la loi NOTRe. Cette mauvaise loi est pour le moins ambigüe. Je dirais que c'est une loi à la française, au sens où certains articles sont extrêmement précis, carrés, durs, suivis par d'autres qui ouvrent un peu la porte... Si la compétence générale est allée à la Région, tout le monde s'accorde à croire qu'il existe une exception agricole, puisque le ministre de l'Agriculture lui-même affirme que la loi permettra au Département de continuer à mener des actions. Une petite phrase me semble intéressante ; il est écrit que la loi « permet toutefois au Département de participer au financement, par convention et en complément de la Région, de projets d'investissement ou de la mise en œuvre de mesures environnementales, en faveur d'organisations de producteurs et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation, de transformation de produits agricoles, de la forêt et de la pêche ». À la lecture de cette phase, il semble que nous pouvons continuer à aider l'agriculture en complément de la Région, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Avant-hier, lors d'une réunion avec les douze Départements et la direction de la Région, nous avons commencé à réfléchir à la manière de gérer les actions en 2016. Les uns et les autres conviennent qu'il s'agit en quelque sorte d'une année de transition. Le principe a été retenu de signer dans les meilleurs délais une convention généraliste, pour permettre aux Départements de continuer à traiter la plupart des dossiers qui sont en cours et ceux qui vont arriver. On peut se poser des questions sur les contours de la compétence économique ; en effet, normalement la Région devrait traiter tout ce qui relève de l'économie, mais, d'après les échos que nous avons, si finalement la Région ne peut pas s'occuper de tel ou tel outil économique, cela pourrait rester au Département. Nous verrons ce qu'il en est par exemple avec le Marché d'intérêt national (MIN). La question se pose tout particulièrement vis-à-vis des pôles économiques, qui a priori devraient revenir à la Région, mais qui continueront peut-être à être gérés comme avant, en tout cas pour certains. Il reste aujourd'hui de nombreuses incertitudes.

L'un des dossiers importants est la nouvelle politique agricole. Je ne vais pas l'expliquer en détail, mais en souligner l'esprit. Comme en témoigne le montant du budget, nous avons souhaité garder des axes forts, qui sont de véritables leviers de développement. Par exemple, si un agriculteur installe des dispositifs de stockage de l'eau, des serres ou des abris, cela se transforme automatiquement en production et en création de richesses. Nous avons donc décidé de maintenir ces éléments importants, ainsi que des aides diverses, en particulier pour des aides aux prophylaxies, l'assainissement, l'aménagement des milieux aquatiques, les aides aux coopératives pour l'utilisation de matériels agricoles… Je précise que des interventions sont possibles dans le milieu associatif et syndical sans nécessairement passer une convention avec la Région. D'autres filières pourraient être conventionnées en cofinancement. Le champ est encore très large en ce qui concerne l'agriculture. Tous les espoirs sont permis. Vive l'agriculture lot-et-garonnaise !

M. le PRÉSIDENT. – Merci. Y a-t-il des interventions après ce vibrant plaidoyer ?

M. MERLY. – Juste une petite intervention pour dire que j'ai bien écouté la plaidoirie de Raymond Girardi, qui s'est posé en procureur de la loi NOTRe, et je le comprends. Mais ce n'est pas très sérieux, tout cela. On annonce une loi pour clarifier les choses, et quand j'ai écouté la bouillie que tu nous as servie, je me suis demandé : qui peut comprendre ? Cela ne me fait plus rire, parce que plein de gens travaillent durement, paient beaucoup de charges et d'impôts, et ne savent pas quel sera l'avenir, face à des politiques qui sont menées dans toutes les directions, tous azimuts, et qui ne sont pas de nature à rassurer les gens. Je vous le dis, cela ne m'amuse plus. Je ne sais pas ce que fera la Région, et je ne sais pas quel sera ton poids, Raymond, ou le poids des élus pour défendre les spécificités lot-et-garonnaises. Enfin, je vois que tout cela s'étiole doucement. En t'écoutant, je me disais

que si l'on avait présenté ainsi des politiques qui ont été menées, qu'est-ce que tu n'aurais pas dit, Raymond ! Ce n'est pas une synthèse que tu aurais faite, mais un roman. Aujourd'hui, je vous avoue que je suis un peu dépité de la manière dont on traite ces sujets graves… Nous voterons quand même le rapport.

M. le PRÉSIDENT. – Si vous le permettez, avant l'intervention de M. Calmette, je voudrais répondre pour ma part. Monsieur Merly, nous avons passé l'âge des généralités. Nous sommes des élus et donc nous ne pouvons pas nous satisfaire de généralités. Effectivement, quand on est trop général, personne ne comprend rien. Je crois que Raymond Girardi a expliqué la manière dont les choses évoluaient. Si la loi NOTRe a fait en sorte que les Départements puissent encore mener une action en coordination avec la Région, avec l'aval de celle-ci pour mettre de la cohérence dans l'action publique, c'est parce que l'action agricole est vraiment une action d'aménagement du territoire. Nous avons gardé une politique simple et claire dans ce domaine, que je vais résumer très brièvement.

Nous faisons des économies sur le budget de l'agriculture, comme dans tous les secteurs où nous le pouvons, et, ce faisant, nous valorisons quand même les actions que nous menons. Je prends pour exemple les quatre priorités que nous conserverons en agriculture. La première est l'installation des jeunes agriculteurs. Auparavant, le forfait pour une installation traditionnelle était de 4 000 € et de 6 000 € pour une installation en agriculture biologique, plus une aide à l'investissement de 15 000 €, laquelle était plus ou moins utilisée, sur une période de cinq ans. Nous avons décidé qu'il fallait être plus efficient, plus visible et plus simple. Qu'est-ce-qui intéresse les jeunes agriculteurs ? C'est le forfait, qu'ils perçoivent tout de suite. Nous augmentons ce forfait, en le faisant passer de 4 000 à 6 000 €, et de 6 000 à 8 000 €, et nous laissons tomber le reste. Nous soutenons l'installation des jeunes – voici une mesure simple et claire, lisible par tout le monde et plus efficiente, et ce malgré un budget moindre.

Une deuxième priorité concerne l'irrigation. Au fil des années, celle-ci s'est trouvée stratifiée. Il y a trente ans, la volonté a été de développer les ressources en eau et les retenues collinaires, et cela a été l'une des plus belles réussites du département, car cela a permis de faire du Lot-et-Garonne le deuxième département le plus irrigué et de maintenir la richesse et la diversité de son agriculture. En arrivant ici, vous savez bien que nous avons amplifié cette politique. Dans le cadre des états généraux, nous avons augmenté le soutien, alors qu'en 2008 il n'y avait plus de création de lacs collinaires en Lot-et-Garonne – pas seulement à cause de la réglementation. La nouvelle majorité a réuni tous les acteurs autour de la table, et le sujet a pu avancer. Que cela vous plaise ou non, telle est la réalité. Aujourd'hui, près de 200 dossiers de retenues collinaires sont soit en projet, soit réalisés. Nous proposons une meilleure visibilité sur le soutien à la création de ressources nouvelles, en finançant mieux les lacs collinaires, en passant de 18 000 à 25 000 € pour la nouvelle génération et en arrêtant les réparations au bout de cinq ou dix ans, bref en étant plus efficaces tout en diminuant le budget.

Et ainsi de suite pour les autres priorités. Sur la promotion des produits et filières agricoles, on agissait un peu dans tous les sens, on essaie maintenant de rationaliser et clarifier l'action politique. Je pense que la loi NOTRe a été une opportunité extraordinaire de ce point de vue, afin de rendre notre action plus lisible et moins coûteuse sur l'économie agricole. Je crois que vous devriez nous féliciter. Mais vous avez dit que vous voteriez pour le rapport, donc je vous remercie.

M. CALMETTE. – Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais revenir sur trois sujets. J'ai bien entendu ce qu'a exposé Raymond, mais il n'a utilisé le terme « forêt » que dans le titre. Je souhaite qu'avec la Région l'on puisse travailler ce domaine, qui occupe une part importante du territoire départemental. Deuxièmement, l'agriculture ne va pas sans incident climatique. Un jour ou l'autre arrivent la grêle, l'orage ou le vent, comme on l'a vu lors de la tempête qui a abîmé les pruniers. Là aussi, je souhaite qu'on puisse instaurer avec la Région, une ligne budgétaire nous permettant d'intervenir sur des cas particuliers d'incidents climatiques. Troisièmement, lors d'une réunion en urgence ici, il y a peu de temps, sur la question de l'élevage, j'ai pu voir beaucoup d'éleveurs se trouvant dans une situation économique difficile, et je n'ai pas vu de suite de la part de la Région. Comme vous, je suis très attaché au concret, et j'aimerais donc avoir un retour de cette réunion.

M. le PRÉSIDENT. – Raymond Girardi, quel est le retour de la réunion avec la Région ?

M. GIRARDI. – Cette réunion a permis à des éleveurs de formuler des demandes. Cela étant, les mesures qui peuvent être mises en place sont forcément dépendantes de la Région. Elles sont liées à des financements assimilés à des compléments de revenus, du fait de la crise, ou liées à des minimis. Cela passe obligatoirement par une concertation avec la Région. Le travail consistait à préparer la politique agricole du Département, mais aussi la négociation avec la Région sur la façon de traiter les mois à venir. S'il y a des demandes d'intervention, elles se feront dans le cadre de la convention qui sera signée. La réunion sur l'élevage et celle qui s'est tenue il y a deux jours sur la politique générale ne sont pas sans rapport. Il est urgent de signer cette convention. J'espère qu'elle le sera d'ici une quinzaine de jours. Nous sommes en train de travailler sur cette trame et allons essayer d'accélérer les choses. C'est aussi à nous de proposer à la Région une nouvelle rencontre pour exprimer des souhaits de façon plus concrète, car la réunion qui a eu lieu était assez générale.

M. le PRÉSIDENT. – Sur la question de la forêt, je suis assez d'accord avec vous : c'est une compétence régionale forte, au regard de la forêt landaise, mais pas seulement. Par extension, nous pourrions faire bénéficier le massif fumélois de cette politique régionale. Quant aux difficultés climatiques, il faudra aussi voir avec la Région de quelle manière les choses peuvent avancer, même si ce n'est pas simple.

M. GIRARDI. – Nous avons eu confirmation avant-hier que la Région n'avait pas encore défini globalement sa politique à l'égard des forêts. Selon nos échos, un accord de principe avait été trouvé pour le développement de la culture de peupliers, les autres étant abandonnés, mais ce n'est pas le cas.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Nous passons au vote.

RAPPORT N° 7001

LE NOUVEL ACCOMPAGNEMENT DU DEPARTEMENT EN MATIERE D'AGRICULTURE, DE FORET ET D'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : M. GIRARDI. –

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

M. CASSANY. – Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer de vous présenter de la façon la plus synthétique possible les rapports qui ont été examinés par la commission des Infrastructures, dont le budget, comme tous les autres, s'inscrit dans un cadre contraint et dans un effort de notre collectivité pour maîtriser la dépense publique. Ce sont 19 M€ en investissement et 2,8 M€ en fonctionnement qui sont inscrits pour les infrastructures routières, navigables et cyclables, soit une proposition de réduction de dépenses de 4 M€ par rapport au budget 2015.

Quatre domaines d'intervention sont mis en exergue, tout d'abord l'exploitation et la maintenance des chaussées, des ouvrages et des équipements, destinées à conserver le patrimoine et à assurer la sécurité des usagers et la continuité du service public. Un budget de 9,9 M€ y est consacré.

Ensuite, la modernisation des infrastructures bénéficiera d'un budget de 6,7 M€. Les principales opérations en 2016 seront les suivantes : la traverse de Pont des Sables sur la D933 (poursuite et achèvement des travaux engagés en 2015) ; l'aménagement de deux carrefours sur la D813 (à Tonneins et à Fauillet, qui bénéficieront de participations financières des communes concernées, ainsi que de la communauté d'agglomération de Val de Garonne) ; l'aménagement du carrefour de Coussan à Marmande sur la D933 ; l'aménagement de l'accès à la cave de Duras sur la D708. Il convient également de noter la proposition d'une autorisation de programme, à hauteur de 2 M€, pour les études, les acquisitions et les travaux en vue de l'accès au futur Center Parcs.

Les projets de liaison cyclable se poursuivent, avec la mise en place de jalonnements sur deux itinéraires en site partagé. Le premier est situé entre le canal de Garonne et le département des Landes, via Barbaste et Mézin, pour la partie lot-et-garonnaise de l'itinéraire européen EV3, qui va de la Scandinavie jusqu'à l'Espagne. Le deuxième est localisé entre la vélo-route de la Vallée du Lot et la voie verte du canal, via Tonneins.

Les études se poursuivront aussi sur la section entre Mézin et les Landes, avec l'achèvement du bilan Faune-Flore, sollicité par l'Autorité environnementale. De même, en complément de la voie verte entre Sainte-Livrade et Le Temple-sur-Lot, se poursuivront les études de l'extension vers Villeneuve-sur-Lot sur l'emprise de la voie ferrée.

Le troisième domaine d'intervention concerne la coopération avec les autres maîtres d'ouvrage, pour un budget de 2,2 M€. Il s'agit notamment d'aménager la RN21 avec l'État, la participation départementale s'élevant en 2016 à 480 000 € pour les sections Saint-Antoine-de-Ficalba / La Croix-Blanche et La Croix-Blanche / Foulayronnes – cela fait l'objet du rapport 2002. L'aide à la voirie communale est revue à la baisse, avec une réduction de 50 % de la Redevance kilométrique garantie (RKG), système qui est appelé à disparaître. Dans le même temps, il est prévu une dotation de solidarité territoriale, réservée aux EPCI qui restent en dessous de la taille d'une agglomération – c'est l'objet du rapport 2003.

Enfin, la navigation disposera d'un budget de 300 000 € pour poursuivre le programme de restauration et de stabilisation des berges de la Baïse, les grosses opérations des ouvrages de navigation (notamment la réhabilitation de la ventilerie des écluses) et les gros travaux sur le réseau navigable, destinés à assurer le mouillage et le tirant d'air nécessaire à la navigation. Les études relatives au franchissement du seuil de Saint-Vite se poursuivront en 2016, en parallèle de la recherche de cofinancements extérieurs, de la Région et de l'Europe en particulier, l'obtention de ces financements étant indispensable à la réalisation totale de l'opération.

Le rapport 2004 présente la refondation des interventions départementales en matière d'infrastructure et de transport et explicite les douze régimes d'aide maintenus dans ces deux domaines.

Pour finir, le rapport 2005 présente la politique des transports interurbains de voyageurs et des transports scolaires pour 2016. Le budget de fonctionnement est en diminution sensible (-4,6 %), en raison de la baisse du coût des marchés des transports scolaires. Pour les transports interurbains, le budget annuel est estimé à 1,3 M€, dont 1 M€ pour le fonctionnement du réseau Tidéo et environ 200 000 € pour la participation du Département au financement de la tarification unique sur la ligne régionale entre Agen et Villeneuve-sur-Lot.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Y'a-t-il des interventions sur le sujet ?

M. MOGA. – Merci, Monsieur le Président. Je voulais intervenir sur le rapport 2001, les infrastructures et réseaux routiers, navigables et cyclables. En effet, le budget enregistre une diminution conséquente. S'il y a des domaines où l'on ne souhaite pas voir appliquer les 10 %, là on l'aurait souhaité, parce qu'au moins cela aurait fait 2 M€ de plus d'investissement. En l'occurrence, la réduction est de plus de 20 %. Le budget de 19 M€ doit couvrir 2 900 kilomètres de routes départementales, toutes n'étant pas en bon état. Mes collègues et moi-même sommes très inquiets de voir l'abandon d'un

certain nombre de choses, même si les budgets sont contraints. Je crains que l'état de notre réseau routier ne se dégrade dans les années à venir.

Un autre point que je voudrais évoquer, comme vous avez listé les projets d'investissement, a trait à la réalisation du pont et du barreau de Camélat, dont on parle depuis des années. Dites-moi aussi deux mots de la D207, qui est à la limite de la Dordogne – cela évitera à mon voisin, Marcel Calmette, de vous poser la question après moi.

M. CALMETTE. – Monsieur le Président, je voudrais rassurer notre collègue Delbrel, qui m'a dit que j'avais peut-être l'intention de faire financer par le Département du Lot-et-Garonne une route allant jusqu'en Dordogne. Je précise qu'entre Villeréal et Issigeac en Dordogne il y a une route qui s'appelle la D207, qui fait 10 kilomètres, qui est très bien entretenue et modernisée en Dordogne, et il n'est pas question pour nous de mettre une seule brouette en Dordogne… Il s'agit simplement de la partie en Lot-et-Garonne qui ne fait que 6 kilomètres. C'est par esprit de synthèse, qui soit dit en passant était remarquable, que Patrick Cassany a sans doute dû oublier de la citer. Mais je remercie mon collègue et voisin de l'avoir fait à ma place. Lors des travaux préparatoires, j'ai vu un document qui évoquait une étude sur la D207, et je t'en remercie, Patrick.

M. CASSANY. – C'était par esprit de synthèse et parce que tu savais que ces travaux étaient prévus. Ils se feront par tranche. Certains ont déjà été réalisés sur cet axe qui est important en matière touristique, je pense notamment aux abords du camping des Deux-Rives et du pont. Je crois qu'il faut procéder par tronçon, car c'est le moyen le plus efficace d'avancer sur la D207, jusqu'à la limite du département de la Dordogne, en sachant que ces problèmes sont toujours compliqués et ne se résument jamais à une seule voie d'accès dans notre département, puisque le Conseil départemental de la Dordogne nous a saisis au sujet de la D710, qui était aussi un axe pénétrant et très utilisé pendant la période estivale. Cela veut dire qu'il faut que nous répartissions nos efforts pour desservir le mieux possible notre département, qui a de nombreux atouts touristiques.

Sur ce que disait Jean-Pierre Moga à l'instant, oui, c'est une baisse conséquente, et il faut l'assumer dans le contexte que nous connaissons. Vous avez certainement lu que certains Départements sont dans une situation très inquiétante, c'est-à-dire que l'entretien du réseau routier départemental n'est plus assuré. Nous n'en sommes pas là, loin de là. L'entretien du patrimoine et la sécurité routière sont évidemment assurés. Non seulement cet effort est nécessaire, mais il faut aussi que nous fassions preuve d'anticipation. Tu as évoqué tout à l'heure les travaux de l'ouest agenais, des travaux importants pour l'aménagement du territoire du département, comme ceux de la RN21 entre les deux principaux bassins de vie. Ce ne sont pas des travaux directement du réseau routier départemental, mais des sommes très élevées devront être mobilisées dans les années à venir.

M. le PRÉSIDENT. – Je donne la parole à Clémence Brandolin-Robert.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Je voulais intervenir sur le rapport 2003. Pour reprendre les propos de ce matin de mon collègue Delbrel, je crois que l'on assiste à l'enterrement de la RKG. Je me fais beaucoup de souci pour de nombreuses petites communautés de communes rurales, pour lesquelles la RKG compte beaucoup dans leur budget consacré à la voirie. Je trouve que, sur la forme, vous leur avez quand même manqué de respect, parce qu'aucun président d'EPCI n'a été averti de cette baisse officiellement avant les votes de budget. Cette façon de faire me paraît un peu légère.

M. CASSANY. – Je m'inscris en faux puisque j'ai reçu du président du Conseil départemental, en tant que président de l'agglomération, un courrier m'informant de cette baisse. Tous mes collègues présidents d'EPCI ont dû le recevoir. C'est justement parce que nous avions ce souci et que nous connaissons l'impact de cette RKG sur le budget voirie des intercommunalités que la décision a été prise par le président de ne pas procéder à sa suppression immédiate. L'impact sera amorti sur deux exercices, d'abord avec une réduction, avant la suppression.

M. le PRÉSIDENT. – Madame Brandolin-Robert, vous pouvez demander à vos collègues maires, ils ont été destinataires d'un courrier qui leur annonçait l'imminence de cette décision, il y a environ un mois. Ce n'était pas une notification, mais un courrier expliquant le contexte et la nécessité de coupes budgétaires. La question de la RKG se posait depuis pas mal de temps. Je me souviens de reproches de l'opposition en 2009, lorsque nous avons réparti les 5 M€ de droits de mutation qui étaient gardés illégalement par le Département. Je me souviens encore de l'intervention de M. Genestou nous disant que nous aurions dû supprimer la RKG en même temps que la répartition de cette manne de droits de mutation, désormais répartie tous les ans. Sauf que cela ne s'adressait pas au même public, puisque les droits de mutation sont répartis entre toutes les communes, les 319 communes, et que la RKG est répartie auprès des communautés de communes. La suppression de cette dotation a été pendante durant longtemps. Bien sûr, cela a un impact sur les collectivités et cela ne rassure personne, mais avec quoi va-t-on financer la RKG ? Avec de l'emprunt ? On ne peut pas. C'est aussi simple que cela. Avec des baisses de dépenses de fonctionnement, dites-vous, Madame Brandolin-Robert, mais lesquelles ?

M. DELBREL. – La RKG a quand même subi un sacré coup de rabot, puisque la dotation a été divisée par deux. Quand est-elle appelée à disparaître ?

M. le PRÉSIDENT. – Normalement, l'an prochain. Je suis bien conscient des difficultés pour les communautés de communes rurales. Même si la situation est difficile pour tout le monde, les communautés d'agglomération ont une surface financière qui permet de digérer ces baisses de recettes de manière plus importante. Elles ont aussi une dotation de péréquation qui double chaque année depuis trois ans (il restera une année de doublement après celle-ci). Ainsi, si les ressources sont en diminution de manière générale, quelques-unes augmentent. L'étalement de la suppression sur deux ans tient au fait que l'impact est extrêmement lourd pour certaines communautés. Nous avons essayé de pondérer un peu, en fonction de divers critères, pour faire en sorte que ce soit moins lourd à supporter. Marcel Calmette a beaucoup milité, mais il n'est pas le seul. Je crois que tous les représentants des territoires se passeraient de ce type de mesure, mais telle est la situation.

M. MERLY. – Monsieur le Président, je voudrais vous rappeler que vous avez été saisi par les maires de Granges et Saint-Sardos du mauvais état de la D432. Je suis régulièrement interpellé sur le sujet.

M. le PRÉSIDENT. – Je me souviens de ce courrier. J'ai demandé aux services de me faire des propositions pour connaître le niveau des travaux.

M. MERLY. – Que les maires soient informés.

M. le PRÉSIDENT. – Bien sûr. Mais il faut laisser un certain temps aux services pour étudier le dossier. Merci de l'avoir rappelé.

S'agissant du barreau de Camélat et de la RN21, nous avons eu une commission des Infrastructures avec l'agglomération d'Agen pour fixer les choses, qui se déroulent suivant un calendrier normal. Nous aurions dû adopter un rapport ici qui aurait entériné notre participation de 26 M€. Ce rapport vous sera proposé sur le barreau de Camélat et sur l'échangeur. Le dossier a été un peu reporté pour des raisons de péripéties épistolaires entre le président de la communauté d'agglomération et moi-même. Normalement, il sera présenté en DM1 pour fixer notre participation dans le financement de cette infrastructure, qui est extrêmement importante. Je vous ferai part de mon inquiétude sur l'échangeur. Je n'ai pas assisté à une réunion, mais Patrick Cassany était présent, avec le Maire d'Agen. Vinci ne veut pas financer, pour résumer les choses. Nous avons été voir les techniciens du ministère ; pour l'instant, le sujet reste au niveau des techniciens. La participation de l'État s'annonce très compliquée, non parce qu'il ne pourrait pas, mais parce que s'il s'engageait sur l'échangeur du barreau de Camélat il faudrait qu'il s'engage sur 35 échangeurs, puisqu'il existe un nombre important de projets un peu similaires au nôtre. Ainsi, le compte n'y est pas encore. Mais nous continuons à travailler, malgré la fragilité du dossier. Vous vous souvenez que nous avons réussi à débloquer une dotation de l'État

en frais d'études. L'État s'est engagé sur cette infrastructure, ce qui est une victoire énorme. Nous allons engager 2 M€, l'agglomération 2 M€, et l'État 2 M€ également, dans les deux ou trois ans qui viennent, pour avancer sur les études de cette grande infrastructure. Depuis 2014, nous demandons un phasage financier des travaux pour que nous puissions les inscrire dans notre plan pluriannuel d'investissement, parce qu'il n'est pas possible de sortir 26 M€ en une année. Les travaux sont conséquents : déviation de Marmande, élargissement des voies… On ne pourra pas tout faire d'un seul coup ; il faudra établir un plan pluriannuel d'investissement.

Mes chers collègues, je crois que nous avons fait le tour de la discussion.

Rapporteur de l'ensemble des rapports de la Commission : M. Patrick CASSANY

RAPPORT N° 2001

INFRASTRUCTURES - RESEAUX ROUTIER, NAVIGABLE ET CYCLABLE

VOTE : ***Le rapport est adopté.***
Pour : 28 (groupes « Majorité départementale » et « la Dynamique citoyenne »)
Contre : 14 (groupe « l'Avenir ensemble »).

RAPPORT N° 2002

INFRASTRUCTURES – PLAN DE DEVELOPPEMENT D'ITINERAIRE N21

VOTE : ***Le rapport est adopté à l'unanimité*** .

RAPPORT N° 2003

INFRASTRUCTURES – SUBVENTIONS VOIRIE COMMUNALE

VOTE : ***Le rapport est adopté.***
Pour : 28 (groupes « Majorité départementale » et « la Dynamique citoyenne »)
Contre : 14 (groupe « l'Avenir ensemble »).

RAPPORT N° 2004-5003

REFONDATION DES INTERVENTIONS DEPARTEMENTALES EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES ET DE TRANSPORTS

VOTE : ***Le rapport est adopté.***
Pour : 28 (groupes « Majorité départementale » et « la Dynamique citoyenne »)
Abstention : 14 (groupe « l'Avenir ensemble »).

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Mme JOFFROY. – Monsieur le Président, chers collègues, nous serons très synthétiques. Nous sommes nombreux dans cette commission et je laisserai le soin à Daniel Borie de vous expliquer la politique sportive du Département. Mme Lamy, qui s'occupe de la solidarité et de la citoyenneté, dira également quelques mots.

M. le PRÉSIDENT. – M. Borie va nous faire part de ses propositions en matière de politique sportive, avec un budget contraint, mais identique.

M. BORIE. – Monsieur le Président, chers collègues, à l'image de notre département, les associations offrent un patchwork d'activités sportives et culturelles. Grâce à l'implication du bénévolat, cela leur permet de continuer à œuvrer dans l'intérêt de leurs adhérents. Du sport de haut niveau au sport loisir, tous les goûts et tous les niveaux trouvent une réponse en Lot-et-Garonne. Cette philosophie de sport pour tous est un atout de cohésion sociale. Cela génère des emplois non délocalisables, de l'économie directe, et le bénéfice sur la santé est de plus en plus mis en avant. Si nous sommes tous d'accord sur le fait que rien ne serait possible sans l'humain, il n'en reste pas moins vrai que l'argent demeure le carburant indispensable, au-delà de la passion générée par le cœur de leurs activités. Les subventions publiques, qui les soutiennent autour de 50 %, leur permettent de compléter leur budget, mais les trésoriers constatent une diminution des ressources privées, en lien avec les difficultés des entreprises qui les parrainent. Heureusement, les familles consommatrices de ces loisirs ou de compétitions contribuent chaque année à financer le reliquat de ces actions.

En Lot-et-Garonne, je suis persuadé que chacun d'entre vous côtoie au quotidien des présidents d'association pour des sollicitations, toujours accrues en termes de financement. Le Conseil départemental est un moteur d'accompagnement. Je me réjouis de la décision collégiale du 25 février dernier, validant, lors du débat d'orientations budgétaires, la consécration des budgets aux associations, notamment pour le secteur sportif. Ces associations sont essentielles pour la vie de nos territoires, portant haut et fort les valeurs de citoyenneté, de solidarité, d'abnégation, de dépassement de soi et de respect d'autrui. Elles contribuent toutes au bien-vivre ensemble en Lot-et-Garonne. Leur maillage démontre le dynamisme de la vie dans nos communes. Ah, ces rencontres de clocher qui perdurent et pimentent la lecture des journaux le lundi au café des sports !

En préservant le budget dédié au monde sportif, sachez que nous avons décidé, premièrement, d'accompagner près de 800 clubs et 60 comités, soit plus de 80 000 licenciés, tant dans le fonctionnement général que dans l'organisation des manifestations, ou encore pour l'acquisition de gros matériels pour une pratique sportive améliorée. Nous avons aussi décidé de pérenniser plus de 60 emplois d'éducateur sportif, de permettre à plus de 6 500 élèves et étudiants, tous niveaux confondus, de pratiquer le sport dans le temps scolaire et universitaire, et, de manière plus générale, de minimiser le recul du bénévolat, de sécuriser le parcours et les projets associatifs et d'accompagner les responsables dans nos villes et campagnes lot-et-garonnaises.

Notre commission a décidé d'impulser, après avoir rencontré des acteurs de terrain, une nouvelle politique en lien avec les sports de nature, tant ils suscitent l'engouement tous âges confondus. Cela répond à l'attente des comités sportifs locaux et ce sera un attrait supplémentaire pour les touristes en recherche de vacances en lien avec la nature. Nous ne sommes pas des précurseurs, car, conscient des enjeux liés au développement des sports de nature et souhaitant satisfaire l'usager tout en respectant la nature, l'État, par le biais de la loi 2000-627 du 6 juillet 2000, a confié aux Départements la compétence pour favoriser le développement de ces sports. Cette loi nous donne un outil : le plan

départemental des espaces, sites et itinéraires (le PDESI), et une méthode avec une commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI). À ce titre, je mentionnerai quelques chiffres. En avril 2015, le territoire a recensé 59 ESI actifs, 33 PDESI fonctionnels et 16 en cours d'élaboration. En 2016, nous nous saisissons du sujet pour entamer la réflexion d'une installation d'une CDESI en Lot-et-Garonne. Cet organe de réflexion et de concertation nous permettra de favoriser la rencontre et le dialogue entre les multiples acteurs des espaces naturels et les institutionnels, mais aussi la réalisation d'un diagnostic territorial portant sur les sites de pratique des sports de nature, les acteurs, les activités proposées et les pratiquants. Une meilleure connaissance de l'offre existante permettra de définir les principaux enjeux de développement des sports de nature et d'engager une action coordonnée des partenaires. Cela favorisera un maillage cohérent et de qualité des sites et itinéraires sur l'ensemble du département, en facilitant leur accessibilité, la cohabitation des différents usagers et la clarification de leurs relations notamment en matière de réglementation, de responsabilité et de sécurité. L'harmonisation d'une signalétique suffisamment explicite, à finalité informative et réglementaire, la prise de conscience des enjeux environnementaux liés au développement des sports de nature, la régulation de la fréquentation de certains sites, leur entretien, la sensibilisation des publics, la formation de l'encadrement, la valorisation d'espaces naturels sensibles, voilà autant d'enjeux. Une complémentarité est à envisager avec le PDIPR, outil de protection des chemins, qui ne concerne cependant que les activités terrestres itinérantes valorisées par le comité départemental du tourisme.

Je résumerai en quelques items notre intervention en matière sportive pour cette année 2016 : inciter le plus grand nombre à une pratique sportive ; soutenir l'encadrement sportif au travers de nos dispositifs d'emploi des clubs et comités ; promouvoir une offre de pratique de sport nature ; favoriser l'accès au sport à des jeunes en difficulté, avec le Pass'Sport Culture ; encourager le lien social et l'engagement associatif, en proposant des formations à tous les bénévoles.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Y'a-t-il des questions ou demandes d'intervention ? La parole est à Madame Lamy.

Mme LAMY – Monsieur le Président, mes chers collègues, après les attentats de 2015, qui ont visé le cœur de nos valeurs républicaines et meurtri les Français au plus profond de leur âme et de leur chair, la formidable mobilisation du peuple français, qui a été porteuse d'espoir quant à la fédération autour des valeurs citoyennes, témoigne aussi d'une réelle exigence vis-à-vis de l'ensemble de la société, notamment des pouvoirs publics. Nous concernant, il est de notre devoir d'écrire une feuille de route claire, qui définit une politique favorisant le bien-vivre ensemble et qui répond aux mutations de notre société. C'est en ce sens que je vous propose un programme d'action en 2016, qui s'attachera d'une part à fédérer autour de la notion de citoyenneté, d'autre part à lutter contre le recul du bénévolat, à favoriser les parcours et projets associatifs et à accompagner les responsables d'association qui conditionnent la qualité de vie dans nos villes et campagnes lot-et-garonnaises. Avant de définir ce plan d'action, je tiens à vous dire, mes chers collègues, que nous avons fait le bon choix en préservant nos aides et régimes à destination des associations, car ainsi nous encourageons la défense des valeurs citoyennes portées depuis 1901 par la proclamation de la liberté d'association par la République.

Il est proposé de poursuivre nos actions en termes d'ingénierie associative, de formation et de conseil autour des responsables d'associations. Cette année, 29 formations, bénéficiant à 450 participants potentiels, sont organisées sur de nombreuses thématiques, dont une toute nouvelle sur l'emploi associatif. Toujours sur le même volet, nous promouvons l'engagement bénévole par la mise en place du « Prix du bénévolat ». Nous soutiendrons également les associations par le développement d'une plate-forme Internet diffusant les besoins et les offres des associations ou bénévoles en termes matériels ou humains.

Pour ce qui est de la valorisation des valeurs citoyennes, il apparaît essentiel, pour une meilleure efficacité, d'agir dès le plus jeune âge. Aussi est-il proposé de renforcer, au travers de notre partenariat avec l'Éducation nationale, le parcours citoyenneté de l'élève, qui répond aux attentes érigées par les Assises de la citoyenneté menées par l'État et qui vise à transmettre aux jeunes générations, du primaire jusqu'au lycée, les notions fondamentales autour du bien-vivre ensemble et de

l'apprentissage des valeurs communes. Ce parcours comprendra les partenariats avec les associations d'éducation populaire, ainsi qu'une participation active au comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté pour la création d'actions citoyennes dans le dispositif renouvelé de la convention éducative. Seront aussi intégrées à ce parcours la mise en place d'un Pass'Sport Culture et la refondation du projet de conseil départemental des jeunes.

Une seconde action citoyenne à destination du jeune public sera également mise en place par le biais d'un appel à projets, celui des juniors associations ou associations temporaires d'élèves citoyens. Ce dispositif sensibilisant au bénévolat et à la citoyenneté permettra à tout groupe de jeunes de créer des projets dans une dynamique associative simplifiée.

Enfin, je rappellerai que le Département est moteur dans la conduite d'actions phares pour l'amélioration du cadre de vie des Lot-et-Garonnais. Citons le label « Ville et village fleuri », le partenariat autour du Plan départemental d'action et de sécurité routière (PDASR) ou encore le dispositif de Pass'Bonne conduite, autant d'actions qui visent à valoriser le bien-vivre ensemble.

Évoquons aussi le devoir de mémoire. Il est essentiel de poursuivre nos actions sur cette thématique, notamment notre soutien aux associations d'anciens combattants.

Au-delà de son accompagnement dans le cadre des précédentes actions, le Département soutiendra les associations et les collectivités qui souhaitent mettre en place des actions structurantes, citoyennes et éducatives pour le territoire et ses habitants.

Vous l'aurez compris, la notion de citoyenneté est très large ; elle présente les droits et les devoirs des citoyens français, fédère autour des valeurs républicaines et d'une identité commune, s'articule autour des participations à la vie de la cité et met en exergue de nombreux enjeux liés à des thématiques variées telles que la lutte contre les inégalités et les discriminations, la parité, la laïcité, la bioéthique, le rôle de l'État ou des médias. C'est dans ces enjeux que réside notre feuille de route départementale de la citoyenneté.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier publiquement pour avoir orchestré la création du service Vie citoyenne et associative en 2015, dans le cadre d'une réorganisation des services de la collectivité. Ce nouveau cadre administratif m'offre désormais la possibilité de travailler en étroite collaboration avec des agents de qualité, que je remercie pour leur implication dans ces nouvelles missions.

M. le PRÉSIDENT. – Merci.

Mme JOFFROY. – Je dirai quelques mots sur la politique culturelle de notre Département, étant précisé que la commission de refondation des politiques publiques départementales avait mis en lumière la nécessité de préserver le financement culturel et sportif des associations pour le bien-vivre en Lot-et-Garonne. Je vais insister sur trois axes de notre politique culturelle. Le premier relève des compétences obligatoires du Département, en matière de lecture publique, de recueil des données d'archives et de soutien à l'enseignement artistique. En 2016, l'élément moteur de nos compétences obligatoires sera la montée en puissance de l'offre numérique dans nos bibliothèques. Vous devez savoir que, depuis 2012, les trente bibliothèques de notre département ont accès à une série de services proposés par le Conseil départemental, notamment l'accès à une plate-forme de téléchargement légal de livres électroniques via le nouveau site de la médiathèque départementale, mais également un accès gratuit à une offre en ligne qui habituellement est payante et qui permet entre autres d'utiliser des méthodes d'apprentissage de langue, des films, des jeux, etc. Ces bibliothèques peuvent également prêter des liseuses. À terme, les enjeux seront d'augmenter et de diversifier l'offre de contenus numériques, parallèlement au développement des installations numériques sur le territoire. Nous allons aussi étendre graduellement le dispositif à l'ensemble des 70 bibliothèques du département, y compris celles gérées par des bénévoles ayant reçu une formation de base, pour que chaque Lot-et-Garonnais

puisse disposer du service près de chez lui. Enfin, il faudra communiquer à l'échelle départementale pour faire connaître au plus grand nombre l'existence de cette offre.

Le deuxième axe, qui s'appuie sur les services de la direction de la Culture, vise d'une part à conseiller et accompagner les acteurs culturels et d'autre part à offrir une offre culturelle diversifiée. En 2016, nous verrons la continuation des actions culturelles fortes en direction d'un grand public. Un exemple peut être cité. Vous connaissez tous les Nuits d'été, cette manifestation qui est un grand succès à la fois pour notre territoire et pour le public, avec un double objectif de valorisation du patrimoine bâti et paysager de chaque canton et d'accueil de spectacles professionnels afin de proposer une offre culturelle diversifiée pour le public. Aujourd'hui, cette manifestation est en cours d'élaboration pour l'année 2016. Elle se déroulera sur le canton de Marmande 2, à Fourques-sur-Garonne, sur le canton de l'Albret à Nérac, sur le canton du Confluent à Prayssas, sur le canton du Pays de Serres à Beauville, ainsi qu'à l'hôtel du Département pour la dernière manifestation comme cela est le cas traditionnellement.

On peut également mettre en exergue la convention éducative puisqu'un intense travail de réflexion et de remodelage est en marche pour tenir compte des nouveaux enjeux de parcours dans le cadre de la réforme des collèges. La généralisation pour 2016 et 2017 de cette démarche dans les 28 collèges publics permettra de répondre aux attentes de cette réforme. De plus, le Département prendra en considération les projets qui émanent du nouveau cycle 3, formé des classes de CM1, CM2 et de sixième.

Le troisième axe vise à subventionner des projets culturels d'investissement ou de fonctionnement fondés sur douze régimes de schéma culturel particulièrement précis. Deux évolutions majeures sont à noter concernant ces régimes. Un projet a été modifié, celui d'aide à la création de spectacles vivants, qui a été requalifié en « Soutien aux ensembles professionnels », afin que l'accompagnement puisse se faire soit sur la création d'un spectacle, soit sur le projet culturel de la structure, mais pas sous forme d'aide cumulative. Enfin, nous proposons de modifier la répartition des subventions, qui jusqu'alors étaient versées par un acompte de 50 %, puis de 50 % une fois le projet réalisé. Nous proposons que les porteurs de projets puissent recevoir 80 % du montant de la subvention allouée, afin de leur permettre d'avoir une trésorerie plus importante pour mener à bien leurs projets culturels dans de bonnes conditions.

Pour finir, je tiens à souligner le travail important et formidable réalisé par le bureau d'accueil du tournage, qui a permis la mise en place de projets tout à fait porteurs pour notre département, tant sur le plan culturel que sur le plan économique. Depuis 2011, nous comptons des centaines de jours de tournage sur notre territoire, avec des avant-premières de films qui sont de plus en plus de qualité. Je me permets de mentionner notamment le long-métrage *Les Ogres*, qui a été très bien reçu par les critiques et le public et qui a été tourné en majeure partie en Lot-et-Garonne. Cela concourt évidemment à l'attractivité touristique de notre département. Je vous signalerai également le court-métrage *Sous tes doigts*, qui parle du CAFI, qui est une vitrine de l'Histoire, et qui a été sélectionné pour les Césars 2016. Cette dynamique cinématographique, qui confirme une percée de notre département dans ce secteur, doit être poursuivie. Pour cela, nous devons être fiers des initiatives sur notre territoire. Nous avons des richesses, nous en sommes tous conscients ; à nous de les défendre, de les valoriser et mieux les soutenir, car la culture participe activement à l'attractivité de notre département. La culture ne doit pas être un luxe réservé à quelques-uns ; c'est une expérience collective, qui nous offre de l'optimisme – et nous en avons besoin en ce moment –, de l'émancipation et tant d'autres chances.

Je remercie, de façon très appuyée, les services culturels, qui travaillent toute l'année avec tous les porteurs de projets et qui ont une qualité d'écoute auprès des associations pour que celles-ci puissent mener à bien leurs projets. Je remercie les services également pour leur travail auprès des nouveaux élus, notamment dans notre commission, car ils ont su se montrer pédagogues et disponibles pour nous permettre d'appréhender toutes les arcanes du fonctionnement du Conseil départemental. À cet effet, je remercie particulièrement M. Durupt, qui réalise un travail remarquable dans cette commission Culture.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Y'a-t-il des interventions ?

Mme SUPPI. – Monsieur le Président, chers collègues, je ferai deux petites remarques. Nous constatons que l'aide aux associations sportives demeure « stable », passant d'environ 2,4 M€ à 2,2 M€. Nous notons aussi la mise en place d'un Pass'Culture Sport, qui a été promis depuis 2008, qui est limité aux collégiens boursiers lot-et-garonnais de niveau 3. Nous aurions souhaité être associés à la concertation sur ce pass. La concertation est importante pour être force de proposition ensemble, parce que nous sommes une opposition constructive malgré ce qui a été dit quelquefois ce matin. Je regrette les propos de certains, car je pense que l'on doit pouvoir débattre dans le respect. Nous devons tous être respectueux les uns envers les autres. Nous aurions aussi aimé une participation financière symbolique des familles sur ce Pass'Culture Sport, pour les responsabiliser.

M. le PRÉSIDENT. – Merci.

M. BORIE. – Je précise, concernant le budget, que 400 000 € dédiés aux manifestations sportives ont été transférés aux actions citoyennes, mais cela reste au sein de la même enveloppe.

Mme JOFFROY. – S'agissant du Pass'Culture, il est mis en place pour les boursiers de niveau 3, c'est-à-dire les familles les plus défavorisées. La participation symbolique peut paraître difficile pour ces familles-là et être un obstacle à l'obtention de ce pass, qui sera un outil formidable pour les enfants qui en bénéficieront.

M. le PRÉSIDENT. – Je donne la parole à Monsieur Rémi Constans.

M. CONSTANS. – Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie de me donner la parole. Pour parler de cette commission Culture et Sport à laquelle je siège, je voudrais tout d'abord dire que tous les membres de cette commission vivent dans une collégialité et une convivialité certaines, mais qui certainement peuvent être améliorées. C'est l'un des souhaits que je voudrais formuler, parce qu'il me semble que nous pouvons être plus participatifs que nous le sommes. Ensuite, concernant le financement, je vais reprendre le regret qui a été exprimé ce matin, sans reprendre l'argumentation qui a déjà été développée. Je note simplement que l'investissement en matière culturelle passe de 1,6 M€ à 0,3 M€.

Au-delà de cela, je voudrais vous faire part de ma déception sur un point. Mais d'abord je voudrais souligner le travail tout à fait remarquable qui est accompli, comme vient de l'énumérer Madame la Présidente. Je voudrais insister sur notre rôle fondamental qui me semble être un rôle de transmission, qu'elle soit écrite, sonore ou visuelle, aux générations futures, pour ne pas oublier notre passé, lequel participe à notre identité. Je pense qu'il est de notre devoir, dans ce Conseil départemental, de marquer cette identité, qui est d'ailleurs mal définie puisque nous sommes à la fois Gascons, un peu Anglais du fait de l'occupation ancienne, Aquitains, Garonnais et Hommes de fleuve. Je crois que c'est très important et je voudrais que nous favorisions aussi notre action au niveau des archives, qui sont une source de documentation tout à fait remarquable ; les fréquentant depuis longtemps, j'ai pu m'en apercevoir. Cependant, je voudrais formuler un regret, voire une grande déception. J'ai lu – et je n'ai pas les explications – qu'il était prévu un changement d'indemnité ou de soutien aux collectivités par rapport à ce qui existait précédemment, à savoir la sauvegarde des villages de qualité et de leur patrimoine architectural. Je crois que cette préservation est fondamentale, qu'il ne faut pas l'abandonner et qu'il faut trouver les solutions qui conviennent pour qu'elle persiste, voire évolue, mais continue à se manifester. Je peux en parler parce que je bénéficie actuellement de ce soutien de la part du Département dans l'aménagement que nous réalisons à Layrac sur la place du village, une place à cornières triangulaires tout à fait exceptionnelle. J'insiste beaucoup sur ce point.

M. le PRÉSIDENT. – Merci.

Mme LAMY. – Je voudrais apporter une précision sur le Pass'Sport Culture. Il induit forcément une participation des familles puisqu'il ne comprend que quatre coupons de réduction. Pour l'adhésion à un club sportif, par exemple, elles vont nécessairement devoir contribuer au complément.

Mme SUPPI. – En commission, nous avons eu à l'oral les chiffres relatifs au pass. Serait-il possible d'avoir les chiffres par écrit ?

M. le PRÉSIDENT. – Aucun problème. Il suffit de demander.

Mme LAMY. – J'ajoute, concernant le pass, que s'il était appliqué de suite, il y aurait 1 276 bénéficiaires, représentant une valeur totale de 35 euros par chéquier.

M. le PRÉSIDENT. – D'accord. Nos services pourront rédiger une note.

Mme JOFFROY. – Je serais ravie qu'il y ait plus de participation dans notre commission. En un an de fonctionnement, nous n'avons pas eu une seule proposition de l'opposition. On se revoit la semaine prochaine ; j'attends vos propositions sans aucune difficulté.

M. BORIE. – Il est vrai que cette commission a la particularité de gérer trois activités : le sport, la culture et la vie associative. Au niveau du sport, on essaie d'être le plus fair-play possible ; à cet égard, la convivialité fait partie de mes gènes. À chaque fois que des critères sont à faire évoluer ou que des explications sont demandées, nous nous appuyons sur le personnel référent, qui possède la maîtrise et l'historique des dossiers, et à mon tour je veux lui rendre hommage. Il est vrai que c'est nous qui définissons la politique. On peut la définir ensemble pour apporter des améliorations, et bien entendu, vos propositions seront étudiées.

M. CONSTANS. – «Ai pas dit Occitània… » - Je n'ai pas dit Occitanie…

M. CALMETTE. – Sénher president, brave monde, te feliciti… es un començament, ne cal un, e te merceji plan. » - Monsieur le Président, braves gens, je te félicite bien…c'est un commencement et il en faut un et je te remercie bien.

Mme BRICARD. – Je voulais remercier les services de décentraliser parfois la commission. Cela nous a permis de visiter la bibliothèque de Villeneuve, que je ne connaissais pas, d'aller à Boé… La prochaine fois, nous irons à Duras, pour nous cultiver… Comme je suis nouvelle élue, je suis allée voir comment les services fonctionnaient, et j'ai été très bien reçue. Je remercie donc tous les services.

M. le PRÉSIDENT. – Pour conclure, je voudrais vous remercier de l'unanimité sur le soutien à la culture, au sport et au milieu associatif, parce que je crois que c'est un message fort, attendu par nos concitoyens. Ensuite, sans entrer dans le détail, mais pour répondre à Rémi Constans, qui a évoqué un désengagement sur les villages de caractère et sur le patrimoine privé, il est vrai que nous nous désengageons de ce soutien au patrimoine privé, car il n'exerce pas forcément un effet levier. Il y a quelques années, nous avons lancé cette politique sur les villages de caractère, qui est extrêmement « budgétivore ». Je sais que c'est important et que cela contribue à l'aménagement touristique et l'amélioration de l'attractivité de nos villages. Nous n'avons pas supprimé le régime, nous avons diminué l'enveloppe pour pouvoir rentrer dans l'épure.

RAPPORT N° 6001

PRESERVER LE TISSU ASSOCIATIF DEPARTEMENTAL

Rapporteur : M. BORIE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 6002

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE

Rapporteur : Mme JOFFROY

VOTE : ***Le rapport est adopté.***
Pour : 28 (groupes « Majorité départementale » et « la Dynamique citoyenne »)
Abstention : 14 (groupe « l'Avenir ensemble »).

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT N° 4002-7002

L'INTERVENTION DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES – POINT D'ETAPE

Rapporteur : Mme GARGOWITSCH. – Monsieur le Président, chers collègues, le rapport 7002-4002 est un dossier transversal, qui est initié par la direction de l'Environnement, présidé par M. Raymond Girardi, et qui implique plusieurs services départementaux, comme les services Culture et Patrimoine ou nos services du Développement durable. Cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre de l'Agenda 21 et du Plan Climat Énergie territorial, adopté par le Département en 2012 et qui a notamment pour objectif de préserver la biodiversité, d'améliorer la connaissance des milieux naturels et de valoriser le patrimoine du Lot-et-Garonne.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un ENS (espace naturel sensible) ? Le Code d'urbanisme ne comporte pas de définition précise, mais en 2010 un groupe de travail avait été constitué afin de définir cette notion d'ENS et les critères selon lesquels il serait évalué. De manière à obtenir la participation financière du Conseil départemental, le site naturel doit répondre à la définition validée par ce groupe : il doit avoir un fort intérêt écologique, un intérêt paysager, une certaine fragilité, des menaces pesant sur le site et nécessitant parfois des actions de sauvegarde. Toutefois, restent exclus de cette définition les espaces urbanisés, les agrosystèmes intensifs, les peupleraies exploitées et les forêts de pins maritimes gérées en intensif.

Comment sont financés ces espaces naturels sensibles ? Par la taxe départementale des ENS : la TAENS. Cette taxe a été instituée par le Département le 21 février 1991 au taux de 0,5 %, ce

qui nous permet de mener une politique d'encouragement des gestionnaires d'ENS, qui peuvent être tantôt des collectivités, tantôt des associations, entreprenant des démarches de prévention de leur patrimoine naturel, mais aussi développant un réseau de site pour la préservation des espèces et des habitats naturels. Les six premiers sites ENS ont été labellisés en 2011 en Lot-et-Garonne. Aujourd'hui, ce réseau compte onze sites. Le rapport en annexe et l'espace Internet détaillent ces sites sous forme de fichier.

Prenez par exemple le Verger de Villebramar, sur une superficie de 1,6 hectare. Ce verger de pruniers habite la tulipe d'Agen. Des visites appelées « la rando tulipe » y sont organisées au printemps.

Un autre exemple est le site Pech de Pasture sur la commune de Pinel-Hauterive. D'une superficie de 20 hectares, le site regroupe une faune et une flore très riches sur des pelouses et landes calcicoles, et il est en accès libre.

Vous avez également le site de Peyroutet sur la commune de Moncrabeau, pour une superficie de 11,5 hectares, où se trouve une flore peu commune en Aquitaine. Le site de Trottte-lapin ou de Vergnotte…..Je ne vais pas citer tous les espaces ; je vous invite vraiment à vous y déplacer, à programmer quelques randonnées pour ce printemps et cet été. Il sera intéressant de découvrir ce que nous avons à protéger sur le territoire.

En 2016, une évaluation interne sera menée sur l'accompagnement du Département auprès des gestionnaires de site ENS, sur les moyens humains, techniques et financiers qui sont mis en œuvre, mais aussi pour estimer l'impact de la politique départementale sur ces sites, leur état de conservation et la plus-value pour le public. Lors de la consultation citoyenne, cette thématique est arrivée en cinquième position ; et pour 73 % des personnes, les espaces naturels sensibles sont indispensables.

Avec les membres de ma commission, dont les sessions sont toutes décentralisées, nous avons décidé de visiter chacun de ces sites, non pour reprendre le travail de la DAFE, mais bien pour créer des liens avec les acteurs locaux qui nous permettent d'avoir aujourd'hui des sites aussi remarquables et bien d'autres, je l'espère, à venir.

Je laisse la parole à Raymond Girardi, qui voudra ajouter quelques mots brièvement.

M. GIRARDI. – Je voudrais simplement dire que la politique environnementale du Département est très dynamique. Tous ces sites ont été créés depuis six ou sept ans. D'autres projets sont en cours, portés par la Direction de l'agriculture, forêt et environnement (DAFE), en relation avec la commission du Développement durable. Comme tu le disais à l'instant, cela répond à une vraie attente de la population. Il ne faut pas sous-estimer cette préservation de la nature, de sites naturels spécifiques. Je crois qu'il faut continuer dans cette voie et démontrer que le Conseil départemental est extrêmement attaché à ce côté environnemental.

M. le PRÉSIDENT. – Y'a-t-il des interventions ?

M. LEPERS. – Étant un nouvel élu, je me dis que lors de ce genre de longue journée, pour des commissions très intéressantes comme celle-ci, un effort d'animation pourrait être fait pour le public en utilisant l'écran et en montrant des photos des sites dont il est question. Quelques PowerPoint pourraient être utiles et plaisants, et quelques images seraient avantageusement combinées à la place de l'écrit.

M. le PRÉSIDENT. – C'est une bonne remarque. Nous y réfléchirons.

Mme BÉTEILLE. – Trois sites sont localisés sur notre canton. J'espère que nous aurons bientôt de la visite et que nous pourrons y animer une commission.

Mme GARGOWITSCH. – Vous connaissez mon enthousiasme à aller sur les lieux. En commission, je vous avais promis que nous irions dans votre canton et que nous essaierions de faire tout le tour des sites.

M. le PRÉSIDENT. – Parfait.

L'Assemblée prend acte du rapport.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

Mme SALLES. – Monsieur le Président, mes chers collègues, la commission Administration générale et ressources humaines que je préside vous présente huit rapports. Certains sont techniques, comme l'indemnité dégressive ; d'autres concernent les groupes des élus en termes de moyens humains et financiers. Un rapport, qui a peut-être surpris quelques membres, porte sur la modification du règlement intérieur en son article 37. Il est aussi question de renouveler un régime que nous avions instauré en 2011, qui est un régime d'aide aux associations œuvrant dans la solidarité internationale.

Le premier rapport est un rapport d'ensemble sur les ressources humaines. Il est présenté sous cette forme pour la première fois. Je vais pointer quelques éléments. La première indication est la stabilité de nos effectifs. Après de nombreux transferts de personnel depuis 2007, qu'il s'agisse de transferts dans les collèges ou pour les routes ou dernièrement pour le parc routier, nous avons su maîtriser cette évolution, avec un effet positif sur la croissance de la masse salariale, laquelle sera de 1,89 % en 2016. Les dépenses de personnel dans notre collectivité sont très inférieures à celles observées dans des départements de même catégorie de population, que ce soit présenté en proportion des dépenses de fonctionnement ou en dépenses par habitant. Ces chiffres montrent que notre volonté de maîtriser ce poste de dépenses s'exerce depuis plusieurs années. L'évolution des dépenses de personnel dépend de décisions Gouvernementales ou légales et de décisions propres à notre collectivité.

Vous trouverez dans ce rapport l'impact financier de la nouvelle bonification indiciaire pour les travailleurs sociaux. Mais depuis la rédaction du rapport 8003, l'annonce du relèvement du point d'indice, en partie au 1er juillet 2016, puis au 1er janvier 2017, aura une incidence financière sur cette ligne budgétaire, d'à peu près 155 000 € pour l'année 2016. A contrario, l'article voté dans la Loi de finances 2016 qui prévoit un mode d'avancement unique d'échelon, avancement à la durée maximale, entraînera une diminution des dépenses, faible il est vrai pour 2016, puisque cela ne concernera que quelques catégories à partir du 1er juillet, et ensuite l'ensemble de nos agents au 1er janvier 2017. La diminution des dépenses peut être estimée à 275 000 € en 2017.

L'une des préconisations de la commission de refondation est d'atteindre une « croissance zéro » des dépenses de personnel d'ici 2018 ou 2019. Une gestion rigoureuse et durable de nos ressources humaines n'est possible que par un redéploiement des agents, une mobilité interne plus élevée qu'actuellement. C'est tout le travail qui est mené dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois. Pour réaliser ces objectifs, les efforts et l'implication des agents devront être importants. Il y a quelques semaines, notre Assemblée a validé l'attribution, effective en 2016, de titres de restauration aux agents, avec une participation financière de 50 % de la collectivité sur la valeur de ces titres. Cette prestation vient en reconnaissance des efforts demandés aux agents et, en même temps, profitera à l'économie locale, car ces titres ne pourront être utilisés qu'en Lot-et-Garonne.

En 2015 et au début 2016, les travaux se sont poursuivis sur le diagnostic et la prévention des risques psychosociaux. Un questionnaire est distribué à l'ensemble des agents afin de mieux cerner ces risques dans notre collectivité et ensuite de mieux les traiter. De la même manière, un groupe de travail sur la pénibilité se met en place dans les prochains jours. Toutes ces actions relèvent de notre volonté d'améliorer les conditions de travail des agents de la collectivité et de mener une prévention sur la santé au travail.

Le tableau des effectifs ne comprend que des transformations, des transferts et des suppressions de postes dans le cadre de Commissions administratives paritaires (CAP).

Le rapport 8005 est un rapport technique sur l'indemnité dégressive.

Le rapport 8006 est une modification de l'article 35 du règlement intérieur, qui entraîne une diminution des indemnités des élus si l'absentéisme lors de sessions et réunions de commission vient être supérieur à 3 dans l'année civile.

Les rapports 8007 et 8008 concernent les groupes d'élus et leurs moyens financiers, dont l'enveloppe a été réduite de 10 % pour appliquer la règle de diminution des frais de fonctionnement. Il s'agit aussi de remplacer un poste A par un poste B dans un groupe d'élus.

Enfin, le rapport 8009 porte sur le renouvellement du régime, créé en 2011, pour contribuer à des projets d'investissement (et non de fonctionnement) d'associations dans le cadre de la solidarité internationale. Les thèmes ont été définis par la commission.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Y'a-t-il des interventions ?

Mme BÉTEILLE – Nous expliquons notre vote. Nous allons nous abstenir sur les rapports 8003 et 8004. Je tiens ensuite à souligner une erreur de calcul dans les moyens de fonctionnement des groupes d'élus, parce que la réduction de 10 % est pratiquée par rapport aux crédits inscrits en 2015 ; or, en 2015, ils ne portaient que sur neuf mois et pas douze, puisqu'ils ont débuté au 2 avril. C'était 52 000 € sur l'année globale.

M. le PRÉSIDENT. – Merci de lire les dossiers avec cette attention qui permet de déceler d'éventuelles erreurs. Nous ferons la vérification.

Mme SALLES. – Ce n'est pas ramené à neuf mois. La nouvelle répartition a été établie à partir du résultat des élections de 2015. Le groupe Dynamique Citoyenne n'existait pas et a entraîné une modification dans la répartition. Mais l'enveloppe était annualisée, puisqu'il y avait toujours un groupe d'opposition et un groupe de majorité. La nouvelle répartition tient compte du nombre d'élus, mais la somme globale était sur douze mois.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Mme Salles a fait un rapport très synthétique, et nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ces sujets. Quelle est la position de Dynamique Citoyenne ? J'entends « pour » tous les rapports sauf une abstention pour le 8003.

Rapporteur des rapports n°8003 à 8009 : Mme Marie-France SALLES

RAPPORT N°8003

LES RESSOURCES HUMAINES DU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

VOTE : ***Le rapport est adopté.***
Pour : 26 (groupe « Majorité départementale »)
Abstention : 16 (groupes « l'Avenir ensemble » et « la Dynamique citoyenne »).

RAPPORT N°8004

TABLEAUX DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2016

VOTE : ***Le rapport est adopté.***
Pour : 28 (groupes « Majorité départementale » et « la Dynamique citoyenne »)
Abstention : 14 (groupe « l'Avenir ensemble »).

RAPPORT N°8005

INDEMNITE DEGRESSIVE

RAPPORT N°8006

MODIFICATION DE L'ARTICLE 37 DU REGLEMENT INTERIEUR :
MODULATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

RAPPORT N°8007

MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

RAPPORT N°8008

CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES AFFECTES AUX GROUPES DES ELUS

RAPPORT N°8009

AIDE AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

Les rapports n°8005 à 8009 sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT ORAL N°8010

MODIFICATION DU NOM DE LA COMMISSION ACTION SOCIALE, INSERTION ET HABITAT (RAPPORT ORAL)

Rapporteur : M. le PRESIDENT

Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. DÉZALOS. – Monsieur le Président, le rapport 9011 va clore cette discussion budgétaire, avec le vote formel, sollicité sur le budget primitif, avec le vote également du taux de la taxe foncière et la reprise anticipée des résultats. Auparavant, nous devons aborder certains rapports.

Le rapport 9003 concerne l'amendement apporté à une convention de partenariat passée pour la période 2015-2017 entre le Département de Lot-et-Garonne et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). La commission de refondation, dans le cadre de recherche d'économies tous azimuts, a voulu aborder tous les domaines, y compris celui du soutien apporté par le Département au SDIS. Ce soutien est significatif. La convention signée en 2015 prévoyait un taux de croissance annuel de 2 % la première année, de 3,5 % en 2016 et 2 % en 2017. Le Président du Département et le Président du SDIS, Francis Da Ros, se sont rencontrés et ont convenu que, dans le nouveau contexte budgétaire que nous connaissons, la progression de 2016 serait revue à la baisse d'un commun accord. Par conséquent, l'avenant qui vous est proposé consiste à diminuer le taux de croissance pour 2016 du contingent apporté au SDIS, qui se situe à plus de 15 M€. Au lieu des 3,5 % initialement prévus, nous passons à 2,64 %.

Le rapport suivant concerne le programme pluriannuel de travaux et grosses réparations et améliorations des bâtiments départementaux. Ce rapport 9005 détaille les projets envisagés et les sommes fléchées pour l'ensemble de ces travaux, qui portent notamment sur l'Hôtel du Département, les archives, les centres médicosociaux, les Instituts médico-pédagogiques (IMP) et les unités départementales des routes, mais aussi l'Agropôle, Walibi, le CIO… Il vous est demandé d'approuver ce programme d'investissements 2016 dans les bâtiments départementaux, ainsi que le programme d'action concernant le fonctionnement des services départementaux.

Un rapport porte, de façon assez classique, sur les pertes et créances irrécouvrables et les provisions à constituer à cet effet.

Le rapport 9007 concerne l'amortissement des équipements et la neutralisation de la dotation aux amortissements des bâtiments administratifs et des subventions d'équipement. Cette neutralisation n'a pas d'impact direct sur le budget ; il s'agit d'opérations d'ordre, passées conformément à une faculté qui nous est nouvellement proposée et que nous utilisons sans doute comme les autres Départements.

Dans le rapport 9008, nous vous proposons de donner délégation au Président en matière de réaménagement de la dette. L'an dernier, nous lui avions déjà accordé une délégation pour la gestion des emprunts, les opérations de couverture, l'ouverture des lignes de trésorerie, etc. Il vous est simplement proposé de compléter cette délégation, qui porterait également sur le refinancement d'emprunts antérieurs afin de bénéficier de la baisse des taux d'intérêt ou de se prémunir contre d'éventuelles hausses. Cela permettrait aussi de procéder à des opérations de compactage des emprunts et au remboursement anticipé d'emprunts à taux fixe et à taux variable.

Le rapport 9010 revient à considérer que les dispositifs d'aide sont abrogés et que nous sommes en phase de reconstruction, en acceptant tous les nouveaux régimes d'aide qui ont été présentés de façon thématique à l'occasion de cette journée.

M. le PRÉSIDENT. – C'est surtout la suppression des régimes existants qui importe dans cette délibération. Il est beaucoup plus facile de tout effacer et de reconstruire que de recourir à des bricolages.

M. DÉZALOS. – À l'exception de quelques régimes comme le PDIPTI pour 2016-2020, le schéma gérontologique encore valable et qui doit être renouvelé prochainement, le schéma du handicap et la convention éducative. Ces conventions suivent leur cours jusqu'à leur terme.

Le rapport 9011 est sans doute le rapport le plus important, formellement, puisqu'il vous propose d'adopter le budget primitif tel qu'il vous a été présenté. La présentation est nouvelle cette année ; c'est une présentation par nature et non plus par fonction. Il vous est proposé également d'adopter le budget primitif 2016 des thermes de Casteljaloux et celui du foyer départemental de l'enfance de Balade (ce dernier est présenté selon une instruction budgétaire et comptable différente).

En outre, il est nécessaire, par anticipation pour le budget principal, de reprendre le résultat cumulé de fonctionnement 2015, à hauteur de 21 503 799 €, et d'affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget, et de reporter le solde en excédent de fonctionnement de notre budget principal 2016, à hauteur de 18 226 187 €.

Il vous est proposé encore de maintenir inchangé le taux de la taxe du foncier bâti à 22,63 %, pour la septième année ; de fixer le montant de la prévision d'emprunt d'équilibre pour le budget principal à 32,3 M€ ; de valider l'ouverture d'autorisations d'engagement nouvelles ; de valider des modifications d'autorisations d'engagement ; de prendre acte des stocks d'autorisations d'engagement ; de valider la ventilation des crédits de paiement liés à toutes ces autorisations ; d'allouer 10 000 € au fonds de compensation du handicap ; de prendre par anticipation pour le budget annexe des thermes de Casteljaloux le résultat cumulé de fonctionnement 2015 et de l'affecter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et de reporter le solde en excédent de fonctionnement du budget primitif 2016 de ces thermes.

Mme LALAURIE. – Monsieur le Président, mes chers collègues, depuis ce matin nous parlons de restrictions budgétaires et de difficultés pour équilibrer le budget. Vous me permettrez d'intervenir sur la modulation des aides d'investissement en faveur des communes. Nous constatons un désengagement du Département vis-à-vis du patrimoine communal et nous regrettons de ne pas avoir été concertés dans ces choix, car aujourd'hui seuls les bâtiments scolaires, les aménagements de village et les monuments classés sont concernés, soit 40 projets sur 209 déposés. Alors que les communes voient leur dotation diminuer chaque année, comment vont-elles parvenir à restaurer et maintenir leur patrimoine ? Je pense aux maires qui préparent en ce moment leur budget. Certains les ont déjà votés et n'étaient pas informés de ces dernières mesures, alors qu'ils ont déjà programmé leurs investissements sur les bases de l'ancien régime. Ils vont certainement être désemparés face à cette annonce tardive. Encore une fois, ils vont y voir une nouvelle atteinte à la ruralité, comme nous tous. Pour ces raisons, nous ne voterons pas ce rapport.

M. le PRÉSIDENT. – Pour répondre sur le sujet, je vais d'abord rappeler quelques principes simples. Jamais ici, en Lot-et-Garonne, un maire n'a eu l'assurance qu'un dossier qu'il avait déposé soit retenu par le Conseil départemental ou par l'État. Généralement, on dépose le dossier auprès des deux. Souvent, le Département supportait le dossier, mais pas l'État, et la réalisation du projet était reportée d'un an ou inversement. Cette année, en raison du besoin d'effectuer des économies et dans le cadre très précis qui est l'apurement des engagements, nous nous engageons pour 9 M€ auprès des collectivités. Chaque année, nous engagions entre 3,5 et 4,5 M€ de dossiers nouveaux, même si en fait les communes ne réalisaient pas tout. Par conséquent, il y avait un stock d'engagements, qu'à un moment donné il faut réduire. Cette réduction est une question de bonne gestion. Vous savez que je suis attaché au maintien de l'activité pour l'artisanat. J'ai donc demandé aux services de vérifier dans ces 9 M€ ce qui relevait des travaux déjà faits, pour lesquels la demande de versement n'a pas été effectuée – ce qui arrive souvent dans la mesure où la trésorerie de plusieurs communes leur permet de prendre du retard –, et ce qui relève des travaux restant à réaliser – la plupart le seront cette année. En fait, nous avons engagé 2 M€ de crédits nouveaux tout en ayant un passif extrêmement important. Nous ne voulions pas qu'une restriction des dotations aux communes, dont l'effet levier est considérable, ait un impact sur l'activité artisanale.

Deuxièmement, nous travaillons de concert avec les services de l'État, parce qu'il est essentiel de synchroniser la subvention du Conseil départemental et la subvention de l'État (la DETR). Cette année, l'État dispose d'une enveloppe plus importante. Des appels à projets pourront être financés directement par l'État à un niveau de 35 à 45 % ; en tout cas, nous nous battons pour atteindre ce niveau, et nous devrions être entendus. Là où le Département n'a pas pu suivre des projets, parce qu'il a dû afficher des priorités pour ne pas dépasser l'enveloppe, l'État montera à un niveau de subvention qui se rapprochera de la DETR, c'est-à-dire 20 % environ, plus la subvention du Département, autour de 27 %, soit un financement des projets communaux de 35 à 45 %. Un nombre de dossiers plus important, non retenus par le Conseil départemental, pourra néanmoins être aidé. Je n'ai pas beaucoup d'inquiétude. Madame le Maire, vous savez aussi que lorsqu'on n'obtient pas les subventions l'année n, on prépare les travaux pour l'année n+1, parce que la dotation tombera certainement l'année suivante.

Il y a quelques années, avant notre arrivée et au début de la mandature, les communes venaient au Département comme à un guichet et certaines déposaient des dossiers sans réalisation ensuite, pour cumuler les aides. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Il faut être plus efficace.

M. DÉZALOS. – J'ai oublié de parler d'un rapport, le 9004, qui est important dans la mesure où il esquisse ce que sera à l'avenir notre intervention pour assurer la solidarité territoriale. Ce rapport précise comment nous allons orienter notre action vers une contractualisation territoriale. Je pense que cela s'inscrit tout à fait dans ce qu'on a pu dire aujourd'hui : la nécessité de recentrer nos politiques et d'avoir une perception globale. Il est proposé de travailler cette année à la construction d'une contractualisation au niveau des grands territoires de notre département (l'Agenais, le Villeneuvois, le Marmandais, le Néracais), avec les partenaires intercommunaux et les communes, de façon à faire émerger ce qui est essentiel et doit être soutenu par le Département.

L'autre sujet évoqué dans ce rapport est l'assistance technique. Vous savez qu'elle a été expérimentée l'année dernière. Auparavant, l'État assurait une assistance technique auprès des communes, en particulier les petites communes à travers les directions départementales de l'équipement et de l'agriculture. L'an dernier, le Département a expérimenté un substitut ou en tout cas une intervention qui permet d'aider les communes à apprécier la faisabilité de leurs projets, d'apporter des primes aux conseils, d'orienter les communes vers l'assistance que peuvent apporter différents organismes comme le CAUE ou prestataires comme la SEM 47. Il est proposé de reconduire ce dispositif avec la même enveloppe que l'an dernier et d'instituer au sein des services départementaux une mission d'accueil et d'écoute des communes sur leurs projets. Des sujets comme la voirie communale, l'assainissement, le haut débit et le très haut débit, le logement et la construction de logements sociaux sont des sujets très concrets pour lesquels les communes seront écoutées, car ils sont très importants pour le développement et la pérennité de nos communes.

M. le PRÉSIDENT. – Jacques Bilirit est chargé de porter ce projet de contractualisation. Nous allons prendre le temps de la concertation pour voir comment l'on peut faire évoluer nos systèmes d'aide et que ceux-ci aient vraiment un effet levier, dans une dynamique moins de guichet que de projet.

M. BILIRIT. – Comme vient de le dire Christian, l'idée est de regarder les particularités des différents territoires. On peut penser qu'il existe quatre grands territoires dans notre département. Au regard de leurs différences, nous pourrons réfléchir à des priorités dans les sujets d'accompagnement, en vue d'être plus efficaces. L'idée est aussi d'effectuer une contractualisation pluriannuelle, de manière à donner de la visibilité aux différentes collectivités, à connaître quel est l'engagement du Conseil départemental par exemple sur une durée de trois ans. Cela nous amènera très certainement à avoir un contrat global du territoire et des contrats par intercommunalité et par commune. Cette recherche de visibilité et d'efficacité se traduira aussi par des choix à faire, en ciblant bien quels sont les secteurs prioritaires. L'engagement pluriannuel sera bien sûr réciproque. Ce système de contractualisation a déjà été mis en place dans d'autres départements. Nous allons réfléchir à cette démarche dans le but de faire aboutir au début 2017 cette refondation de nos interventions pour les collectivités.

M. le PRÉSIDENT. – Y'a-t-il d'autres interventions ? Nous passons donc au vote. Concernant les amortissements et les 27 M€ que vous avez vus ce matin, je rappelle qu'il s'agit d'opérations d'ordre. L'impact budgétaire de la réforme des amortissements, qui sont maintenant étalés non plus sur 15 ans, mais sur 25 ans, nous permet d'avoir une pression moindre sur l'équilibre budgétaire, mais l'impact est minime, autour de 700 000 €.

Rapporteur de l'ensemble des rapports de la Commission : M. Christian DEZALOS

RAPPORT N°9003

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE 2015-2016-2017 ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOT-ET-GARONNE

Le rapport est adopté à l'unanimité

RAPPORT N°9004

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES POUR ASSURER LA SOLIDARITE TERRITORIALE

VOTE : ***Le rapport est adopté.***
Pour : 28 (groupes « Majorité départementale » et « la Dynamique citoyenne »)
Contre : 14 (groupe « l'Avenir ensemble »).

RAPPORT N°9005

BATIMENTS DEPARTEMENTAUX - PROGRAMME ANNUEL ET PLURIANNUEL DES TRAVAUX DE GROSSE REPARTITIONS ET D'AMELIORATIONS - AFFAIRES FONCIERES -MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX.

RAPPORT N°9006

PERTES ET CREANCES IRRECOUVRABLES - PROVISIONS

RAPPORT N°9007

AMORTISSEMENT DES EQUIPEMENTS ET NEUTRALISATION DE LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET SCOLAIRES ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Les rapports n°9005, 9006 et 9007 sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT N°9008

DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS - INFORMATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N°9009

DELEGATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU PRESIDENT EN MATIERE DE REAMENAGEMENT DE LA DETTE

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°9010

REFONDATION DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

RAPPORT N°9011

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2015 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

VOTE : ***Les rapports n°9010 et n°9011 sont adoptés.***
Pour : 28 (groupes « Majorité départementale » et « la Dynamique citoyenne »)
Contre : 14 (groupe « l'Avenir ensemble »).

M. CALMETTE. – « Un mot tot paurament per vos dire que sèm dins la Quinzena occitana e que, aqueste an, lo provèrbi de la quinzena es : diguitz jamèi en nada hont ne vòli pas de çò de ton. » Juste un mot pour vous dire que c'est la quinzaine de l'occitan et que cette année, le proverbe est : il ne faut jamais dire : fontaine, jamais je ne boirai de ton eau ».

M. le PRÉSIDENT. – Nous avons terminé nos travaux. Je vous remercie pour votre participation.

La séance est levée à 17 heures 50.

Diaporama – Rapport n°1002

Réunion des Vices-présidents

Présentation de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28/12/2015

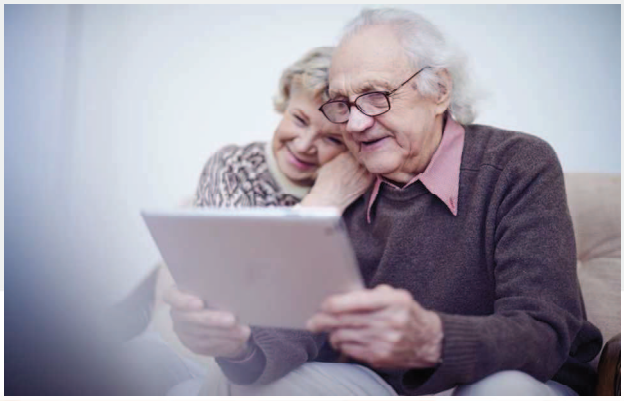

LOT-ET-GARONNE le Département

Loi d'adaptation de la société au vieillissement : les objectifs

*** Répondre aux besoins entraînés par le vieillissement de la population, y compris pour les personnes en situation de handicap**

En Lot-et-Garonne:

- un indice de vieillissement élevé: 110 personnes âgées de 65 ans et plus contre 73 au niveau national.

- Augmentation des 65 ans et plus d'ici 2021: + 36%
- Augmentation des 85 ans et plus d'ici 2021: + 24%

*** Remettre en cohérence des politiques qui se sont construites, jusqu'alors, de façon dispersée.**

*** Faire de la « révolution de l'âge » un moteur de la croissance, génératrice d'un développement économique au service des besoins et des aspirations des plus âgés (silver économie).**

LOT-ET-GARONNE le Département

2

Loi d'adaptation de la société au vieillissement

La politique d'adaptation de la société au vieillissement repose sur 4 piliers:

1) L'anticipation et la prévention:

Pour prévenir la perte d'autonomie et repérer les risques, au plan individuel et collectif.

2) L'adaptation de la société :

L'âge ne doit pas être un facteur de discrimination ou d'exclusion. Toutes les politiques, notamment territorialisées, doivent intégrer l'avancée en âge : logement, transports, urbanisme, culture, engagement citoyen, … .

3) L'accompagnement de la perte d'autonomie :

La priorité est donnée au maintien à domicile en réformant l'APA: baisse du reste à charge, augmentation des plafonds d'aide, développement de l'aide aux aidants.

4) La gouvernance

LOT-ET-GARONNE le Département

3

Loi d'adaptation de la société au vieillissement

Les principaux impacts pour le Département de Lot-et-Garonne

- **Réforme de l'APA**
- **Refondation de l'aide à domicile**
- **Aide au répit et accueil familial**
- **Gouvernance et coordination gérontologique**
- **Tarification en EHPAD**
- **Développement de la prévention**
- **Politique logement**

LOT-ET-GARONNE le Département

4

Loi d'adaptation de la société au vieillissement

Réforme de l'APA: L'augmentation des plafonds d'aide attribuable

Plafonds mensuels des plans d'aide			
	Avant la loi	**Avec la loi**	Augmentation
GIR 1	1 313 €	**1 713 €**	+ 400 € (+ 30 %)
GIR 2	1 125 €	**1 375 €**	+ 250 € (+ 22 %)
GIR 3	844 €	**994 €**	+ 150 € (+ 18 %)
GIR 4	563 €	**663 €**	+ 100 € (+ 18 %)

Le surcoût annuel maximum de cette revalorisation est estimé à **879 872€** (12 X 73 331 €)

Seuls seront concernés les bénéficiaires dont le plan d'aide atteint d'ores et déjà le plafond en vigueur avant la loi du 28 décembre 2015

GIR	bénéficiaires au 31/12/2015	bénéficiaires au 31/12/2015 susceptibles d'être concernés	% bénéficiaires concernés	Impact financier mensuel maximal
GIR1	74	26	35%	9 580€
GIR2	723	77	10,65%	16 563 €
GIR3	1205	172	14,27%	22 300 €
GIR4	3016	308	10,21%	24 888 €
TOTAL	**5 018**	**513**	**10,22%**	**73 331 €**

LOT-ET-GARONNE le Département

5

Loi d'adaptation de la société au vieillissement

Réforme de l'APA: La réduction du reste à charge

GIR	Bénéficiaires au 31/12/2015 concernés par une participation	Montant de la participation mensuelle actuelle	Montant de la nouvelle participation (extrapolation du sondage)	Surcoût mensuel pour le Département
GIR1	47	11 457 €	6 752 €	4 705 €
GIR2	414	97 236 €	68 824 €	28 412 €
GIR3	733	132 415 €	103 469 €	28 946 €
GIR4	1842	192 510 €	174 895 €	17 615 €
TOTAL	**3 036**	**433 618 €**	**353 940 €**	**79 678 €**

Le surcoût annuel de la réduction du TM est estimé à **956 136 €**

ATTENTION:
Le calcul de l'impact est complexe puisqu'il est basé sur une interactions de plusieurs critères.
Le calcul présenté est basé sur une extrapolation à partir d'un sondage de 75 dossiers.

Réforme de l'APA en année pleine:
Impact financier prévisionnel de 1,65 million d'euros

Compensation de la CNSA: 2,023 millions d'euros en 2016

LOT-ET-GARONNE le Département

6

Loi d'adaptation de la société au vieillissement

Refondation de l'aide à domicile :

✓ **Un régime unique d'autorisation**

Tous les services ayant l'agrément qualité au 31/12/2015 ont basculé dans le champ de l'autorisation délivrée par le Département.

✓ **Développement des services polyvalents de soins et d'aide à domicile**

Mutualisation entre un service d'aide à domicile et un service de soins infirmiers => meilleure qualité de prise en charge grâce à une meilleure coordination => rationalisation des moyens.

✓ **Possibilité de signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)**

Signature de CPOM avec les services d'aide à domicile => le Département fixe les territoires géographiques d'intervention.

7

le Département

Loi d'adaptation de la société au vieillissement

Aide au répit des aidants et accueil familial :

✓ Le répit des aidants

Aujourd'hui
- Financement du répit par l'accueil temporaire
- Moyenne annuelle par personne: 880 €
- Montant actuel: 209 615 €

Réforme
- Droit à une aide annuelle plafonnée à 500 € par bénéficiaire APA
- Montant prévisionnel: 119 000 € (-90 615€)

Risque
- Risque de fragiliser les maisons d'accueil temporaires (MAT)

LOT-ET-GARONNE

8

le Département

Diaporama – Rapport n°3005

Offrir aux Lot-et-Garonnais des débits adaptés aux nouveaux usages

Montée en débit Radio

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
le Département

Du Wimax Au Wifi-Max

LOT-ET-GARONNE
Le Département

Un réseau historique

Construit en 2008	110 relais WIMAX	Offres grand public de 1 et 2 Mbps

Des sources de satisfaction

3 000 abonnés	97% des abonnés couverts

Mais… un essoufflement technique et commercial

Débits insuffisants	Des points de congestion sur certains secteurs géographiques	Stagnation du nombre d'abonnés

La Solution retenue

Plan de modernisation et de « Montée en débit » des réseaux Haut-Débit Wimax

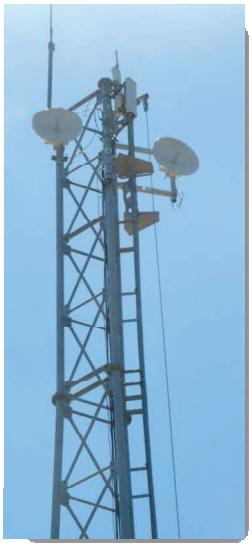

Montée en débit des réseaux Haut-Débit Wimax

LOT-ET-GARONNE
Le Département

Offrir des débits plus adaptés aux nouveaux usages

Objectifs	Comment ?	Quand ?
• Amener 20 Mbps… sur tout le département • Sécuriser le service • Offrir aux entreprises des possibilités de débits plus élevés	• Par le renforcement et la sécurisation des relais existants • Changement de technologie • En tirant l'enseignement des faiblesses passées • Par la création de nouveaux relais pour compléter la couverture	• Réalisé à ce jour : Pays Dropt, Val-de-Garonne Gascogne, Agenais • D'ici fin 2016 : Pays d'Albret / Pays du Lot + Complément de couverture

ARRETE – SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Agen, le 31 mars 2016
Le Président,

Nombre de membres en exercice…42……..
Nombre de membres présents….42……...
Nombre de suffrages exprimés…42……..
VOTES : Pour……28……
Contre……14……..
Abstentions….0……

Date de convocation : 11 mars 2016

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session
A Agen, le 31 mars 2016

Les membres du Conseil départemental,

M. BARRAL Bernard	Mme BETEILLE Marie-Serge	M. BILIRIT Jacques	M. BOCQUET Christophe	Mme BONFANTI-DOSSAT Christine	Mme BORDERIE Sophie
M. BORIE Daniel	Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence	Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel	M. CASSANY Patrick	M. CHOLLET Pierre
M. CONSTANS Rémi	M. COSTES Pierre	M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle	M. DREUIL Jean

Mme DUCOS | Mme GARGOWITSCH | M. GIRARDI

Mme DUCOS Laurence	Mme GARGOWITSCH Sophie	M. GIRARDI Raymond	Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme HAURE-TROCHON Caroline	M. HOCQUELET Joël
Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKHACH Baya	M. LACOMBE Nicolas	Mme LALAURIE Italina	Mme LAMY Laurence	Mme LAULAN Hélène
Mme LAURENT Françoise	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLOU Emilie	M. MASSET Michel	M. MERLY Alain	M. MOGA Jean-Pierre
Mme PAILLARES Marylène	M. PUDAL Pierre-Jean	Mme SALLES Marie-France	Mme SUPPI Patricia	Mme TONIN Valérie	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 6 avril 2016 et de la publication le 6 avril 2016

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE
D.D.I., 1er BUREAU
Reçu à la Préfecture le :
- 6 AVR. 2016
CONTROLE BUDGETAIRE
(Loi n° 82.213 du 2 Mars1982)

A AGEN, le

Fait le 18 NOV. 2016

Le Président du Conseil départemental,
Sénateur de Lot-et-Garonne

Pierre CAMANI

La Secrétaire de séance

Catherine JOFFROY

Imprimé en décembre 2016
Dépôt légal – Décembre 2016

Certifié conforme :

Le Président du Conseil départemental,
Sénateur de Lot-et-Garonne

Pierre CAMANI